

## Chapitre 2

# Les disparités régionales d'emploi sont-elles persistantes ?

## Le rôle de la mobilité géographique

*Les performances en matière d'emploi ont-elles une dimension régionale ? La réponse est oui, dans la mesure où les disparités régionales de performance en matière d'emploi sont souvent persistantes et où certaines régions semblent vouées aux difficultés et d'autres à la réussite. Les différences entre régions en termes de niveau d'instruction et de spécialisation sectorielle expliquent en partie les disparités régionales observées. Il est probable que des facteurs locaux entrent aussi en jeu, mais dans une mesure difficile à appréhender. La mobilité géographique ne contribue pas toujours à réduire les disparités régionales. Ces constatations soulèvent un certain nombre de questions du point de vue de l'action des pouvoirs publics. La mobilité n'est certes pas une fin en soi mais les politiques en vigueur peuvent y faire obstacle, en particulier les politiques du logement. Des mesures visant à renforcer la création d'emplois dans les régions en proie à des difficultés peuvent également se révéler nécessaires.*

## Introduction

L'analyse des politiques se concentre généralement sur l'évolution des marchés du travail au niveau national. On relève cependant, dans de nombreux pays de l'OCDE, des disparités régionales tenaces concernant les performances en matière d'emploi. Certaines régions par exemple souffrent de pénuries de main-d'œuvre alors que d'autres, dans le même pays, connaissent en permanence un chômage élevé. Il est donc important de déterminer dans quelle mesure ces disparités persistent, d'évaluer les facteurs sous-jacents en jeu, et de s'interroger sur les politiques qui seraient susceptibles d'atténuer ce phénomène.

La question des disparités régionales n'occupait pas une place de premier plan dans la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi lancée en 1994. Depuis lors, plusieurs auteurs ont plaidé en faveur d'une prise en compte de la dimension régionale des problèmes liés au marché de l'emploi, dans le cadre d'une stratégie efficace de réduction du chômage total. Une telle stratégie peut viser à la levée des obstacles à la mobilité géographique et à l'ajustement des salaires, de même que promouvoir la création d'emplois au plan local. Un chapitre des *Perspectives de l'emploi* de 2000 portait sur cette question et exposait les tendances des marchés régionaux de l'emploi. Le présent chapitre met à jour l'évaluation des disparités régionales d'emploi faite dans les *Perspectives de l'emploi* de 2000, en s'intéressant notamment à la persistance du problème, et éclaire les facteurs qui expliquent cette persistance, en soulignant le rôle de la mobilité géographique. Il complète également les analyses antérieures en examinant comment les politiques mises en œuvre peuvent contribuer à réduire les disparités régionales et à améliorer les performances globales en matière d'emploi.

La première partie du chapitre apporte des éléments d'information sur les disparités régionales existantes, ainsi que sur les migrations régionales et les déplacements entre domicile et lieu de travail. Sur la base de ces informations la deuxième partie examine, sous l'angle de l'action des pouvoirs publics, certaines questions concernant la mobilité, la création d'emplois et la mobilisation de la main-d'œuvre au niveau régional. Le rôle potentiel de la politique du logement comme entrave à la mobilité géographique est abordé en premier lieu. Est ensuite évaluée la mesure dans laquelle les transferts sociaux et les programmes d'emploi peuvent influencer les incitations à la mobilité. Puis vient une analyse de mesures visant à favoriser la création d'emplois dans les régions souffrant d'un déficit d'emplois. Le chapitre s'achève sur une série de conclusions.

## Principaux résultats

- Les inégalités régionales de taux d'emploi et de chômage sont particulièrement prononcées en Allemagne, en Belgique, En Espagne, en Italie et en Turquie et dans les pays d'Europe centrale et orientale. Le taux de chômage des régions à faible chômage ne varie guère d'un pays à l'autre (3 à 5 %). Au contraire, les taux de chômage des régions à fort chômage diffèrent beaucoup selon les pays, s'échelonnant de 4 à 27 %. Par ailleurs,

dans la plupart des pays, les disparités régionales en matière de taux d'emploi et de taux de chômage ont tendance à coïncider, les régions qui présentent un haut niveau de chômage ayant fréquemment un faible taux d'emploi.

- Les inégalités régionales à l'intérieur des pays de la zone OCDE ont légèrement reculé au cours de la décennie 1993-2003, mais elles restent relativement persistantes.
- Certaines régions semblent vouées aux difficultés et d'autres à la réussite en matière d'emploi, puisqu'on constate que la situation relative des régions n'a guère évolué entre 1993 et 2003. En moyenne, 80 % des régions européennes où le chômage était très élevé en 1993 connaissaient une situation identique en 2003. Cette proportion se situe aux environs de 65 % en Amérique du Nord et est inférieure à 50 % dans la région Asie-Pacifique. Les problèmes de chômage ont également tendance à se concentrer géographiquement : la situation du marché de l'emploi de chaque région est souvent davantage liée à celle des régions voisines, même étrangères, qu'à celle de régions faisant partie du même pays mais plus éloignées géographiquement.
- Les analyses suggèrent que les facteurs démographiques et les taux d'activité n'expliquent pas l'essentiel des disparités régionales ; en d'autres termes, les régions à fort chômage ne connaissent généralement pas d'augmentation sensible de l'offre de main-d'œuvre. Les facteurs qui influent sur la demande semblent contribuer de manière significative aux disparités régionales. Ce phénomène semble en partie lié à la spécialisation sectorielle des régions, en particulier dans les pays où les disparités régionales d'emploi sont élevées. Les différences de niveaux moyens d'éducation auraient aussi une incidence sur les inégalités régionales, mais  $x^2$  dans une mesure plutôt moindre dans les pays à fortes disparités d'emploi régionales.
- Les migrations internes, qui peuvent en principe jouer un rôle de rééquilibrage en réduisant les disparités régionales, varient considérablement d'un pays à l'autre. En Amérique du Nord et dans les pays de la zone Asie-Pacifique, les personnes en âge de travailler sont plus mobiles qu'en Europe. Le déclin des migrations interrégionales observé dans de nombreux pays depuis les années 70 semble s'être interrompu dans la plupart des cas, les flux bruts étant même à la hausse dans certains pays. La propension à migrer est beaucoup plus marquée chez les personnes hautement qualifiées, ce qui implique que les populations faiblement qualifiées sont davantage tributaires des possibilités d'emploi au niveau local.
- La question se pose de savoir dans quelle mesure les migrations internes nettes sont influencées par les déséquilibres régionaux en matière d'emploi et tendent à les réduire. Premièrement, dans la majorité des pays, ces migrations ont lieu de régions où l'emploi est faible et le chômage élevé vers celles qui affichent de meilleures performances en termes d'emploi. À l'inverse, en France, aux Pays-Bas et en République tchèque, les migrations internes s'effectuent le plus souvent vers les régions à faible emploi et fort chômage. Ce résultat contre-intuitif indique que l'emploi n'est pas le seul facteur – et peut-être même pas le facteur principal – qui motive les migrations interrégionales dans ces pays. Deuxièmement, même lorsque les flux se déplacent dans la « bonne » direction, il n'est pas certain que cela réduise les disparités d'emploi entre régions, notamment si ce sont les personnes hautement qualifiées qui se déplacent et si les disparités sont liées à des écarts régionaux de productivité. Cela étant, les obstacles à la mobilité peuvent poser un problème dans certains cas.

- Les flux migratoires journaliers sont plus importants que les flux migratoires « permanents », en données brutes ou nettes, et il semble qu'ils continuent d'augmenter. Entre 1 et 16 % des personnes occupées dans les pays de l'OCDE se déplacent d'une région à une autre chaque jour pour leur travail.
- Promouvoir la mobilité géographique n'est certes pas une fin en soi, mais la suppression des obstacles aux migrations internes peut constituer une question importante du point de vue de l'action des pouvoirs publics, en particulier dans les pays où les disparités régionales sont marquées. À cet égard, il conviendrait de se pencher sur certains obstacles à la mobilité géographique de la main-d'œuvre découlant des politiques du logement. Pour diverses raisons, notamment des coûts de transaction plus élevés, les propriétaires sont moins enclins à migrer que les locataires. Réduire davantage les incitations fiscales et financières en faveur de la propriété qui subsistent dans la plupart des pays de l'OCDE pourrait donc contribuer à restreindre les obstacles à la mobilité. Il serait également utile d'adopter des politiques visant à limiter le coût des transactions immobilières – frais juridiques, droits fiscaux, mais aussi commissions aux agences immobilières. Les allocations de logement sont plus favorables à la mobilité que l'attribution de logements sociaux, mais on pourrait également trouver des moyens d'accroître la mobilité des locataires de logements sociaux. Il pourrait en outre s'avérer nécessaire de prendre des mesures pour alléger les contraintes de financement auxquelles sont particulièrement confrontés les travailleurs à faible revenu qui cherchent à louer un logement en vue d'accepter un nouvel emploi.
- Il est aussi souhaitable de faire en sorte que les indemnités de chômage et autres prestations sociales, ainsi que les programmes en faveur de l'emploi, n'entravent pas la mobilité et favorisent le changement. En partie, cela signifie que les revenus de remplacement devraient inciter à la recherche d'un emploi en général (voir chapitre 4). En ce qui concerne la mobilité proprement dite, la difficulté consiste à trouver un juste équilibre entre la nécessité imposée aux chômeurs d'accepter un emploi dans un autre endroit que leur lieu de résidence et les mesures destinées à rendre possible ce déplacement. Quelques pays proposent aux chômeurs un soutien financier afin de leur permettre de trouver un emploi dans une autre région, pratique qu'il serait peut-être souhaitable d'étendre.
- Enfin, il est probable que les conditions de la demande comptent également. En d'autres termes, la suppression des obstacles généraux à la demande de main-d'œuvre, conformément aux recommandations de la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi, bénéficierait tout particulièrement aux régions où l'emploi est faible. Un meilleur ajustement des salaires aux conditions locales pourrait notamment accroître les incitations à investir et à créer des emplois dans les régions en stagnation (encore qu'une baisse des salaires encouragerait en même temps les travailleurs hautement qualifiés – les plus mobiles – à quitter ces régions, ce qui aurait éventuellement pour effet de réduire leur potentiel de croissance). Il pourrait en outre s'avérer utile de transférer aux régions la responsabilité de certains programmes pour l'emploi. Ce transfert devrait cependant s'opérer dans le cadre d'un dispositif convenu définissant des objectifs précis, et tout financement par l'administration centrale devrait être lié à la réalisation des objectifs fixés. D'aucuns estiment par ailleurs que des mesures ciblées, comme la création de zones d'entreprises, pourraient avoir leur intérêt. L'évaluation de ce type d'initiatives révèle toutefois des résultats mitigés.

## 1. Disparités de performances des marchés du travail : peut-on parler d'une dimension régionale des problèmes d'emploi ?

Les performances du marché du travail ne sont souvent envisagées que du point de vue national, mais dans la plupart des pays de l'OCDE, la situation de l'emploi est très variable au niveau infranational. D'après plusieurs éditions antérieures des *Perspectives de l'emploi* (1989, 1990 et 2000), les disparités de taux de chômage au niveau régional se sont accentuées dans de nombreux pays au cours des années 70 et au début des années 80, et la tendance ne s'est pas inversée depuis lors. La présente section actualise ces études afin de tenir compte de la décennie écoulée, et tente de définir les facteurs qui sous-tendent les différences régionales. En particulier, des variations persistantes et marquées dans les performances des marchés de l'emploi au niveau infranational laissent supposer que, dans certains pays du moins, les problèmes d'emploi ont une dimension locale spécifique. Une telle conclusion peut avoir des répercussions non négligeables sur l'action à envisager par les pouvoirs publics. Si les schémas régionaux de l'emploi s'expliquaient principalement par des facteurs nationaux, les politiques macroéconomiques et structurelles générales visant à améliorer globalement la demande et l'offre rectifieraient simultanément les déséquilibres régionaux. Par contre, si ce sont des spécificités régionales marquées qui déterminent ces schémas, la nécessité de politiques tenant compte de la dimension régionale s'en trouve renforcée<sup>1</sup>.

### A. Emploi et chômage au niveau régional

L'analyse des performances du marché de l'emploi au niveau des régions soulève en premier lieu la question du choix d'un découpage territorial approprié. Les difficultés rencontrées à ce sujet sont examinées dans l'encadré 2.1 ci-après. On peut, néanmoins, faire certaines observations sur la base des données disponibles.

#### ***Si les écarts entre pays concernant les taux d'emploi et de chômage tendent à diminuer, les disparités régionales à l'intérieur d'un même pays sont plus persistantes***

Les disparités régionales sont une constante dans l'analyse des marchés de l'emploi. Dans la majorité des 26 pays de l'OCDE pour lesquels on dispose de données, l'écart entre taux d'emploi maximum et taux d'emploi minimum au niveau régional excède souvent 10 points de pourcentage (graphique 2.1). Le taux de chômage dans la région la plus touchée par ce problème est souvent plusieurs fois supérieur à celui que connaît la région ayant le taux de chômage le plus faible. Il est intéressant de constater que certains pays connaissent en même temps le plein emploi dans certaines régions et un chômage massif dans d'autres. Les différences régionales restent obstinément élevées en Allemagne et en Italie, où elles marquent un clivage territorial important, mais aussi en Belgique et en Turquie (graphique 2.2). En revanche, la dispersion géographique des taux d'emploi et de chômage est très faible en Irlande, aux Pays-Bas et en Norvège. Ainsi qu'on le verra plus précisément ci-après, les disparités régionales en matière de chômage et d'emploi coïncident souvent : les taux d'emploi sont plus faibles dans les régions très touchées par le chômage que dans les autres<sup>2</sup>.

Si l'on considère l'ensemble des 339 régions des 16 pays de l'OCDE pour lesquelles on dispose de données couvrant la période 1993-2003, les écarts régionaux de taux d'emploi et de chômage ont diminué (graphique 2.3)<sup>3</sup>. Toutefois, ces tendances révèlent une certaine convergence des performances des marchés nationaux du travail plutôt qu'une diminution des disparités régionales internes aux pays. Ces dernières n'ont enregistré en moyenne

### Encadré 2.1. Mesurer les disparités régionales en matière d'emploi, de migrations et de salaires

#### Le choix de l'unité régionale

Pour de multiples raisons – meilleure connaissance des possibilités locales d'emploi, conditions d'occupation des logements et liens sociaux dans une zone donnée – un individu aura tendance à se concentrer sur le marché de l'emploi local. Par conséquent, pour les besoins de la présente analyse, le découpage géographique idéal des territoires nationaux tiendrait compte des marchés « fonctionnels » du travail, qui correspondent, dans une certaine mesure, à des zones de « transactions » relativement intensives dans le domaine de l'emploi. Suivant ce raisonnement, certains pays établissent des grilles d'analyse territoriale, dans lesquelles les unités régionales sont définies par la structure de déplacement des travailleurs de leur lieu de résidence à leur lieu de travail, comme, par exemple, les *Travel-to-Work Areas* du Royaume-Uni ou les *Economic Areas* des États-Unis. Toutefois, ce type de grille n'existe que dans un petit nombre de pays de l'OCDE et peut manquer de stabilité dans le temps. En outre, les autres variables à prendre en compte pour l'analyse conduite dans ce chapitre – niveau de formation, flux migratoires, par exemple – ne sont souvent pas disponibles à ce niveau territorial.

Le présent chapitre considère donc les unités régionales définies sur la base de critères administratifs plutôt que fonctionnels. Dans les pays européens, les unités régionales sont principalement des unités administratives correspondant au second niveau de désagrégation de la classification Eurostat, la Nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS). Pour la plupart des pays non européens, les grilles territoriales s'appuient sur les principales unités politiques et administratives des régions, comme les États ou les provinces d'Amérique du Nord ou d'Océanie, ou comme les préfectures du Japon (tableau 2.A1.1 de l'annexe). Si ce type de grille territoriale reste plus stable au fil du temps, les comparaisons portant sur les disparités régionales dans différents pays demeurent imprécises et doivent être interprétées avec prudence. De fait, les éléments historiques et politiques à partir desquels sont définies les régions administratives peuvent varier grandement d'un pays à un autre. Les unités régionales correspondantes peuvent différer en termes de poids économique, de densité de population et d'autres aspects, ce qui peut influencer sur les comparaisons internationales concernant les disparités régionales (voir tableau 2.A1.1 de l'annexe).

À l'intérieur même des pays, les unités régionales peuvent être de nature différente. Dans certains pays, certaines unités régionales correspondent à une ville. Tel est le cas pour Berlin, Bruxelles, Londres, Prague, Tokyo et Vienne. La situation en termes d'emploi, les flux migratoires et les flux de déplacement seront naturellement très différents, dans ces entités, de ce qu'ils sont dans des régions plus vastes et beaucoup moins peuplées.

#### Mesurer les flux migratoires interrégionaux

Les comparaisons entre pays des flux migratoires, bruts et nets, sont à interpréter avec prudence. La mesure, dans les deux cas, dépend de la taille de la zone administrative considérée. Indépendamment du schéma de mobilité individuelle, plus une région est petite, plus les flux migratoires ou de déplacement mesurés apparaissent importants. Alors que les données fournies pour l'Australie, le Canada et les États-Unis se rapportent à des régions « de niveau 1 » (ce qui correspond à un assez haut niveau d'agrégation), les données migratoires pour les autres pays se rapportent à des entités plus petites. Et même à l'intérieur de ces deux groupes de pays, comme on vient de le signaler, la taille des régions peut varier notablement (tableau 2.A1.1 de l'annexe).

### Encadré 2.1. Mesurer les disparités régionales en matière d'emploi, de migrations et de salaires (suite)

#### Données sur les salaires au niveau régional

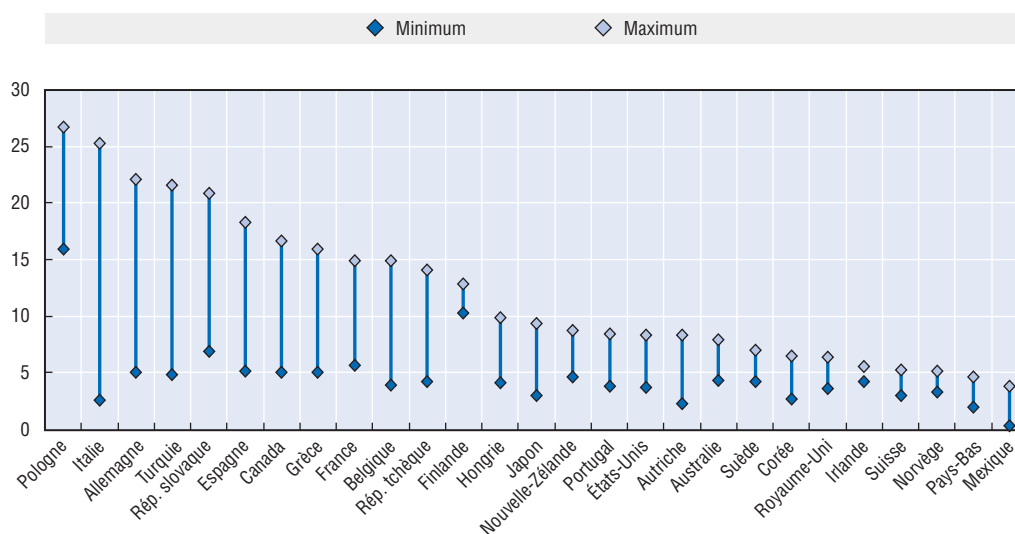
Comme on le verra plus loin, les ajustements salariaux peuvent contribuer à réduire les disparités régionales en matière d'emploi. Il serait logique, dans ce chapitre, de chercher à vérifier si les salaires jouent effectivement ce rôle. Mais, si l'on dispose de données sur les salaires au niveau régional pour l'Australie, le Japon et les États-Unis, on ne dispose pas de ce type de données pour les pays européens. Une enquête de ce type a été réalisée dans l'Union européenne en 1995 mais elle n'a pas été reconduite depuis. Des données sur la structure des salaires ont été publiées récemment pour l'année 2002, mais les informations de niveau régional sont rares. Il n'a donc pas été possible ici de documenter les évolutions salariales au plan régional.

qu'un recul très modeste, tandis que les différences entre les pays se sont notablement atténuées au cours de la décennie écoulée.

Ces tendances se maintiennent, voire se renforcent, si l'on examine séparément l'Europe, l'Amérique du Nord et la zone Asie-Pacifique : en effet, certaines des économies qui composent ces zones, outre qu'elles sont géographiquement proches, sont aussi très étroitement intégrées, et les institutions du marché du travail y sont relativement similaires. À l'intérieur de ces vastes zones, les différences entre les marchés du travail des différents pays ont été réduites de manière encore plus importante qu'à l'échelle de l'OCDE, ce qui a conféré une importance relative encore accrue aux disparités régionales à l'intérieur des pays, ces dix dernières années. En 2003, les différences

### Graphique 2.1. Disparités régionales du point de vue de la performance des marchés du travail, 2003<sup>a</sup>

Taux de chômage régional en pourcentage



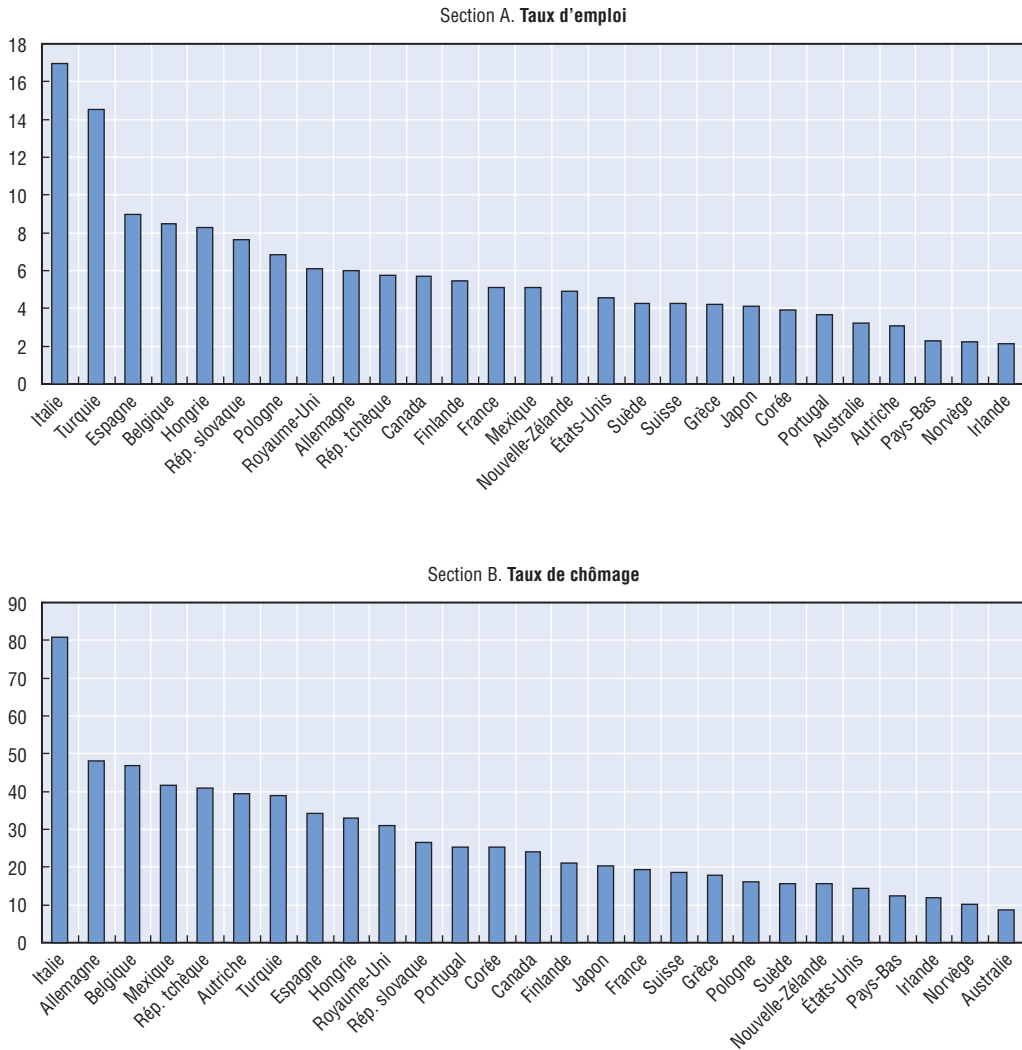
a) 2000 pour la Corée, le Japon, la Nouvelle-Zélande et la Suisse.

Source : Voir l'annexe 2.A1.

Statlink: <http://dx.doi.org/10.1787/542310754745>

**Graphique 2.2. Les disparités régionales varient considérablement entre les pays**

Coefficient de variation<sup>a</sup> en 2003



a) Le coefficient de variation pondéré est défini comme :  $\sqrt{(w_i * (ER_i - ER_n)^2) / ER_n}$   
 Où  $w_i$  est la part de la population en âge de travailler (population active) de la région  $i$  dans la population nationale en âge de travailler (population active),  $ER_i$  ( $UR_i$ ) est le taux d'emploi (taux de chômage) de la région  $i$  et  $ER_n$  ( $UR_n$ ) le taux d'emploi (taux de chômage) national.

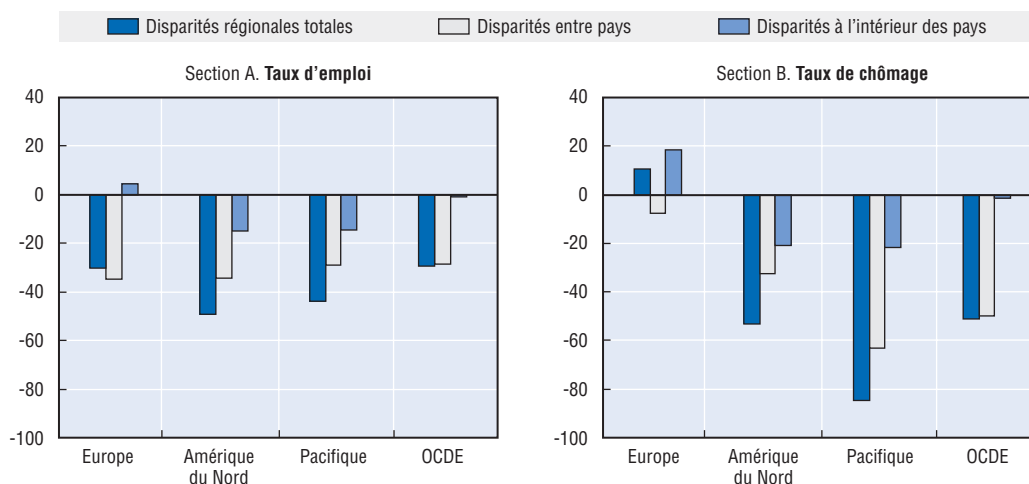
Source : Voir l'annexe 2.A1.

Statlink: <http://dx.doi.org/10.1787/310883257503>

régionales au sein des pays représentaient, en Europe ou en Amérique du Nord, plus de la moitié du total des disparités régionales constatées en matière de taux d'emploi; pour ce qui concerne la région Asie-Pacifique, elles représentaient non moins de 95 % de l'ensemble des écarts entre régions (voir tableau 2.A2.2 de l'annexe dans OCDE, 2005c). Les mêmes schémas se dégagent à propos des taux de chômage. En niveaux absolus, les disparités régionales internes aux pays ont diminué en Amérique du Nord et dans la zone Asie-Pacifique au cours des dix dernières années, alors qu'elles se sont accentuées en Europe.

Graphique 2.3. **Disparités régionales à l'intérieur des pays et entre pays<sup>a</sup> par grandes zones géographiques<sup>b</sup>, 1993-2003<sup>c</sup>**

Variation en pourcentage



a) Les chiffres se réfèrent à la variation de l'indice de Theil et à la contribution des disparités entre pays et à l'intérieur des pays en points de pourcentage. Voir le texte pour l'explication.

b) L'Europe correspond à l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni ; l'Amérique du Nord correspond au Canada et aux États-Unis ; le Pacifique correspond à l'Australie, la Corée, le Japon et la Nouvelle-Zélande ; l'OCDE correspond à l'ensemble des pays cités ci-dessus.

c) 1990-2000 pour le Pacifique.

Source : Voir l'annexe 2.A1.

Statlink: <http://dx.doi.org/10.1787/654350515400>

Globalement, toutefois, c'est l'Italie qui a été le principal moteur de l'aggravation des disparités régionales en Europe pour les taux d'emploi et de chômage (tableau 2.1). Les fluctuations régionales des taux d'emploi se sont également amplifiées en Belgique, au Portugal et en Suisse. À l'inverse, elles ont diminué sensiblement en France, en Grèce, aux Pays-Bas, en Norvège, en Espagne et au Royaume-Uni. S'agissant des taux de chômage, les différences régionales se sont accrues en Espagne et au Royaume-Uni, mais aussi, dans une moindre mesure, en France et au Portugal; elles ont, au contraire, diminué en Allemagne, en Grèce, en Norvège et en Suisse. En Amérique du Nord, aussi, la situation est contrastée : au Canada, les disparités régionales concernant les taux de chômage ont augmenté alors que s'atténaient les écarts en matière de taux d'emploi, tandis qu'aux États-Unis les disparités se sont atténuées sur ces deux plans. Dans la zone Asie-Pacifique, la forte réduction des différences à l'intérieur des pays doit être imputée principalement à la Corée.

### **En matière d'emploi, certaines régions semblent vouées au succès, d'autres aux difficultés...**

Non seulement les disparités régionales s'avèrent relativement persistantes, mais on constate, en outre, que ce sont souvent les mêmes régions qui font mieux, ou moins bien, que la moyenne nationale. Sur quatre régions européennes qui affichaient, en 1993, un taux d'emploi très faible par rapport à la moyenne nationale, trois se trouvaient toujours dans la même situation en 2003 (graphique 2.4). On relève également une persistance certaine des régions bénéficiant des taux d'emploi les plus élevés par rapport aux

Tableau 2.1. **Évolution des disparités régionales de performance des marchés du travail au cours de la décennie écoulée<sup>a</sup>**

Nombre de régions	Période	Taux d'emploi		Taux de chômage		
		Évolution de l'indice de Theil	Contribution du pays à l'évolution de l'indice de Theil relatif à la moyenne des disparités intra-pays pour de grandes zones géographiques	Évolution de l'indice de Theil	Contribution du pays à l'évolution de l'indice de Theil relatif à la moyenne des disparités intra-pays pour de grandes zones géographiques	
		Différence sur la période	Pourcentages	Différence sur la période	Pourcentages	
<b>Europe</b>		0.051		2.202		
Belgique	11	1993-2003	0.101	5.6	-0.075	-0.1
France	22	1993-2003	-0.094	-28.5	0.245	1.8
Allemagne	36	1993-2003	0.009	1.5	-2.850	-39.1
Grèce	13	1993-2003	-0.217	-12.7	-2.997	-3.5
Italie	20	1993-2003	0.587	181.2	18.156	120.0
Pays-Bas	12	1993-2003	-0.038	-3.3	0.165	0.5
Norvège	7	1993-2003	-0.043	..	-0.474	..
Portugal	5	1993-2003	0.038	2.2	1.038	1.6
Espagne	16	1993-2003	-0.182	-36.8	2.493	13.5
Suisse	7	1990-2000	0.043	..	-2.514	..
Royaume-Uni	11	1993-2003	-0.032	-9.7	0.607	4.9
<b>Amérique du Nord</b>			-0.055		-0.688	
Canada	10	1993-2003	-0.112	27.9	1.211	-23.1
États-Unis	51	1993-2003	-0.046	72.1	-0.957	123.1
<b>Pacifique</b>			-0.022		-3.556	
Australie	8	1993-2003	-0.025	9.2	-0.074	0.1
Japon	47	1990-2000	-0.010	40.2	-1.348	27.6
Corée	15	1990-2000	-0.057	48.3	-13.110	72.3
Nouvelle-Zélande	12	1990-2000	-0.035	2.3	-0.136	0.0

a) Voir le texte pour l'explication.

Source : Voir l'annexe 2.A1.

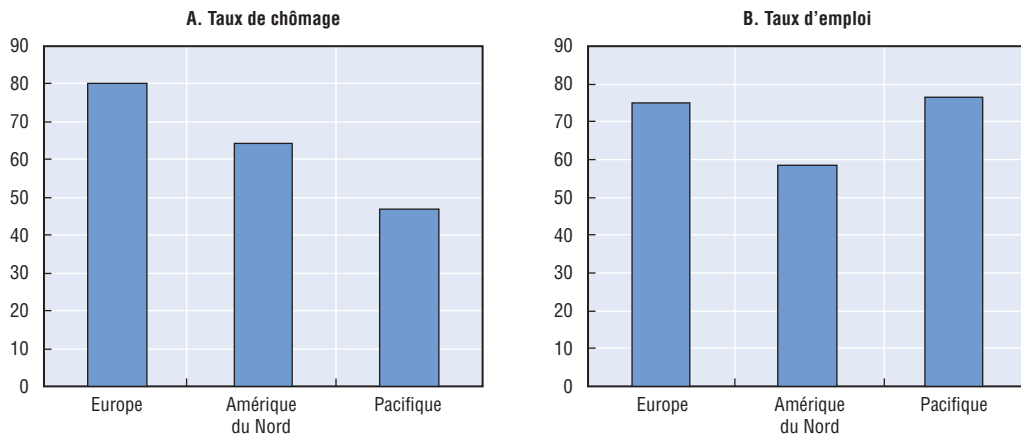
moyennes nationales. De fait, la plupart des modifications enregistrées ces dix dernières années dans les taux d'emploi relatifs concernaient des régions dont les performances étaient proches de la moyenne (voir également Overman et Puga, 2002; Commission européenne, 2002).

Le tableau est plus contrasté en Amérique du Nord. S'agissant des taux d'emploi, la persistance des résultats régionaux dans les régions affichant les taux d'emploi les plus faibles et les plus élevés par rapport aux moyennes nationales est également forte, mais les régions dont les performances sont moyennes se caractérisent aussi par une « mobilité » beaucoup plus importante. Cependant, si on considère la distribution des taux de chômage relatifs, les résultats sont moins tranchés. Près de 65 % des régions qui avaient les taux de chômage les plus élevés en 1993 étaient dans une situation analogue en 2003, tandis que les régions en position intermédiaire ont connu une plus forte mobilité. Mais, pour plus de la moitié des régions dont le taux de chômage était inférieur à la moyenne en 1993, ce taux s'était rapproché de la moyenne nationale en 2003, voire l'avait dépassé.

L'évolution de la situation dans les régions a été très différente en ce qui concerne la zone Asie-Pacifique : les positions respectives se sont moins modifiées dans l'ensemble, et les changements sont mieux répartis entre les régions les moins bien loties, celles qui sont les mieux placées et celles qui obtiennent des résultats intermédiaires. En 2003, plus de

### Graphique 2.4. Dans les régions, les problèmes d'emploi sont persistants

Pourcentage des régions avec un fort taux de chômage (faible taux d'emploi)<sup>a</sup> en 1993 qui se trouvent dans la même situation en 2003



a) Un taux de chômage élevé (faible taux d'emploi) correspond au quintile supérieur (inférieur) de la distribution des taux de chômage (taux d'emploi). Exemple : en Europe, 80 % des régions qui étaient dans le quintile supérieur de la distribution du chômage étaient encore dans le quintile supérieur de la distribution du chômage en 2003.

Source : Voir l'annexe 2.A1.

Statlink: <http://dx.doi.org/10.1787/143811435426>

70 % des régions se trouvaient, en matière d'emploi, dans la même situation qu'en 1993. Bien que les positions respectives des régions semblent moins immuables avec le temps si l'on considère la distribution des taux de chômage relatifs, il convient de souligner que, contrairement à ce qui se passe en Europe ou en Amérique du Nord, les régions occupant des positions intermédiaires ne se caractérisent pas par une mobilité plus importante que les régions mieux ou moins bien loties.

#### ... et les succès, comme les difficultés, tendent à se concentrer géographiquement

Les performances des différentes régions dans le domaine de l'emploi peuvent être étroitement liées aux résultats des régions voisines, lesquelles peuvent se situer dans des pays différents. Cela suggère que le succès et les difficultés en termes d'emploi comportent une dimension régionale, et cela pose la question de la nécessité de politiques régionales, parallèlement à des mesures structurelles de portée générale.

Overman et Puga (2002) ont montré que les influences peuvent être très fortes d'une région voisine à l'autre, en Europe. La même constatation s'appliquerait d'ailleurs à la majorité des pays non européens. En effet, les résultats enregistrés par les régions en termes d'emploi et de chômage semblent beaucoup plus proches de la moyenne des résultats des régions géographiquement voisines que des moyennes des autres régions du même pays (tableau 2.2). Dans la plupart des pays, la corrélation est à la fois positive et significative entre le taux d'emploi d'une région donnée et le taux d'emploi moyen des régions proches, y compris lorsque ces dernières se trouvent dans un autre pays. À l'inverse, il n'existe pas de lien systématique avec le taux d'emploi des autres régions du même pays<sup>4</sup>. Concernant les schémas régionaux du chômage, de la même manière, les régions voisines situées dans des pays différents ont davantage de points communs que les régions d'un même pays qui sont éloignées géographiquement.

En résumé, il semble qu'en matière d'emploi, difficultés et succès soient très localisés géographiquement, et donnent lieu à des groupements dont la cartographie ne respecte

**Tableau 2.2. Performances des marchés régionaux du travail et influence des régions géographiquement voisines, 1993-2003<sup>a</sup>**

Moyenne du coefficient de corrélation entre le taux d'une région...

	Taux d'emploi	Taux de chômage
<i>Partie A. Ensemble des régions<sup>b</sup></i>		
... et le taux moyen des régions nationales excluant la région elle-même et ses régions géographiquement voisines	0.05	0.27
... et le taux moyen des régions géographiquement voisines	0.43	0.54
<i>Partie B. Régions frontalières<sup>c</sup></i>		
... et le taux moyen des régions nationales excluant la région elle-même et ses régions géographiquement voisines	0.15	0.28
... et le taux moyen des régions nationales géographiquement voisines	0.49	0.57
... et le taux moyen des régions étrangères géographiquement voisines	0.42	0.35

a) 1990-2000 pour la Corée, le Japon, la Nouvelle-Zélande et la Suisse ; 1993-2003 pour l'Allemagne, l'Australie, la Belgique, le Canada, l'Espagne, les États-Unis, la France, la Grèce, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas et le Portugal; 1995-2003 pour l'Autriche et la Suède; 1996-2003 pour le Mexique et le Royaume-Uni; 1997-2003 pour la Hongrie; 1998-2003 pour la Pologne, la République slovaque et la République tchèque; 2000-2003 pour la Turquie. Les résultats par pays peuvent être trouvés dans le tableau 2.A2.3 de l'annexe dans OCDE (2005c).

b) Moyenne non pondérée des corrélations calculée avec les taux moyens des pays suivants sur la période : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Corée, Espagne, États-Unis, France, Grèce, Hongrie, Italie, Japon, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Suède, Suisse et Turquie.

c) Moyenne non pondérée des corrélations calculée avec les taux moyens des pays suivants sur la période : Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Espagne, États-Unis, France, Hongrie, Italie, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Suède et Suisse.

Source : Voir l'annexe 2.A1.

pas nécessairement les frontières nationales. Cela semble indiquer que les facteurs nationaux n'expliquent que partiellement les performances des marchés de l'emploi.

### **B. Disparités régionales de performance des marchés du travail : facteurs sous-jacents**

Les différences entre les pays s'étant atténuées au cours de la décennie écoulée en ce qui concerne la performance des marchés du travail, les disparités au niveau infranational revêtent un intérêt croissant. Il semble, par ailleurs, qu'en matière d'emploi, certaines régions soient vouées aux difficultés ou au succès. Il est donc important d'identifier les origines de ces écarts régionaux. Les limites de l'analyse empêchent d'établir une réelle causalité, mais la présente section confirme les résultats d'autres études concernant plusieurs sources potentielles de disparités.

#### **Les créations d'emplois : une source importante de disparités dans les taux d'emploi régionaux**

Dans l'ensemble, les disparités entre taux d'emploi régionaux semblent liées, au premier chef, à la capacité des marchés du travail régionaux de générer de nouveaux emplois, et non à l'offre de main-d'œuvre ou à des facteurs démographiques. Dans 22 des 27 pays examinés, les régions qui affichaient, en 2003, des taux d'emploi inférieurs aux moyennes nationales ont connu généralement, ces dix dernières années, une croissance de l'emploi plus faible que celles dont les taux d'emploi étaient relativement élevés (tableau 2.3). Au cours de la même période, les changements démographiques ont plutôt contrebalancé l'impact négatif que la faiblesse des créations d'emplois avait eu sur les taux d'emploi : dans 17 de ces 22 pays, la croissance de la population en âge de travailler a été, en moyenne, plus faible dans les régions qui ont enregistré des taux d'emploi relativement bas que dans celles qui ont enregistré de meilleurs résultats<sup>5</sup>.

**Tableau 2.3. Les disparités dans les taux d'emploi régionaux sont-elles le fait de l'offre ou de la demande ?**

Comparaisons des régions dont les taux d'emploi sont inférieurs (régions moins performantes) et supérieurs (régions plus performantes) à la moyenne nationale en 2003<sup>d</sup>  
Points de pourcentage

Nombre de régions	Différences entre les régions moins et plus performantes en ce qui concerne la moyenne du...			Comparaison entre les régions les moins et les plus performantes en 2003 <sup>b</sup>				
	Période	... taux de croissance annuel de l'emploi	... taux de croissance annuel de la population en âge de travailler	Différences des moyennes des...		Rapports des moyennes de...		
				... taux de chômage	... taux d'activité	... taux de chômage	... taux d'activité	
Australie	8	1993-2003	-0.70	-0.89	-0.43	-3.21	0.93	0.95
Autriche	9	1995-2003	-0.41	-0.37	2.47	-2.05	1.67	0.97
Belgique	11	1993-2003	-0.05	0.15	5.86	-5.34	2.16	0.92
Canada	10	1995-2003	-0.62	-0.66	2.78	-4.05	1.43	0.94
République tchèque	8	1998-2003	-0.74	-0.14	4.70	-2.96	1.90	0.96
Finlande	4	1999-2003	-0.51	-0.75	3.50	-4.76	1.39	0.94
France	22	1993-2003	-0.05	-0.24	2.43	-4.36	1.30	0.94
Allemagne	36	1993-2003	-0.51	-0.38	6.21	-2.68	1.96	0.96
Grèce	13	1993-2003	0.46	-0.43	1.06	-3.67	1.13	0.94
Hongrie	7	1997-2003	-0.11	0.06	3.29	-7.81	1.77	0.88
Irlande	2	1993-2003	0.43	0.74	1.26	-2.44	1.30	0.96
Italie	20	1993-2003	-0.41	0.23	13.00	-10.58	4.31	0.84
Japon	47	1990-2000	-0.20	-0.21	1.08	-3.79	1.25	0.94
Corée	15	1990-2000	-0.42	-0.63	1.35	-2.82	1.40	0.95
Mexique	32	1996-2003	-0.56	0.29	1.01	-9.31	1.26	0.93
Pays-Bas	12	1993-2003	-0.41	-0.24	-0.04	-3.11	0.99	0.96
Nouvelle-Zélande	12	1995-2003	0.05	0.51	0.26	-3.64	1.06	0.95
Norvège	7	1993-2003	-0.28	-0.36	0.30	-2.98	1.07	0.96
Pologne	16	1998-2003	-1.96	-0.94	4.10	-4.66	1.23	0.93
Portugal	5	1993-2003	-4.06	-3.43	3.22	-3.10	1.75	0.96
République slovaque	4	1998-2003	-0.09	0.13	7.37	-1.58	1.55	0.98
Espagne	16	1993-2003	-0.64	-0.39	5.72	-6.12	1.65	0.91
Suède	8	1995-2003	-1.14	-0.96	1.53	-4.79	1.31	0.94
Suisse	7	1990-2000	-0.18	-0.09	0.61	-3.49	1.16	0.95
Turquie	7	2000-2003	0.25	0.75	6.87	-15.41	2.44	0.75
Royaume-Uni	11	1996-2003	-0.14	-0.27	2.26	-6.27	1.60	0.92
États-Unis	51	1993-2003	0.23	0.26	1.19	-4.51	1.22	0.94

a) Les régions moins (plus) performantes sont identifiées comme les régions avec un taux d'emploi inférieur (supérieur) à la moyenne nationale pour la dernière année de la période.

b) 2000 pour la Corée, le Japon et la Suisse.

Source : Voir l'annexe 2.A1.

Que la structure des créations d'emplois soit souvent à l'origine de disparités régionales ne signifie pas que les facteurs liés à l'offre n'entrent pas en ligne de compte. Les régions déprimées connaissent généralement des taux de chômage plus élevés et des taux d'activité plus faibles que les régions dont la situation est meilleure. Dans la plupart des cas, toutefois, les écarts sont relativement plus marqués en ce qui concerne les taux de chômage que les taux d'activité. Les Pays-Bas sont le seul pays où le taux d'activité est le seul facteur à l'origine de différences dans les taux d'emploi, mais cet élément joue également un rôle important en Italie et en Turquie<sup>6</sup>. De plus, des effets de découragement

sont susceptibles de se produire dans les régions où la création d'emplois est faible et où le chômage est important, de sorte que les différences de taux d'activité entre les régions dont le taux d'emploi est faible et celles où il est plus satisfaisant peuvent être partiellement liées au dynamisme de la demande régionale en main-d'œuvre. Au total, les facteurs relatifs à la demande semblent ainsi jouer un rôle déterminant dans les disparités régionales en matière de taux d'emploi.

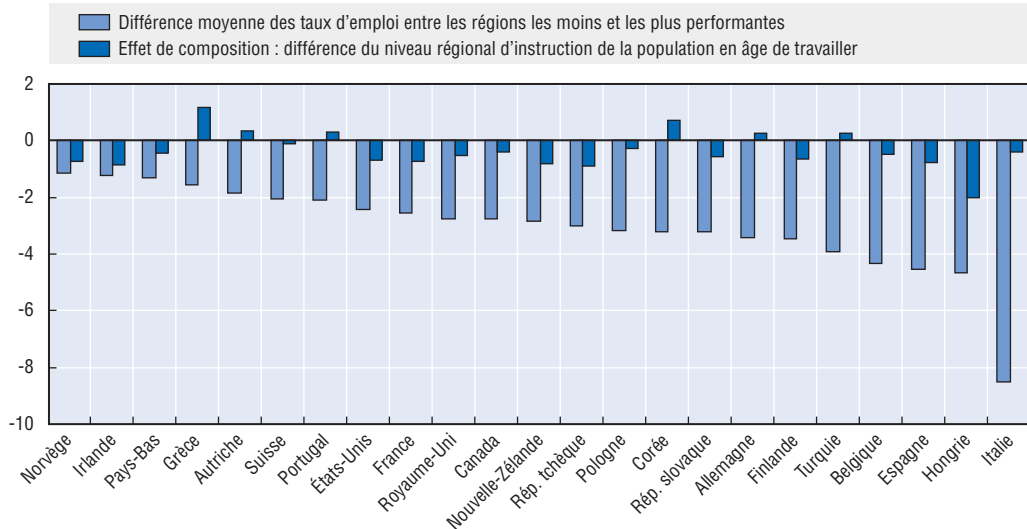
***Les structures de la production et des qualifications expliquent sans doute en partie les disparités des résultats en matière d'emploi***

L'emploi ayant tendance à connaître une croissance moins forte dans certains secteurs comme l'agriculture et certaines activités manufacturières que dans d'autres, les différentiels de croissance de l'emploi au niveau régional pourraient simplement refléter les différences dans les spécialisations sectorielles d'origine. Si l'on retient une classification en trois secteurs (agriculture, industrie et services), la plupart des analyses empiriques indiquent que la répartition des activités ne constitue qu'une explication partielle des variations régionales dans l'évolution de l'emploi<sup>7</sup>. Certaines études, utilisant des classifications industrielles plus fines (et, la plupart de temps, portant sur des périodes plus longues et employant des méthodologies affinées) mettent en évidence un effet plus important de la spécialisation sectorielle sur les disparités interrégionales en matière de croissance de l'emploi<sup>8</sup>. C'est aussi le cas de l'analyse menée dans ce chapitre. Les différentiels de taux de croissance de l'emploi entre régions défavorisées et régions plus performantes, sur la période 1993-2003, ont été répartis en deux composantes (d'après la méthode structurelle résiduelle) : une partie « structurelle » reflétant la contribution de la spécialisation initiale de la région (au niveau des rubriques à un chiffre), et une partie « régionale » indiquant la mesure dans laquelle les taux de croissance de l'emploi dans chaque secteur d'activité contribuent aux variations régionales des performances d'ensemble en matière d'emploi. Le rôle de la spécialisation sectorielle d'origine apparaît donc relativement important dans les pays où les disparités régionales sont marquées : elle expliquerait le différentiel de croissance de l'emploi entre les régions les moins performantes et les régions les plus performantes, à hauteur de 30 % en Italie, de près de 50 % en Allemagne et de 40 % en Espagne (tableau 2.A2.4 de l'annexe dans OCDE, 2005c).

Les différences, d'une région à l'autre, concernant le niveau moyen d'éducation de la population en âge de travailler sont un autre facteur qui peut jouer. Les régions où les travailleurs peu qualifiés sont relativement nombreux risquent d'être défavorisées de manière disproportionnée par des changements technologiques exigeant des qualifications. Il ressort de plusieurs études empiriques que le niveau d'éducation a une incidence sur les taux de chômage régionaux (voir, par exemple, Overman et Puga, 2003; Newell, 2003; et aussi Elhorst, 2003); le graphique 2.5 confirme ces constatations. Les différences de taux d'emploi moyens entre régions moins et plus favorisées en 2003 (par rapport à la moyenne nationale) ont été scindées en deux composantes : la première composante, reprise sur le graphique, indique la contribution du degré global de qualification de la population en âge de travailler; la seconde, appelée composante régionale, indique dans quelle mesure les différences de taux d'emploi pour chaque niveau d'instruction (faible, moyen et élevé) contribuent aux performances régionales en matière d'emploi. Dans la plupart des cas, les deux facteurs semblent avoir leur importance, mais la composante régionale est souvent prédominante. Cela étant, le niveau de formation semble jouer un rôle moins important que la spécialisation sectorielle dans les pays où les disparités régionales sont fortes.

### Graphique 2.5. Dans quelle mesure les disparités régionales en matière d'emploi sont-elles liées au niveau d'instruction de la population régionale en âge de travailler ?

Décomposition de la différence moyenne des taux d'emploi entre les régions à taux d'emploi inférieurs (régions moins performantes) et à taux d'emploi supérieurs (régions plus performantes) que la moyenne nationale en 2003<sup>a, b</sup>



- a) Pour chaque pays, les régions sont divisées en deux groupes : celles avec un taux d'emploi supérieur à la moyenne nationale en 2003 (régions R1) et celles avec un taux d'emploi inférieur à la moyenne nationale (régions R2). Les taux d'emploi moyens sont alors calculés pour les deux groupes de régions et leur différence est partagée en deux composantes :

$$ER_{R1} - ER_{R2} = \sum ER_{i,R2} (S_{i,R1} - S_{i,R2}) - \sum S_{i,R1} (ER_{i,R1} - ER_{i,R2})$$

Pour chaque pays,  $ER_{R1}$  (resp.  $ER_{R2}$ ) est la moyenne du taux d'emploi pour les régions R1 (resp. R2);  $ER_{i,R1}$  (resp.  $ER_{i,R2}$ ) est la moyenne du taux d'emploi pour le niveau d'instruction  $i$  (niveau inférieur au deuxième cycle du secondaire, deuxième cycle de l'enseignement secondaire, études supérieures) pour les régions R1 (resp. R2); et  $S_{i,R1}$  (resp.  $S_{i,R2}$ ) est la part moyenne du niveau d'instruction  $i$  dans la population en âge de travailler des régions R1 (resp. R2). Le premier terme de droite exprime la différence de taux d'emploi régionaux qui serait observée si, pour chaque catégorie de travailleurs, la moyenne des taux d'emploi était la même dans les régions R1 et R2. Les disparités régionales sont donc seulement attribuées à la composition par niveau d'instruction de la population régionale en âge de travailler. Un résultat négatif indique que les régions R1 sont désavantagées par une composition relativement défavorable des compétences de la population en âge de travailler.

- b) 1998 pour la Corée et la Nouvelle-Zélande; 2002 pour les Pays-Bas.

Source : Voir l'annexe 2.A1.

Statlink: <http://dx.doi.org/10.1787/877536055007>

En appliquant la même méthodologie, on constate que les différences dans la pyramide des âges de la population en âge de travailler ne jouent qu'un rôle très mineur dans la plupart des pays de l'OCDE pour ce qui est des disparités régionales en matière de taux d'emploi, un rôle limité en France, aux Pays-Bas, en Norvège et en Suède, et un rôle plus marqué en Corée et en Irlande<sup>9</sup>.

Au total, les schémas de spécialisation de la production et le niveau d'éducation semblent pouvoir expliquer en partie les disparités régionales constatées en ce qui concerne l'emploi. La dimension régionale spécifique (autrement dit la partie inexpliquée) reste, néanmoins, importante dans de nombreux cas, certaines régions détenant de multiples atouts et d'autres restant à la traîne.

### **Concentration géographique des activités économiques**

Les activités économiques et les populations sont inégalement réparties entre régions d'un même pays et tendent à être fortement concentrées géographiquement (voir également OCDE, 2005a). Dans la plupart des pays, plus de la moitié du revenu national est engendré dans quelques régions clés qui représentent ensemble moins d'un quart de la superficie totale nationale (tableau 2.A2.5 de l'annexe dans OCDE, 2005c).

La concentration de la population et des activités économiques peut être due en premier lieu aux avantages qu'offre une implantation dans des zones dotées d'atouts naturels : présence de matières premières, sol fertile, climat favorable, facilité d'accès terrestre ou maritime, etc. Néanmoins, la concentration géographique de certaines industries comme le textile, l'habillement ou la conception de logiciels donne à penser qu'il existe à cet égard des forces autres que les attraits naturels. D'après Ellison et Glaeser (1999), les avantages naturels expliqueraient seulement 20 à 50 % des concentrations géographiques observées aux États-Unis.

Indépendamment des avantages naturels, certaines firmes peuvent tirer profit d'une implantation à proximité d'un grand nombre d'autres entreprises si l'échelle de l'environnement économique améliore la productivité, c'est-à-dire si le regroupement géographique est générateur d'économies externes. Cette approche met en exergue le rôle des interactions entre agents économiques dans un même lieu géographique – par opposition aux interactions entre les agents et la nature – dans le choix d'une implantation industrielle. Les études empiriques analysées par Rosenthal et Strange (2004) indiquent que le doublement de la taille d'une ville augmenterait de 3 à 8 % la productivité moyenne des entreprises qu'elle héberge. Il existe trois principaux types d'externalités positives dues au regroupement géographique :

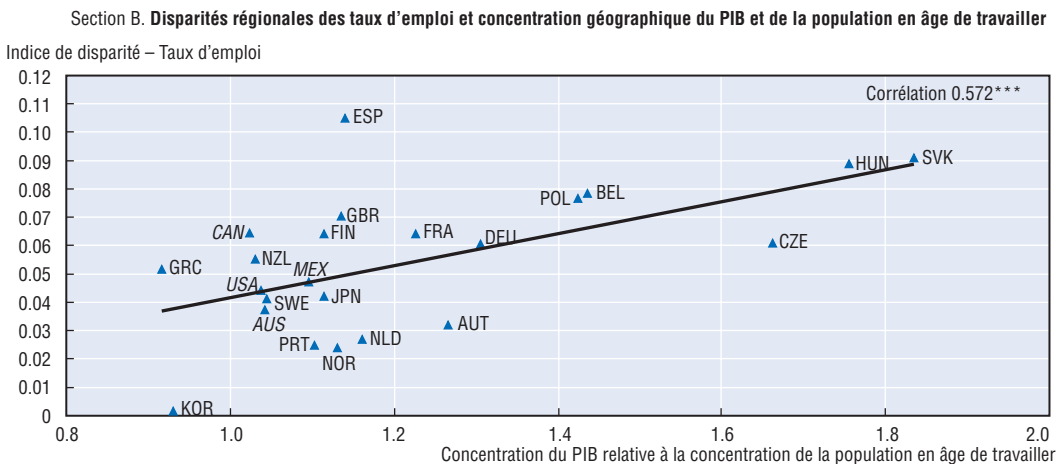
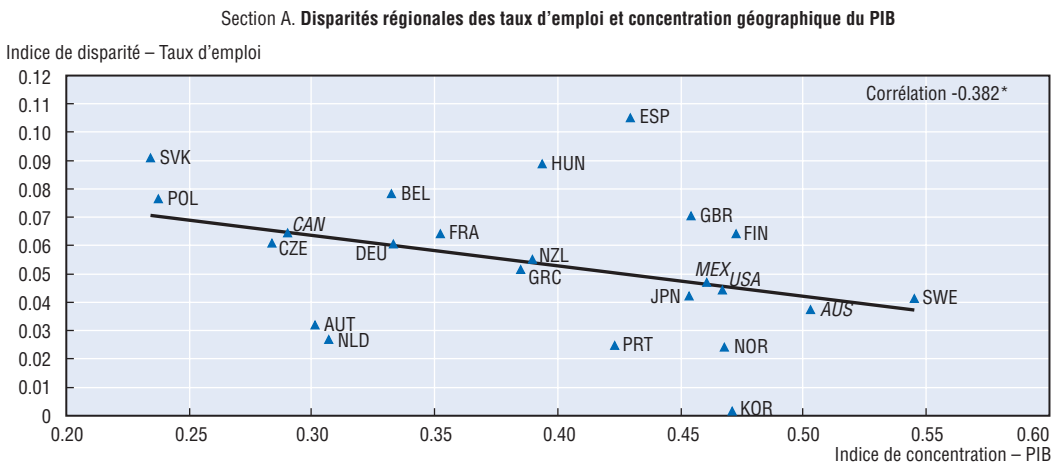
- L'agglomération permettrait aux entreprises de se procurer à un coût moindre des intrants intermédiaires (en raison de rendements d'échelle croissants).
- Les besoins des employeurs et les qualifications des travailleurs concorderaient mieux dans des grandes villes ou dans des zones industrielles, ce qui générerait des gains de productivité. En outre, le recrutement par l'employeur et l'obtention d'un nouveau travail par le salarié seraient plus rapides et donc moins coûteux.
- La proximité géographique de producteurs appartenant à un même secteur d'activité faciliterait la transmission de savoirs et les externalités en termes de capital humain.

Les études empiriques suggèrent que ces trois types d'économies d'agglomération expliquent une part importante du phénomène de concentration géographique des activités économiques – même s'il est difficile d'évaluer l'importance relative de chacun d'eux (pour une revue récente, voir les études de Rosenthal et Strange, 2004; Duranton et Puga, 2004). De plus, d'autres facteurs peuvent favoriser ce processus d'agglomération. Ainsi, la concentration d'activités économiques, en allant de pair avec la concentration des emplois, crée de vastes marchés, ce qui peut inciter de nouveaux producteurs à s'implanter dans ces lieux comptant de nombreux consommateurs. À leur tour, les grandes villes, dotées de structures commerciales importantes, sont sans doute plus attrayantes pour les travailleurs et leurs familles<sup>10</sup>.

Étant donné que la population d'âge actif comme les activités économiques ont tendance à être concentrées géographiquement, l'agglomération ne se traduit pas nécessairement par des disparités régionales en matière de performance du marché du

travail. Comme le fait observer Martin (2003), lorsque la population suit le capital mobile (physique et humain) depuis les régions en déclin vers les régions en expansion, cela diminue le sous-emploi de la main-d'œuvre dans les premières et la pénurie d'actifs dans les secondes, sans entraîner une disparité significative. On notera cependant que, dans la plupart des pays, la population en âge de travailler tend à être moins concentrée géographiquement que les activités économiques (tableau 2.A2.5 de l'annexe dans OCDE, 2005c). En outre, la mesure dans laquelle la répartition géographique de la production

Graphique 2.6. **Concentration géographique et disparités régionales dans les taux d'emploi<sup>a</sup>**



\*\*\*, \*\*, \* , statistiquement significatifs au seuil de 1 %, 5 % et 10 %, respectivement.

Les pays en italique correspondent au niveau régional 1.

a) L'indice de disparité correspond au coefficient de variation pondéré des taux d'emploi régionaux. L'indice de concentration est celui proposé par Spiezia (2002), qui est défini par :  $0.5 \sum_i |y_i - a_i| / (1 - a_{\min})$  où  $y_i$  est la part de la production de la région  $i$ ,  $a_i$  est la superficie de la région  $i$  en pourcentage de la superficie du pays et  $a_{\min}$  est la superficie relative de la plus petite région. Si la part de la production de chaque région correspond à sa superficie relative, alors il n'y a pas de concentration et l'indice est égal à 0. L'indice croît avec la concentration géographique et atteint un maximum de un quand toute la production est concentrée dans la région ayant la plus petite superficie.

Source : Voir l'annexe 2.A1.

Statlink: <http://dx.doi.org/10.1787/324225278035>

s'écarte de celle de la population d'âge actif varie d'un pays à l'autre et, à première vue, plus cet écart est grand, plus les disparités régionales en matière de taux d'emploi sont importantes (graphique 2.6, partie B). Différentes études soulignent que, par comparaison avec l'Europe, les États-Unis connaissent à la fois une plus forte concentration des activités économiques et des disparités infranationales moins marquées au niveau des performances du marché du travail (Puga, 2002; Martin, 2003). Ce résultat est confirmé par le graphique 2.6 (partie A) : la plus grande concentration géographique de la production aux États-Unis ne se traduit pas par des variations régionales des taux d'emploi plus importantes que dans de nombreux pays européens, où les activités économiques sont moins regroupées. Finalement, lorsqu'il y a concentration, la mobilité géographique de la main-d'œuvre pourrait jouer un rôle majeur en matière d'ajustement des marchés régionaux de l'emploi.

### **C. Disparités régionales d'emploi et mobilité géographique des travailleurs**

La persistance de disparités régionales au sein de chaque pays semble indiquer que les mécanismes de « marché » sont souvent trop faibles pour jouer un rôle d'autorégulation. L'un de ces mécanismes est le mouvement de travailleurs en provenance de régions en proie à des difficultés économiques vers des régions dont la situation est meilleure. L'ajustement des salaires (c'est-à-dire leur diminution relative dans les régions à plus fort taux de chômage) peut également jouer un rôle en attirant les capitaux dans les régions où les salaires fléchissent et en augmentant l'incitation des travailleurs à migrer hors de ces régions; cet effet est cependant moins direct, car il requiert à la fois que les facteurs soient mobiles et qu'ils répondent aux signaux de salaires. La présente section analyse essentiellement le rôle des migrations internes en tant que mécanisme d'ajustement<sup>11</sup>. Faute de disposer de suffisamment de données salariales par régions, il est difficile d'analyser l'interaction entre les salaires et les disparités régionales. Néanmoins, on examinera les résultats recueillis dans d'autres études quant au rôle des salaires relatifs en tant que mécanisme régulateur.

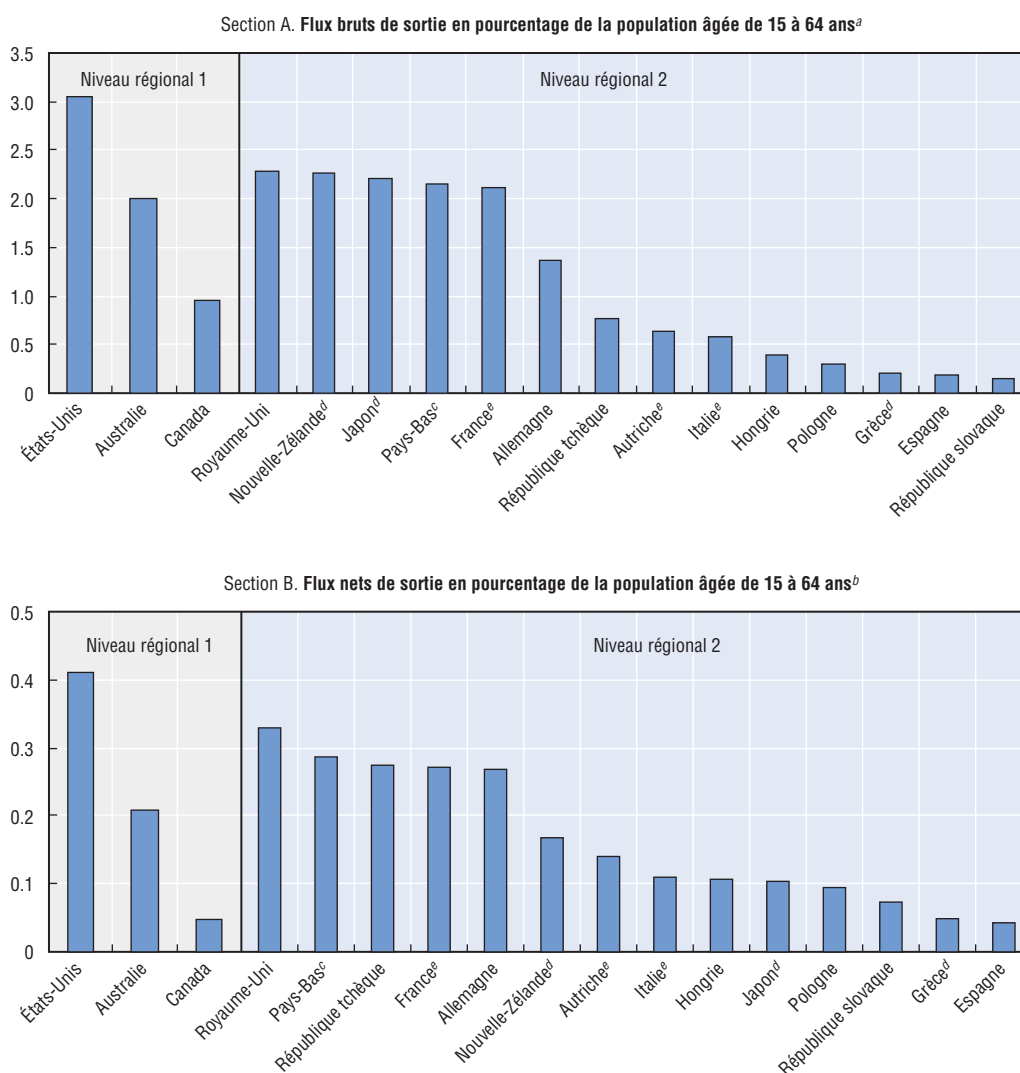
#### ***Les flux migratoires internes bruts ont tendance à être moins élevés en Europe qu'en Amérique du Nord et dans la région de l'Asie-Pacifique...***

La migration interrégionale et les migrations journalières peuvent être analysées en termes de flux *bruts* et *nets*. Les flux bruts permettent de disposer d'une idée d'ensemble de la mobilité des individus. Si ces mouvements sont motivés par des raisons professionnelles – ce qui n'est pas toujours le cas, puisque des individus peuvent changer de lieu de résidence sans changer d'emploi – ils peuvent contribuer aux ajustements du marché du travail en permettant une meilleure concordance entre emplois et caractéristiques des travailleurs. Néanmoins, les flux bruts n'ont pas nécessairement un impact sur le niveau des populations régionales, puisqu'une même région peut enregistrer simultanément des flux d'immigration et d'émigration. Les flux nets, par contre, se révèlent les plus adaptés pour évaluer les effets directs de la mobilité géographique des individus sur la population d'âge actif au niveau régional.

Comme on l'a vu dans l'encadré 2.1, les comparaisons entre pays des flux migratoires, bruts et nets, exigent une certaine prudence. Cette mise en garde étant faite, les données permettent de dégager un tableau d'ensemble. En moyenne, les flux migratoires bruts internes – à savoir la proportion de la population en âge de travailler au sein de chaque économie nationale qui a changé de région de résidence pendant l'année considérée – ont tendance à être moins marqués en Europe qu'aux États-Unis ou dans les pays de la zone

Asie-Pacifique (graphique 2.7). En Europe toutefois, la situation n'est pas uniforme dans tous les pays : ceux du Sud et de l'Est de la région se caractérisent par des taux bruts de migration très faibles (inférieurs à 1 % de la population en âge de travailler), alors que la France et le Royaume-Uni affichent des taux relativement élevés<sup>12</sup>. Dans tous les cas cependant, les taux bruts de migration européens restent nettement inférieurs à ceux des États-Unis (les taux donnés pour ce pays sont calculés à partir des États et seraient supérieurs si on les rapportait à de plus petites régions, d'une taille comparable à celle retenue pour la plupart des pays européens).

Graphique 2.7. **Taux de migrations internes, 2003**



a) Sauf pour l'Australie et l'Italie pour lesquels la population de référence est la population totale et pour le Japon pour lequel la population de référence est la population âgée de cinq ans ou plus.

b) Les taux de migrations nettes totales sont calculés comme la somme des valeurs absolues des flux nets régionaux divisés par deux et rapportés à la population totale âgée de 15 à 64 ans.

c) 1999.

d) 2001.

e) 2002.

Source : Voir l'annexe 2.A1.

Statlink: <http://dx.doi.org/10.1787/446812368715>

### ... mais ils ne baissent plus

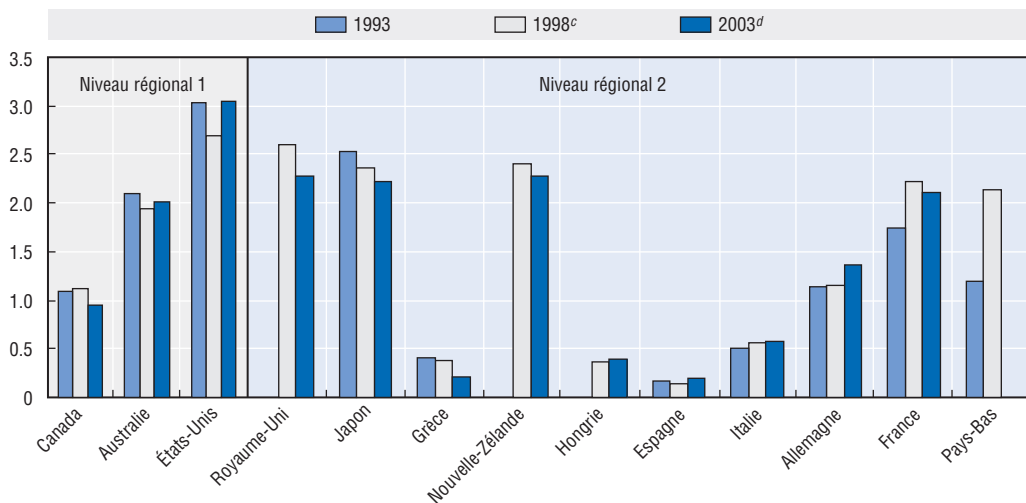
Dans la plupart des pays, ces « tendances » générales, qui ont été exposées dans des éditions antérieures des *Perspectives de l'emploi* (1990, 2000), sont demeurées relativement stables au cours des dix dernières années dans la plupart des pays. En Espagne et en Italie, les flux migratoires se sont stabilisés, mais à un faible niveau. Dans d'autres pays européens, en France, aux Pays-Bas et, depuis la fin des années 90, en Allemagne (graphique 2.8), on observe une certaine tendance à l'accroissement de la mobilité. Globalement, sauf au Japon, la baisse des migrations interrégionales observée au cours des dernières décennies (OCDE, 1990) s'est interrompue.

### Les migrations internes nettes ne contribuent pas toujours à réduire les disparités régionales en matière d'emploi

Dans tous les pays, un pourcentage relativement peu élevé des flux internes bruts correspond à une redistribution de la population en âge de travailler entre différentes régions : les taux nets de migrations totaux sont extrêmement faibles et se situent, dans la plupart des cas, au-dessous de 0.3 % (graphique 2.7, partie B). Ici encore, les États-Unis se distinguent avec un taux net supérieur à celui enregistré dans les autres pays. Les différences entre pays sont, toutefois, nettement moins marquées que dans le cas des taux bruts, ce qui signifie que, s'ils sont motivés par des raisons d'emploi, les flux migratoires de populations d'âge actif remplissent sans doute davantage une fonction d'adaptation plutôt que de redistribution de la population entre marchés régionaux de l'emploi. Ceci est particulièrement manifeste pour le Canada, le Japon et la Nouvelle-Zélande<sup>13</sup>. Par contre, la République tchèque se caractérise par de faibles flux migratoires bruts, mais qui redistribuent une partie significative de sa population entre ses différentes régions.

Graphique 2.8. **Évolution des taux de migrations internes<sup>a</sup>**

Taux bruts de sortie en pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans<sup>b</sup>



a) Les pays sont classés suivant la variation de leur taux de migration sur la plus longue période disponible.

b) Sauf pour l'Australie et l'Italie pour lesquels la population de référence est la population totale et pour le Japon pour lequel la population de référence est la population âgée de cinq ans ou plus.

c) 1996 pour la Nouvelle-Zélande ; 1999 pour la Hongrie, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

d) 2001 pour la Grèce, le Japon et la Nouvelle-Zélande ; 2002 pour la France.

Source : Voir l'annexe 2.A1.

Statlink: <http://dx.doi.org/10.1787/802525205456>

Si, pour la période 1998-2003, l'on considère le sens des flux migratoires interrégionaux et la mesure dans laquelle ils ont contribué à rééquilibrer les disparités régionales en matière d'emploi, on observe des résultats contrastés. Dans huit des 15 pays étudiés, les migrants en âge de travailler tendent à quitter des régions à faible taux d'emploi pour se rendre dans des régions où le taux d'emploi est élevé et délaissent les régions à fort taux de chômage pour celles où le chômage est moindre (tableau 2.4). Dans quatre pays, les flux migratoires nets accentuent plutôt légèrement les disparités régionales en ce qui concerne l'un ou l'autre des deux indicateurs considérés (le taux d'emploi ou le taux de chômage). Mais dans les trois autres pays, la République tchèque, la France et les Pays-Bas, les flux migratoires tendent à renforcer les disparités régionales sur ces deux plans, puisque les migrations nettes positives touchent principalement des régions à faible taux d'emploi/à fort taux de chômage. Ce résultat n'est pas imputable au déménagement de retraités préférant des régions plus attrayantes et plus ensoleillées, car il se vérifie également dans le cas du groupe d'âge des 25-54 ans. Il corrobore également les conclusions de certaines études empiriques (encadré 2.2). Ce résultat quelque peu contre-intuitif indique que l'emploi n'est pas le seul, ni même peut-être le principal motif des migrations interrégionales. Il reflète peut-être également l'existence d'obstacles à la mobilité professionnelle, que l'on analysera dans la section 2 du présent chapitre.

**Tableau 2.4. Flux nets de migrations internes par rapport aux performances régionales du marché du travail, 1998-2003**

Rapports moyens sur la période pour toutes les personnes âgées de 15 à 64 ans<sup>a</sup>

Niveau	Nombre de régions	Période	Taux de migrations internes nettes <sup>b</sup>	En pourcentage de la population en âge de travailler <sup>c, d</sup>				
				Migration nette moyenne dans les régions à fort taux d'emploi	Migration nette moyenne dans les régions à faible taux d'emploi	Migration nette moyenne dans les régions à fort taux de chômage	Migration nette moyenne dans les régions à faible taux de chômage	
Australie	1	8	1998-2003	0.14	0.43	-0.28	0.43	-0.26
Autriche	2	9	1996-2002	0.16	0.14	0.22	-0.24	0.11
Canada	1	10	1998-2003	0.14	0.20	-0.14	-0.14	0.21
République tchèque	2	8	2002-2003	0.24	-0.58	0.29	0.29	-0.63
France	2	22	1997-2002	0.22	-0.42	0.18	0.20	-0.22
Allemagne	2	36	1998-2003	0.20	0.25	-0.14	-0.18	0.18
Hongrie	2	7	1999-2003	0.06	0.02	0.00	-0.02	0.03
Italie	2	20	1997-2002	0.12	0.20	-0.38	-0.30	0.18
Japon	2	47	1995-2000	0.06	0.09	-0.11	0.04	-0.02
Pays-Bas	2	12	1994-1999	0.24	0.48	0.17	0.30	0.25
Nouvelle-Zélande	2	12	1996-2001	0.16	0.12	-0.13	0.11	-0.01
Pologne	2	16	2001-2003	0.08	0.06	-0.16	-0.19	0.05
Espagne	2	16	1998-2003	0.04	0.00	-0.01	-0.01	-0.01
Royaume-Uni	2	37	1999-2003	0.22	0.08	-0.30	-0.26	0.04
États-Unis	1	51	1998-2003	0.33	0.28	-0.32	-0.33	0.47

a) Les chiffres se rapportent à la population totale et non à la population en âge de travailler pour l'Australie et l'Italie, et aux personnes âgées de cinq ans ou plus pour le Japon.

b) Les taux de migrations internes nettes sont calculés comme la somme des valeurs absolues des flux nets régionaux divisés par deux et rapportés à la population totale en âge de travailler un an auparavant.

c) Somme des migrations internes nettes par région (i.e. flux d'entrées moins flux de sorties au cours d'une année).

d) Les régions à faible chômage sont identifiées en classant les régions la première année de la période considérée par taux de chômage croissant jusqu'à ce que la population active cumulée dépasse un tiers de la population active totale, et en incluant la dernière région dans le calcul en lui affectant une fraction pondérée appropriée. Les régions à fort chômage contiennent de même le tiers de la population active ayant les taux de chômage les plus élevés.

Source : Voir l'annexe 2.A1.

### Encadré 2.2. Les salaires et la mobilité des travailleurs réagissent-ils aux déséquilibres des marchés régionaux de l'emploi ?

Les migrations internes peuvent avoir un effet d'ajustement important dans les pays où elles sont élevées. Blanchard et Katz (1992) ont constaté qu'aux États-Unis, les migrations internes répondaient de manière significative à des chocs de demande de main-d'œuvre spécifiques à certains États. Leur étude montre qu'un choc défavorable commence par susciter une hausse du chômage, une baisse sensible des salaires nominaux et une légère diminution du taux d'activité. La baisse des salaires stimule à son tour la demande de main-d'œuvre, mais pas suffisamment pour compenser les effets du choc initial. En fait, les ajustements se produisent essentiellement lorsque les travailleurs quittent la zone déprimée, et la quittent rapidement : la perte de 100 emplois la première année se traduirait par 30 chômeurs supplémentaires, une diminution d'activité de cinq travailleurs, et donc une émigration nette de 65 travailleurs. Après une période de cinq à sept ans, tant le chômage que l'activité reviendraient à leurs niveaux antérieurs au choc.

De même, Blanchard et Katz (1992), DeBelle et Vickery (1999) ont constaté que les migrations internes constituaient un mécanisme majeur d'ajustement entre régions australiennes, et Choy et al. (2002) ont abouti à des conclusions analogues pour la Nouvelle-Zélande.

En Europe, par contre, où les flux migratoires sont en moyenne bien inférieurs à ceux de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et des États-Unis, Decressin et Fatas (1995) ont montré que les ajustements par rapport à des chocs circonscrits à des régions déterminées avaient tendance à prendre essentiellement la forme d'une évolution des taux d'activité plutôt que de migrations interrégionales. Plus précisément, dans les cinq années suivant un choc défavorable à l'emploi, l'impact interviendrait à 78 % sous forme de sortie de travailleurs de la population active, contre 18 % aux États-Unis. On observe le même contraste en ce qui concerne l'émigration nette : aux États-Unis, dès la première année, celle-ci représenterait 52 % du processus d'ajustement, alors qu'en Europe, il faudrait attendre trois ans pour que ce pourcentage soit atteint. En d'autres termes, les travailleurs européens ont tendance à réagir à une baisse de la demande de main-d'œuvre dans leur région en n'exerçant plus d'activité professionnelle plutôt qu'en émigrant dans une autre région ou dans un autre pays. Cette constatation est confirmée par Nahuis et Parikh (2002), sur la base d'une analyse plus détaillée de la dynamique de l'emploi dans des régions européennes.

En Europe, la rigidité des salaires peut constituer un obstacle à l'ajustement par les migrations internes. En particulier, les conventions collectives qui fixent les mêmes normes salariales pour l'ensemble d'un pays tendent à réduire les possibilités de différentiels de salaires en fonction des régions (OCDE, 2004a). Il en résulte de moindres incitations pour les travailleurs à quitter des régions à fort taux de chômage pour se rendre dans des zones où les possibilités d'emploi sont meilleures et les salaires plus élevés. Ainsi, d'après Brunello et al. (2001), les faibles différentiels salariaux expliqueraient la nette diminution de la mobilité des travailleurs italiens entre les régions moins favorisées et les plus prospères.

### *Entre 1 et 16 % des actifs occupés se déplacent chaque jour d'une région à une autre*

Les déplacements domicile-travail quotidiens remplacent fréquemment les migrations. Dans certains ménages, en cas de nouvel emploi, on juge préférable de faire ces déplacements plutôt que de déménager, estimant que les frais de transport sont inférieurs aux coûts d'un déménagement (à la fois le coût économique et les coûts liés à la perte d'un réseau social, du cadre de vie, etc.). Néanmoins, l'arbitrage en faveur des migrations journalières dépend

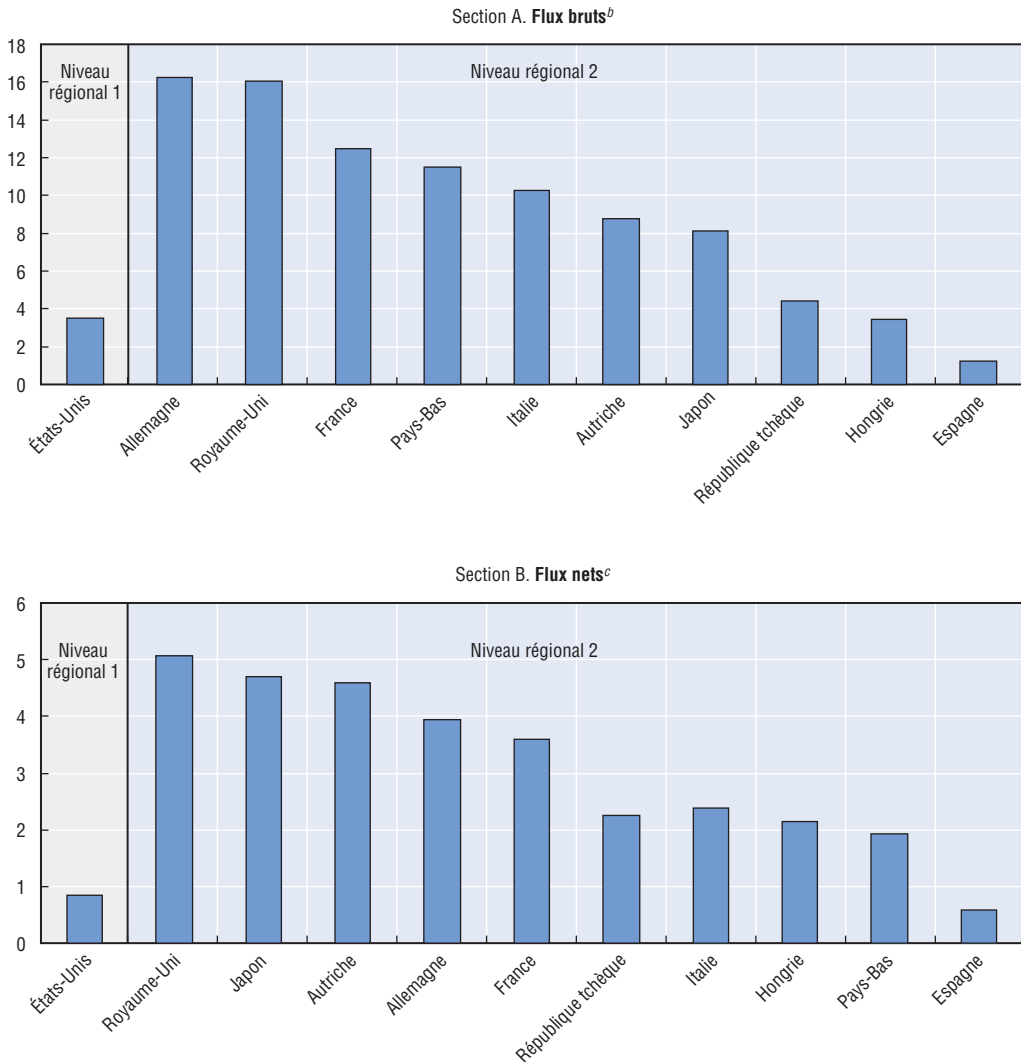
tout à la fois du marché de l'emploi et du marché du logement. À mesure que leurs revenus augmentent et que les coûts des trajets diminuent, les ménages ont tendance à désirer des logements plus spacieux et des terrains plus grands, que les villes, dans de nombreux cas, ne peuvent leur offrir. Ainsi, l'accroissement du pourcentage des migrants journaliers et l'allongement des trajets observés récemment dans certains pays découlent également de l'évolution de l'urbanisation, à savoir l'étalement urbain associé au développement des infrastructures de transport, et ne reflètent pas nécessairement une meilleure concordance entre marchés du travail régionaux voisins<sup>14</sup>. Dans la quasi-totalité des pays étudiés, la proportion de migrants journaliers par rapport à la population en âge de travailler est supérieure aux flux migratoires interrégionaux, la différence étant souvent significative<sup>15</sup>. La progression du nombre de ménages où l'homme et la femme travaillent est un autre facteur susceptible d'avoir fait diminuer les migrations interrégionales et augmenter la quantité de migrants journaliers. En termes bruts, les migrations journalières sont particulièrement importantes au Royaume-Uni (16 % des salariés font chaque jour la navette entre deux régions), mais aussi en Autriche, en Allemagne et au Japon (graphique 2.9). Cependant, dans ces pays (sauf au Japon), ces taux élevés s'expliquent en partie par le fait que la capitale constitue une région à elle seule. Les taux de migrations journalières sont en revanche particulièrement faibles en Espagne.

### ***Les schémas de migrations et de déplacements domicile-travail varient selon les groupes de population***

En matière de migrations et de trajets entre la résidence et le lieu de travail, les comportements sont très hétérogènes selon les groupes de population. Ainsi, les taux de migration se rapportant aux hommes ne sont que très légèrement supérieurs à ceux concernant les femmes, sauf au Japon (tableau 2.A2.6 de l'annexe dans OCDE, 2005c), mais les jeunes sont beaucoup plus prompts à migrer que les personnes plus âgées, la République slovaque et l'Espagne constituant les seules exceptions à cet égard (graphique 2.10). Les groupes ayant bénéficié d'une éducation supérieure sont en général les plus mobiles, notamment en France et au Royaume-Uni, les deux pays européens où les migrations interrégionales sont les plus fortes. Ces résultats sont confirmés par une analyse économétrique au niveau des ménages portant sur plusieurs pays européens (voir ci-dessous). Les différences entre les schémas de mobilité de groupes ayant des niveaux d'éducation différents sont moins marquées aux États-Unis. Globalement, les travailleurs dont la position sur le marché du travail est plus faible seraient donc moins mobiles – et donc davantage tributaires des possibilités d'emploi locales. Il s'agit là d'une constatation importante à la lumière de l'objectif global d'une plus grande mobilisation des groupes sous-représentés.

Le profil des migrants journaliers est quelque peu différent. Les différences sont plus marquées entre hommes et femmes, ce qui reflète probablement la persistance du partage des tâches au sein des familles, qui limite les possibilités des femmes de passer du temps dans les trajets – la seule exception étant la France, où le taux de migration journalière des femmes dépasse de peu celui des hommes (tableau 2.A2.6 de l'annexe dans OCDE, 2005c)<sup>16</sup>. Par contre, il semble n'y avoir que peu de différences entre les tranches d'âges (graphique 2.A2.1 de l'annexe dans OCDE, 2005c). S'agissant des niveaux d'éducation, la situation varie davantage d'un pays à l'autre qu'en ce qui concerne les migrations. Si les migrants journaliers se recrutent davantage parmi les plus qualifiés au Royaume-Uni et en Allemagne, ce sont au contraire les individus moyennement ou faiblement qualifiés qui

Graphique 2.9. **Taux de migrations journalières dans certains pays de l'OCDE, 2003<sup>a</sup>**  
 Pourcentage de l'emploi résident



a) 2000 pour les États-Unis et le Japon; 2001 pour le Royaume-Uni; et 2002 pour la France.

b) Travailleurs salariés qui traversent la frontière régionale pour aller de leur lieu de résidence à leur lieu de travail.

c) Les flux nets de migrations journalières sont calculés comme la somme des valeurs absolues des flux nets régionaux de migrations journalières divisées par deux.

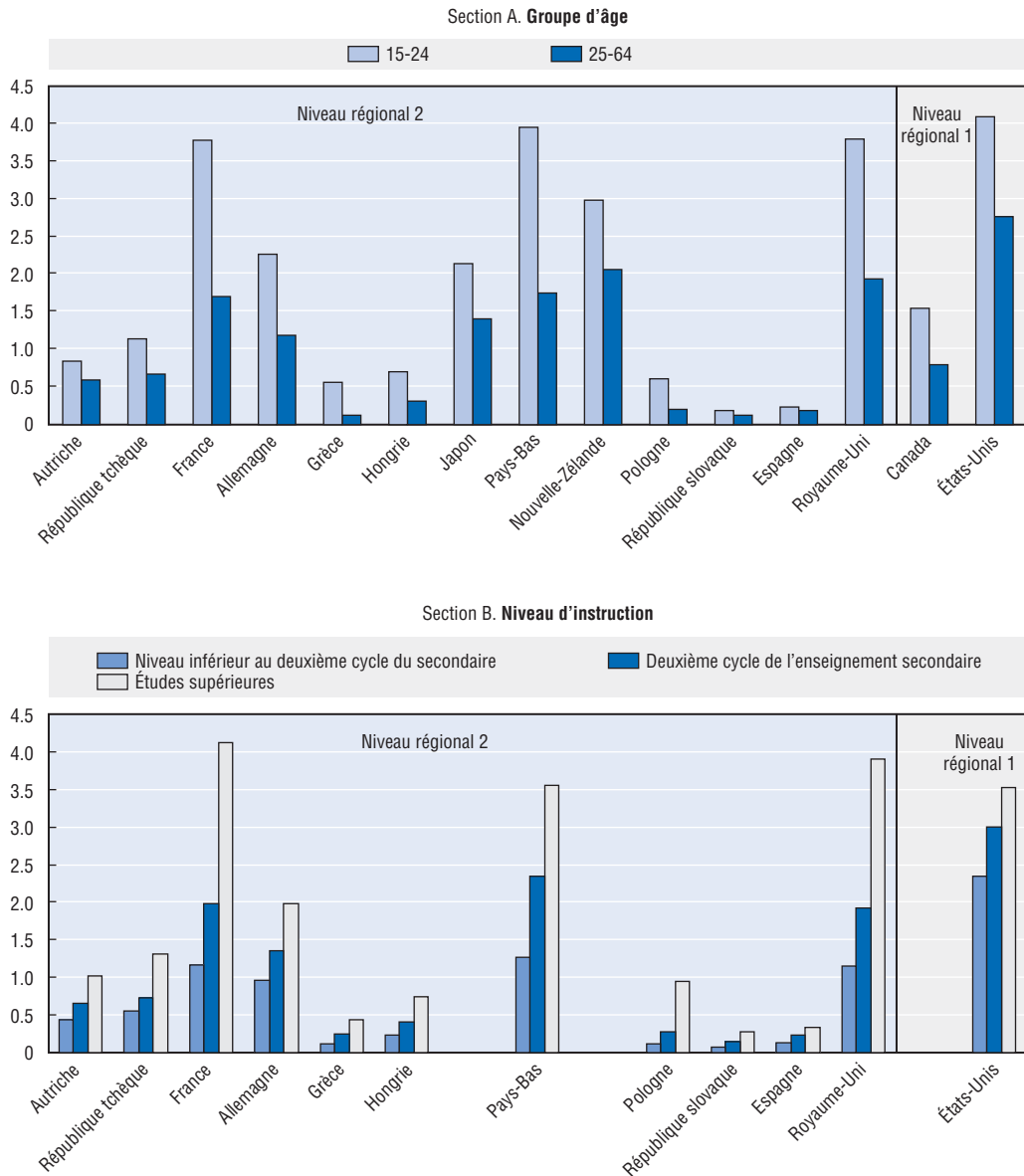
Source : Voir l'annexe 2.A1.

Statlink: <http://dx.doi.org/10.1787/024036434223>

constituent la majorité de ces migrants en Autriche, en France et en Italie. Cette situation reflète sans doute en partie des formes différentes de développement urbain : les groupes les plus aisés quittent le centre des villes dans certains pays, mais dans d'autres, la classe moyenne et les groupes les plus pauvres vivent de plus en plus dans les banlieues et font le trajet jusqu'au centre ville pour leur travail.

### Graphique 2.10. Les jeunes et les plus éduqués constituent les groupes les plus mobiles

Migrations internes<sup>a</sup> selon les caractéristiques socio-économiques, pourcentages, 2003<sup>b</sup>



a) Proportion de personnes âgées de 15 à 64 ans qui changent de région de résidence dans l'année.

b) 1999 pour les Pays-Bas; 2001 pour la Grèce; et 2002 pour l'Autriche et la France.

Source : Voir l'annexe 2.A1.

Statlink: <http://dx.doi.org/10.1787/585808080608>

## 2. Politiques publiques et disparités régionales

En tant que telles, les différences de taux d'emploi et de chômage d'une région à l'autre ne constituent pas nécessairement un sujet de préoccupation pour les pouvoirs publics. Il n'y a aucune raison de s'attendre à ce que les taux d'activité soient identiques dans toutes les régions. Et, à supposer que les comportements de participation soient

semblables, il n'est pas surprenant que les taux de chômage varient d'une région à l'autre : compte tenu de phénomènes de spécialisation spatiale, les chocs touchant l'offre et la demande auront tendance à avoir des effets plus prononcés dans certaines régions.

Cela étant, la *persistance* de disparités régionales au niveau de l'emploi et du chômage peut également révéler l'échec de politiques, et un mauvais fonctionnement des marchés du travail. Il peut ainsi exister certaines barrières à la mobilité interrégionale des individus, freinant les réallocations de la population active des régions défavorisées vers les régions offrant de meilleures perspectives d'emploi. La mobilité ne constitue pas, à l'évidence, une fin en soi et les liens entre la mobilité géographique et les déséquilibres régionaux sont complexes (encadré 2.3). Néanmoins la suppression de certains obstacles à la mobilité des travailleurs peut se révéler utile dans certains cas. À l'inverse, les entreprises peuvent décider de créer des emplois dans les régions où les ressources en main-d'œuvre sont plus abondantes – mettant ainsi l'emploi à portée de la population locale. Mais les contraintes qui pèsent sur l'offre et la demande, notamment un ajustement salarial insuffisant au niveau régional, des effets d'agglomération et des problèmes de gouvernance locale peuvent s'opposer à de telles créations d'emploi.

Dans les sections suivantes, seront examinées les politiques susceptibles d'avoir une incidence sur la mobilité de la main-d'œuvre et la création d'emplois dans les régions à fort chômage. L'accent sera placé sur les politiques du logement ainsi que sur les indemnités de chômage et autres indemnités de non-emploi en tant que facteurs qui risquent de maintenir les personnes dans des régions déprimées, ainsi que sur des tentatives de relancer l'activité et la création d'emplois au niveau local. Les moyens d'action de portée plus large qui peuvent également favoriser la création d'entreprises et d'emplois locaux – tels que les investissements dans les infrastructures ou la délocalisation de services administratifs dans des régions en crise ou éloignées ainsi que la politique fiscale en générale – pour importants qu'ils soient, ne seront pas abordés, dépassant le cadre du présent chapitre.

### **A. Supprimer les obstacles à la mobilité découlant des politiques du logement**

Comme déjà signalé plus haut, la mobilité géographique de la main-d'œuvre n'est pas une fin en soi et la présente section porte principalement sur la suppression des obstacles à la mobilité potentiellement induits par les politiques du logement en vigueur. Les frais de logement (remboursements de crédits ou loyers) constituant en général le poste le plus important du budget des ménages, la décision de changer de lieu de résidence afin de prendre un nouvel emploi a toutes chances d'être influencée par la situation du marché du logement et par les politiques du logement.

#### **La propriété du logement tend à réduire la mobilité**

L'occupation d'un logement en tant que propriétaire représente le mode d'occupation le plus courant pour les ménages dans la plupart des pays de l'OCDE. Sa part augmente dans la majorité des pays de l'UE depuis 1980, cette augmentation étant particulièrement prononcée au Royaume-Uni, en Italie, en Espagne, en Belgique et aux Pays-Bas (graphique 2.11). Trois groupes de pays peuvent être distingués : i) ceux où la proportion de logements occupés par leurs propriétaires est faible, inférieure à 60 %, à savoir certains pays d'Europe continentale et la majorité des pays nordiques, qui se caractérisent en général par un secteur locatif social relativement important (graphique 2.A2.2 de l'annexe dans OCDE, 2005c); ii) les pays où cette proportion est moyenne, s'établissant entre 60 et 70 %, et qui

### Encadré 2.3. **Migrations, salaires et productivité**

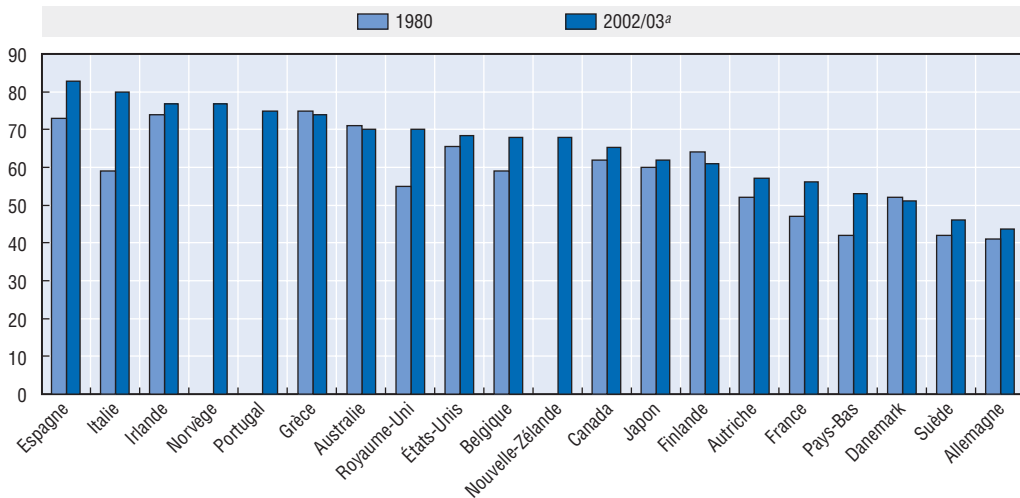
La persistance dans le temps d'écarts en matière d'emploi et de chômage au niveau régional donne à penser qu'ils devraient être considérés comme des phénomènes « structurels » durables. La nature des mesures à prendre pour réduire les disparités régionales en matière d'emploi dépend, il va sans dire, des causes de ces disparités. Il existe en général une corrélation positive entre les disparités régionales d'emploi dans un pays donné et les disparités touchant les niveaux de productivité (voir Sestito, 2004, pour l'Europe).

La mobilité des travailleurs entre des régions défavorisées et des régions plus actives peut contribuer, dans une certaine mesure, à réduire les disparités d'emploi. C'est notamment le cas lorsque la demande de main-d'œuvre est globalement insuffisante dans le pays mais est excédentaire dans certaines régions. Cela étant, même en pareil cas, la mesure dans laquelle la mobilité géographique est à même de réduire les disparités régionales est sans doute limitée. Premièrement – comme on l'a vu à la section 1.C – puisque ce sont les jeunes et les personnes hautement qualifiées qui ont le plus tendance à se déplacer, une augmentation de l'émigration peut avoir pour effet négatif de déqualifier la population de la région d'origine et d'affaiblir encore le potentiel de croissance de cette dernière. Deuxièmement, il est probable que le logement pose intrinsèquement certaines limites aux flux migratoires. En effet, le coût du logement a tendance à s'élever davantage dans les régions les plus dynamiques que dans celles qui sont défavorisées et l'accroissement de l'écart entre les coûts constitue une forte désincitation à déménager. Cannari *et al.* (2000) observent, par exemple, que ce phénomène a limité les migrations internes entre le sud et le nord de l'Italie au cours de la période 1967-1992.

Un ajustement insuffisant des salaires au niveau régional peut également expliquer en partie les disparités observées en ce qui concerne l'emploi. En particulier, les systèmes de négociations salariales caractérisés par un niveau intermédiaire de centralisation et de coordination – à savoir ceux qui se situent essentiellement au niveau des branches, notamment en Allemagne, en Espagne et dans une moindre mesure en Italie (OCDE, 2004a) – peuvent engendrer un décalage entre salaire et productivité dans les régions défavorisées. En effet, de tels systèmes de négociations peuvent aboutir à des salaires négociés largement influencés par les conditions économiques prévalant dans les secteurs et les régions les plus dynamiques. En l'absence d'autres mécanismes d'ajustement, cette situation peut mener à des disparités régionales durables en matière d'emploi. Cette hypothèse a souvent été avancée pour justifier les déséquilibres régionaux nord-sud en Italie et ouest-est en Allemagne (voir par exemple Brunello *et al.*, 2001; Davies et Hallet, 2001). De Koning *et al.* (2004) estiment également que les négociations salariales à l'échelon central constituent une cause essentielle du chômage en Allemagne orientale, en Italie du Sud et en Espagne du Sud. Décentraliser la fixation des salaires pourrait donc contribuer à réduire les disparités régionales d'emploi. Tous les problèmes ne seront sans doute pas résolus pour autant. Ainsi, une baisse des salaires dans les régions défavorisées aura pour effet d'accroître les incitations à migrer, ce qui, comme on l'a vu plus haut, peut être source de difficultés si les groupes de travailleurs les plus productifs partent. De façon plus générale, des politiques visant à accroître les niveaux de productivité régionaux peuvent également se révéler nécessaires (voir section 2.C).

Graphique 2.11. **Proportion de logements occupés par leurs propriétaires, 1980 et 2002/03**

Logements occupés par leurs propriétaires en pourcentage du stock total de logements occupés



a) 2001 pour la Norvège, la Nouvelle-Zélande et le Portugal.

Source : Agence nationale danoise pour l'entreprise et le logement, Statistiques du logement dans l'UE, 2003 pour l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, la France, les Pays-Bas, le Portugal et la Suède; Recensement de la population et des logements, Statistiques Norvège pour la Norvège; FMI, *Perspectives de l'économie mondiale* 2004 pour les autres pays.

Statlink: <http://dx.doi.org/10.1787/146066386887>

comprennent la plupart des pays anglophones, la Belgique, la Finlande, le Japon et la Nouvelle-Zélande, et iii) ceux où cette proportion est supérieure à 70 %, soit les pays d'Europe du Sud, l'Irlande et la Norvège.

La propriété du logement est fréquemment citée comme étant un obstacle à la mobilité géographique de la main-d'œuvre. Les propriétaires de logements sont moins susceptibles que d'autres de partir dans un nouvel endroit pour y prendre un nouvel emploi, étant donné les coûts de transaction élevés et le risque de perte de capital associés à ce départ. Cette intuition semble pouvoir être confirmée par l'examen des données (pour un certain nombre de pays européens), les résultats présentés dans l'encadré 2.4 étant par ailleurs conformes à ceux d'études empiriques qui analysent les liens entre le mode d'occupation du logement, la mobilité et la situation en matière de chômage. En règle générale, tant les études macroéconomiques qui étudient les variations dans le temps d'un pays ou d'une région à l'autre, que les études microéconomiques se fondant sur des données individuelles, constatent que des taux élevés d'occupation des logements par leurs propriétaires tendent à être associés à un chômage plus élevé et/ou à une mobilité professionnelle plus faible (tableau 2.5). Cependant, ces résultats sont sans doute peu robustes en raison d'un éventuel biais de sélection – les personnes qui pensent déménager à l'avenir sont susceptibles de préférer la location à la propriété. En outre, le fait que le choix du mode de résidence, de l'emploi et celui du lieu de résidence sont le fruit de décisions concomitantes devrait également être pris en considération. Pour autant, les études microéconomiques, qui utilisent des données (longitudinales) sur les individus ou les ménages et tiennent généralement compte du caractère endogène des décisions concernant le mode de résidence, concluent également que la propriété du logement est

#### Encadré 2.4. Dans quelle mesure les décisions migratoires sont-elles liées aux caractéristiques socio-économiques des ménages ?

Le tableau ci-après tente de montrer, à l'aide d'estimations économétriques, dans quelle mesure les caractéristiques socio-économiques des ménages influent sur la probabilité de migrer pour des raisons d'emploi. L'analyse porte sur un panel de ménages appartenant à 8 pays européens (Allemagne, Autriche, Espagne, France, Grèce, Italie, Portugal et Royaume-Uni), sur la période 1994-2001. Les données proviennent du Panel communautaire des ménages (PCM).

#### Variation de la probabilité de migrer selon les caractéristiques socio-économiques du ménage, en Europe, 1994-2001

Modèle Probit<sup>a</sup>

<b>Statut d'occupation du logement</b>	
<i>Ménage de référence : locataire dans le parc privé</i>	
Propriétaire-occupant	-0.797***
Locataire dans le parc social	-0.203***
Locataire d'un logement fourni par l'employeur	0.096
Logé à titre gratuit	0.000
<b>Niveau d'instruction<sup>b</sup></b>	
<i>Ménage de référence : haut niveau de formation</i>	
Haut niveau de formation et niveau de formation faible/intermédiaire	-0.102***
Niveau de formation faible/intermédiaire	-0.259***
<b>Groupes d'âge<sup>c</sup></b>	
<i>Ménage de référence : 25 à 34 ans</i>	
15 à 24 ans	0.403***
35 à 44 ans	-0.153***
45 à 54 ans	-0.220***
55 à 64 ans	-0.334***
<b>Statut au regard de l'activité et statut cohabitationnel</b>	
<i>Ménage de référence : Personne seule occupant un emploi</i>	
Personne seule au chômage	-0.033
Personne seule inactive	-0.097**
Deux actifs occupés	-0.118***
Un actif occupé et un chômeur	-0.075*
Un actif occupé et un inactif	-0.073**
Un chômeur et un inactif	-0.074
Deux chômeurs	0.121
Deux inactifs	-0.185***
Nombre d'enfants	-0.045*
Variables indicatrices par pays	Oui
Probabilité observée (%)	0.80
Probabilité prédite (%)	0.89
Nombre d'observations	128 638
Test de Wald	1 522.2
R <sup>2</sup>	0.1862

\*\*\*, \*\*, \*, statistiquement significatifs aux seuils de 1 %, 5 % et 10 %, respectivement.

- Les coefficients indiqués correspondent à l'impact d'une variation discrète de la variable indicatrice, de 0 à 1, sur la probabilité estimée au point moyen.
- Le niveau d'instruction est celui de la personne de référence au sein du ménage et de son partenaire s'il s'agit d'un couple, et celui de la personne de référence s'il s'agit d'une personne seule. Un haut niveau de formation correspond à l'enseignement supérieur et un niveau de formation faible/intermédiaire correspond au maximum au deuxième cycle de l'enseignement secondaire.
- Moyenne des âges de la personne de référence au sein du ménage et de son partenaire.

Source : Estimations du Secrétariat sur la base du Panel communautaire des ménages (PCM), vagues 1 à 8 (1994-2001).

#### Encadré 2.4. Dans quelle mesure les décisions migratoires sont-elles liées aux caractéristiques socio-économiques des ménages ? (suite)

Comme on le voit dans le tableau ci-dessus, la probabilité observée de migrer est très faible : 0,8 %. Cela s'explique en partie par le fait que seuls sont repris dans l'échantillon les ménages ayant déclaré qu'ils ont changé de lieu de résidence pour des raisons d'emploi – ce qui représente environ 15 % des ménages ayant changé de lieu de résidence. Il a été également procédé à une régression portant sur l'ensemble des ménages ayant changé de lieu de résidence, quelle qu'en soit la raison, et, bien que la probabilité de migrer soit plus élevée (à environ 5 %), les effets sur les variables explicatives sont tout à fait similaires.

On a choisi comme ménage de référence le type de ménage qui a la plus forte probabilité de migrer : personne seule sans enfants, locataire de son logement dans le parc privé, ayant un haut niveau de formation et relativement jeune (25-34 ans). De fait, la probabilité prédite d'émigrer pour ce type de ménage (11 %) est nettement supérieure à la probabilité prédite pour l'ensemble de l'échantillon (0,9 %).

Les résultats concordent avec ceux d'autres études empiriques. L'effet du statut d'occupation du logement sur la probabilité de migrer est relativement fort : le fait d'être propriétaire de son logement réduit sensiblement la probabilité de migrer par rapport à un statut de locataire dans le parc privé, et un statut de locataire dans le parc social la réduit aussi, mais dans une moindre mesure. Comme on peut s'y attendre, plus le niveau de formation du chef du ménage et de son partenaire est élevé, plus le ménage est susceptible de migrer pour des raisons d'emploi. Il apparaît aussi que la probabilité de migrer décroît avec l'âge – cet effet est statistiquement significatif. Les personnes seules ont, dans tous les cas, une plus forte probabilité de migrer que les couples. Et alors qu'une personne seule occupant un emploi est le type de ménage qui a la plus forte probabilité de migrer, le fait que les deux membres d'un ménage aient un emploi est un obstacle à la migration pour des raisons d'emploi. Enfin, la présence d'enfants réduit également la probabilité de migrer pour des raisons d'emploi. L'effet du chômage sur la probabilité de migrer n'apparaît pas dans la régression. La variable représentant l'écart de niveau du chômage entre la région d'origine et la région de destination a été testée mais n'est pas significative. Il en est de même pour le taux de remplacement (brut ou net) des prestations de chômage au niveau national, ce qui n'est pas véritablement surprenant, étant donné que cet indicateur contient peu d'informations personnelles. Enfin, bien qu'il eût été intéressant de faire intervenir une variable relative aux distances pour expliquer la probabilité de migrer, cela n'a pas été possible, faute de données adéquates.

associée à une plus faible mobilité résidentielle ou professionnelle ou à un chômage plus élevé<sup>17</sup>.

Même si l'on accepte ces résultats, ils ne signifient pas que les gouvernements doivent décourager l'accession à la propriété afin de promouvoir la mobilité géographique. La décision d'acheter un nouveau logement ou d'opter pour la location dépend de nombreux facteurs socioculturels sur lesquels les politiques ne peuvent pas facilement agir. L'important, en fait, est de supprimer certains obstacles à la mobilité engendrés par les réglementations en vigueur et les systèmes d'imposition et de prestations liés aux marchés du logement.

Tableau 2.5. **Sélection d'études empiriques sur le régime d'occupation du logement, la mobilité professionnelle et le chômage**

Étude	Type de données	Pays/région	Principaux résultats
<b>A. Régime d'occupation des logements et chômage (et/ou emploi)</b>			
Oswald (1996)	Macroéconomiques	OCDE	La propriété accroît le chômage.
Green et Hendershott (2001)	Macroéconomiques/mésoéconomiques	États-Unis	La propriété accroît la durée du chômage.
Van Leuvensteijn et Koning (2000)	Microéconomiques	Pays-Bas	La propriété réduit la probabilité du chômage et réduit sa durée.
Flatau <i>et al.</i> (2002)	Macroéconomiques/mésoéconomiques	Australie	Pas de relation significative.
Brunet et Lesueur (2003)	Microéconomiques	France	La propriété accroît la durée du chômage.
<b>B. Régime d'occupation du logement et mobilité résidentielle/professionnelle</b>			
Van Ommeren (1996)	Microéconomiques	Pays-Bas	La propriété réduit la probabilité de migration.
Böheim et Taylor (1998)	Microéconomiques	Royaume-Uni	Les locataires du parc privé sont les plus susceptibles de changer de résidence ; les titulaires de prêts sont les moins enclins à déménager.
Gardner, Pierre et Oswald (2001)	Microéconomiques	Royaume-Uni	La location dans le parc privé accroît la probabilité de changer de résidence pour des raisons professionnelles.
Barcelo (2003)	Microéconomiques	Allemagne, Espagne, France, Italie, Royaume-Uni	La propriété (et la location de logements sociaux) réduit la probabilité de migration chez les chômeurs, et non la probabilité de trouver un emploi sur le marché du travail local.
Henley (1998)	Microéconomiques	Royaume-Uni	La dévalorisation du patrimoine immobilier a eu des répercussions négatives sur la mobilité au début des années 90 ; la mobilité est relativement insensible à la situation du marché du travail ; l'influence du trajet domicile-travail est faible, ce qui suggère des coûts de transaction élevés pour les propriétaires-occupants.
Cameron et Muellbauer (1998)	Macroéconomiques/régionales	Royaume-Uni	Les prix élevés des logements et la rentabilité négative du marché du logement réduisent la mobilité, d'autant plus lorsque les taux de logements occupés par leurs propriétaires sont élevés.
Gobillon (2001)	Microéconomiques	France	La propriété et la location de logements sociaux réduisent la mobilité.
Van Leuvensteijn et Koning (2004)	Microéconomiques	Pays-Bas	Le régime d'occupation du logement est fortement influencé par les obligations professionnelles, mais la propriété du logement n'influe pas sur la mobilité professionnelle.

### **Les systèmes d'imposition et d'aides financières ont tendance à favoriser l'accession à la propriété**

Les politiques du logement ont joué un rôle essentiel dans l'évolution de l'accession à la propriété<sup>18</sup>. Dans la plupart des pays de l'OCDE, les systèmes d'imposition et d'aides financières ont soutenu l'accession à la propriété et freiné le développement du marché locatif de par leurs effets sur l'offre et la demande de logements (tableau 2.6), l'Allemagne constituant une exception à cet égard. Dans une certaine mesure (qui reste à définir), les aides fiscales en faveur de l'accession à la propriété ont été capitalisées dans la valeur du patrimoine résidentiel<sup>19</sup>, mais elles ont aussi contribué à des taux élevés d'accession à la propriété. La raison d'être de cette politique n'est pas toujours claire. L'aide au logement en général est souvent justifiée par la nature spécifique du bien « logement » et les externalités positives pour la société qui sont associées à sa consommation (Laferrère, 2005). S'agissant de la propriété, on fait souvent valoir, aux États-Unis, que les propriétaires s'investissent davantage que les locataires dans la collectivité et engendrent donc pour celle-ci des effets positifs plus marqués<sup>20</sup>. Les effets positifs de ce mode d'occupation sur l'éducation des enfants sont aussi mis en avant, en particulier en ce qui concerne les ménages à faible revenu (Boehm et Schlottmann, 2001)<sup>21</sup>. Dans beaucoup de pays, des aides à l'accession à la propriété ont été fournies pour soutenir le secteur de la construction et/ou l'ensemble de l'activité économique.

Tableau 2.6. **Politiques d'incitations à l'accession à la propriété dans certains pays de l'OCDE**

	Incitations fiscales et financières en faveur de la propriété par rapport à la location	Évolution des allègements fiscaux en faveur de la propriété ou de la location
Australie	Positives	En augmentation
Autriche	Positives	En diminution
Belgique	Très positives	Constants
Danemark	Positives	En diminution
Finlande	Neutres	Constants
France	Positives	En diminution
Allemagne	Découragé	En diminution
Grèce	Positives	En diminution
Italie	Très positives	En diminution
Pays-Bas	Très positives	En diminution
Espagne	Positives	En diminution
Suède	Neutres	En diminution
Royaume-Uni	Très positives	En diminution
États-Unis	Très positives	En augmentation

Source : Secrétariat de l'OCDE, sur la base de Ball, M. (2003), « European Housing Review 2004 », Royal Institute of Chartered Surveyors (RICS), Irlande; et Scanlon, K. et C. Whitehead (2004), « International Trends in Housing Tenure and Mortgage Finance », CML Research, Londres, novembre ([www.cml.org.uk/ervlet/dycon/zt-cml/cml/live/en/cml/pdf\\_pub\\_resreps\\_51full.pdf](http://www.cml.org.uk/ervlet/dycon/zt-cml/cml/live/en/cml/pdf_pub_resreps_51full.pdf)).

Les mesures tendant à promouvoir l'accession à la propriété prennent plusieurs formes, et bien qu'elles soient toujours très répandues, leur ampleur a diminué dans un certain nombre de pays (tableau 2.6). La principale incitation fiscale en matière d'accession à la propriété est la capacité pour les ménages de déduire de leur revenu imposable tout ou partie des intérêts qu'ils paient sur leurs emprunts. Cette incitation existe dans la majorité des pays de l'OCDE, bien qu'elle ait été réduite dans plusieurs pays européens depuis le milieu des années 90. La France et le Royaume-Uni l'ont tout simplement supprimée et le Danemark, la Finlande et la Grèce ont limité sa portée (Scanlon et Whitehead, 2004). Une deuxième incitation fiscale, existant dans la plupart des pays de l'OCDE, est le fait que les ventes de logements occupés par leurs propriétaires ne sont pas soumises à l'impôt sur les plus-values, sous certaines conditions de durée d'occupation et dans la limite de certains plafonds (Catte *et al.*, 2004). Enfin, de nombreux pays n'imposent pas la valeur locative imputée des logements occupés par leurs propriétaires. En matière d'aides financières, les bonifications de taux d'intérêt hypothécaires suivant, dans de nombreux cas, le modèle allemand *Bausparen* (Scanlon et Whitehead, 2004), constituent le type d'aide le plus courant, mais leur accès est souvent limité aux acheteurs de logements neufs, aux jeunes et/ou aux primo-accédants. Certains pays (la France et le Portugal) ont récemment renforcé la réglementation concernant ces aides afin de veiller à ce qu'elles soient effectivement utilisées pour acheter un logement, tandis que d'autres, comme la Suède, les ont supprimées.

Dans certains cas, la réglementation du marché locatif a aussi contribué à favoriser l'accession à la propriété. Les imperfections du marché du logement justifient l'existence d'une réglementation locative<sup>22</sup>, mais l'expérience a montré qu'une large déconnexion des loyers de la situation du marché du logement diminue l'ampleur et gêne le fonctionnement des marchés locatifs en réduisant l'offre. De nombreux pays de l'OCDE ont ainsi été amenés à revoir les politiques appliquées au marché locatif, permettant un recours plus large aux contrats de location de courte durée et aux clauses d'indexation des loyers et

libéralisant, dans une mesure plus ou moins importante, les nouveaux contrats de location (BCE, 2003). Certains pays, comme l'Allemagne, l'Espagne et le Portugal ont procédé à des ajustements exceptionnels afin d'aligner davantage les anciens contrats de location sur les nouveaux. Mais, dans de nombreux pays, une part importante du marché locatif reste de fait fortement réglementée, l'autre partie se caractérisant par une situation tendue et des loyers en augmentation rapide (problème qui est particulièrement préoccupant en République tchèque; OCDE, 2005b)<sup>23</sup>.

Certains des obstacles qui limitaient auparavant l'offre de logements locatifs ont donc été supprimés, mais cela s'est traduit par une augmentation des frais de logement des nouveaux accédants sur le marché tels que les ménages jeunes aux moyens financiers limités et les personnes souhaitant changer de lieu d'habitation. Une libéralisation totale entraînerait une détérioration sensible du niveau de vie des ménages bénéficiant de loyers anciens, que ne permettraient sans doute pas de compenser les systèmes de prestations existants. En cette période d'assainissement des finances publiques, les gouvernements ont du mal à concevoir et à mettre en place des dispositifs d'indemnisation en faveur des ménages à faible revenu et préfèrent souvent maintenir le *statu quo*.

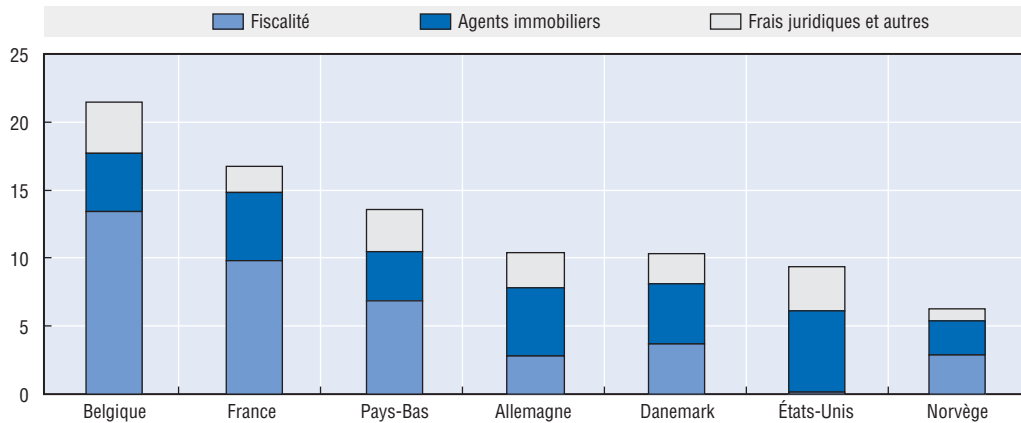
### ***Des coûts de transaction élevés et des risques de perte en capital diminuent sans doute la mobilité des propriétaires de logements***

Les propriétaires de logements peuvent devoir faire face à des coûts de transaction importants lorsqu'ils envisagent de déménager pour accepter un nouvel emploi. Ils doivent verser des droits *ad valorem*, tels que des droits de timbre au moment du transfert du titre, qui peuvent être particulièrement élevés. En outre, des conseillers juridiques doivent être présents lors des mutations dans de nombreux pays et ils prélèvent des honoraires<sup>24</sup>. Des frais d'enregistrement et de mutation sont aussi prélevés en général par les autorités locales. Enfin, les commissions facturées par les agents immobiliers, qui sont souvent des intermédiaires nécessaires dans le processus de recherche, sont en général très élevées – ce qui reflète sans doute l'existence de problèmes au niveau du fonctionnement des marchés de courtage. Alors que ces commissions sont inférieures à 2 % au Royaume-Uni et à 3 % au Japon et en Nouvelle-Zélande, elles sont généralement plus élevées dans les autres pays de l'OCDE, atteignant 6 à 7 % aux États-Unis (Delcours et Miller, 2002). Pour ce qui est des coûts de transaction généraux, on dispose de peu d'estimations comparables concernant l'ensemble des pays; celles qui sont disponibles ne sont pas récentes et ne couvrent qu'un nombre limité de pays. Elles donnent à penser que les coûts de transaction sont en général plus élevés dans les pays d'Europe continentale que dans les pays nordiques et qu'aux États-Unis (Catté et al., 2004) (graphique 2.12). D'après d'autres sources, c'est au Royaume-Uni qu'ils sont les plus faibles<sup>25</sup>, ce qui cadre avec le volume important de transactions dans ce pays.

Outre les frais de transaction, changer de lieu de résidence peut entraîner d'importantes pertes en capital pour les propriétaires de logements<sup>26</sup>. Le logement représente non seulement une large part des dépenses mensuelles d'un ménage, mais aussi un support d'épargne important. Et par définition, les personnes qui perdent leur emploi ont davantage de chances de vivre dans des régions qui connaissent une récession, ce qui fait baisser le prix de leur logement. De ce fait, les logements deviennent un actif très peu liquide et les ménages sont incapables de financer un apport personnel au titre d'un nouveau logement au moyen du produit de la vente de celui qu'ils occupent. S'ils se sont endettés, ils auront également besoin de fonds supplémentaires pour rembourser

### Graphique 2.12. Coûts de transaction sur le marché du logement dans certains pays de l'OCDE

Pourcentage de la valeur de la transaction



Source : Danemark, ministère des Entreprises, « Boligrapport » 1997.

Statlink: <http://dx.doi.org/10.1787/426614483382>

l'emprunt existant. Cette situation peut être lourde de conséquences pour les ménages qui ont emprunté une grande partie de la valeur de leur bien immobilier, et plus encore pendant les périodes où les taux d'intérêt sont élevés, de nombreux ménages pouvant alors se retrouver « immobilisés » par des taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché. Lorsque la détérioration de la conjoncture a une dimension régionale particulière, l'effet d'immobilisation associé au risque de dévalorisation du bien peut persister dans les régions les plus touchées et se combiner aux facteurs liés aux coûts de transaction. Henley (1998) observe un tel effet en ce qui concerne le Royaume-Uni au cours des années 90, lors de la forte hausse du prix des logements, et Chan (2001) en ce qui concerne les États-Unis, au cours de la première moitié des années 90.

#### **Le logement social pourrait être plus favorable à la mobilité**

Certaines études empiriques constatent également que le fait d'occuper un logement social réduit la mobilité par rapport à l'occupation d'un logement loué dans le parc privé, mais moins que la propriété. À l'évidence, les locataires de logements sociaux ont des caractéristiques spécifiques qui, d'emblée, font qu'ils sont moins enclins à changer de domicile (notamment, de faibles niveaux de revenu et des familles plus nombreuses). Tenant compte de ces facteurs, Barcelo (2003) confirme ce résultat pour un certain nombre de pays européens, Gobillon (2001) pour la France et Gardner et al. (2001) pour le Royaume-Uni. Il apparaît également assez clairement dans l'analyse économétrique présentée dans l'encadré 2.4.

Pour le locataire d'un logement social, changer de lieu de résidence risque de se traduire par la perte de l'accès au logement social, ce qui réduit sensiblement les avantages associés à un nouvel emploi dans une autre région. De fait, les loyers des logements sociaux étant le plus souvent sensiblement inférieurs aux niveaux du marché et l'offre de logements sociaux étant en général limitée, les listes d'attente les concernant sont longues. Souvent, il faut avoir résidé dans la région considérée, et dans certains cas pendant une période minimale, pour pouvoir y accéder; la durée de résidence est en

général un critère pris en considération pour l'attribution des logements. En outre, alors que dans la plupart des pays (à l'exception de l'Australie), l'accès au logement social est subordonné au niveau de revenu, il est fréquent que l'on ne tienne plus compte du niveau des ressources du locataire une fois que celui-ci est dans les lieux; pour les personnes dont le niveau de revenu s'est élevé, changer de domicile signifierait donc qu'elles n'auraient plus accès au logement social<sup>27</sup>.

L'importance de cet effet désincitatif sur la mobilité a probablement diminué depuis les années 80, parallèlement à la diminution de la taille du secteur du logement social. Ce n'est qu'en Allemagne et en Irlande, où ce secteur était relativement restreint, que l'on a donné une priorité accrue aux investissements dans le logement social au cours des années 90. Pour diverses raisons – essentiellement le fait que l'attribution de logements sociaux ne permettait pas d'atteindre les objectifs d'équité recherchés dans les pays où le niveau de revenu était uniquement pris en considération lors de l'accession aux logements, et des problèmes liés à la concentration géographique de groupes de population défavorisés – l'aide auparavant assurée par les pouvoirs publics sous forme d'attribution de logements s'est progressivement transformée en versement d'allocations de logement. Étant donné l'accroissement des prix de l'immobilier et des niveaux des loyers, les sommes versées au titre des allocations de logement ont fortement augmenté dans beaucoup de pays; en France, par exemple, où 45 % des locataires ont accès à ce type de prestations, celles-ci couvrent environ la moitié du loyer (Laferrère, 2005). Par rapport à l'attribution de logements, les allocations de logement n'ont pas d'effet désincitatif direct sur la mobilité<sup>28</sup>. Elles peuvent en revanche exercer un effet indirect, car on a observé qu'elles étaient à l'origine d'augmentations de loyers, ce qui décourage la mobilité. Susin (2002) observe que dans les 90 plus grandes villes des États-Unis, les locataires à faible revenu ont subi de plus fortes hausses de loyers là où des chèques logement étaient plus largement octroyés. Laferrère et Le Blanc (2004) notent aussi des hausses de loyers plus importantes pour les ménages bénéficiant d'allocations de logement, les propriétaires étant à même de capter une partie de l'aide. Malgré ces effets indirects, du point de vue de la mobilité, les allocations de logement restent sans doute un moyen d'action plus efficace que l'attribution de logements.

Aucune réforme visant à éviter que les mécanismes d'attribution de logements sociaux et les méthodes de fixation des loyers s'opposent en tant que tels à la mobilité n'a encore été mise en œuvre. Certains pays, comme la France dans son « plan de cohésion sociale », ont établi un lien explicite entre le manque de logements sociaux, les problèmes de chômage et la politique de l'emploi, et prévoient d'accroître l'offre de logements sociaux<sup>29</sup>. S'agissant de la gestion du parc de logements disponibles, on pourrait peut-être envisager de ne pas appliquer les critères d'obligation de résidence et d'obligation d'attente dans le cas des chômeurs prenant un emploi dans une autre région que la leur.

Cet aspect soulève néanmoins un certain nombre de questions institutionnelles ou de gouvernance. Alors que l'administration centrale finance en général une large part des investissements dans le logement social, elle s'occupe rarement de la gestion du parc de logements. La structure de l'organisation qui gère les logements sociaux et le degré de contrôle étatique – que ce soit au niveau national, provincial, régional ou local – diffèrent selon les pays. En Australie, la majorité des logements sociaux sont gérés par les administrations des États, tandis qu'aux États-Unis, en Irlande et au Royaume-Uni cette gestion est essentiellement assurée par les administrations locales (Ditch *et al.*, 2001). En France et aux Pays-Bas, la majeure partie du parc locatif est gérée par des associations,

dont certaines, en France notamment, ont des liens avec les administrations publiques locales. Il est difficile de coordonner l'action des divers organismes impliqués, en particulier lorsqu'il s'agit d'organismes locaux qui risquent de voir peu d'intérêt à attribuer en priorité un logement social à une personne d'une autre région prenant un emploi qui aurait pu revenir à un chômeur local. Le Royaume-Uni s'efforce de mettre en place un système visant à aider les locataires de logements sociaux à changer de domicile. Il consiste essentiellement à centraliser (par des moyens électroniques) l'information sur les emplois et les logements sociaux disponibles dans d'autres régions et à faciliter le recours à des dispositifs existants pouvant favoriser la mobilité (y compris l'échange de logements)<sup>30</sup>.

### ***La hausse des prix des logements et la précarité des conditions de travail rendent la mobilité difficile pour les travailleurs moins qualifiés***

Comme on l'a vu plus haut, il est probable que le changement de résidence auquel sera tenu un chômeur pour obtenir un nouvel emploi l'amènera à s'installer dans une région où l'activité économique est supérieure à celle de sa région d'origine. Depuis le milieu des années 90, les prix des logements ont sensiblement augmenté dans un certain nombre de pays de l'OCDE, en particulier dans les régions en expansion, d'où la difficulté pour les personnes à faible revenu de s'y installer. L'augmentation tendancielle de l'emploi temporaire observée dans plusieurs pays de l'OCDE (OCDE, 2002), fait aussi obstacle à la mobilité; sur un marché du logement tendu, un propriétaire louera difficilement son appartement à une personne uniquement titulaire d'un contrat temporaire. La situation sera la même pour les locataires potentiels employés à titre permanent mais n'ayant pas de garanties financières. Il est possible que certains pays aient mis en place des dispositifs permettant d'atténuer ce problème, mais on manque de données à ce sujet, et il reste à déterminer précisément le type de mesures qui se révéleraient appropriées.

### ***B. Faire en sorte que les prestations d'assurance chômage et les PAMT ne s'opposent pas à la mobilité et favorisent le changement***

Le rôle de l'assurance chômage et d'autres aides sociales connexes est d'assurer une compensation de la perte de revenu liée au chômage. Ainsi qu'il est souligné dans OCDE (2003) et au chapitre 3 de la présente publication, le plus important est de veiller à ce que ces transferts n'aboutissent pas à une sortie des chômeurs de la population active, mais contribuent plutôt à leur retour à l'emploi. Au-delà de cette question générale de mobilisation, certaines caractéristiques des régimes de transferts sociaux peuvent s'opposer plus spécifiquement à une mobilité géographique potentielle.

### ***Les prestations de chômage peuvent réduire ou favoriser la mobilité, selon la conception du dispositif d'assurance***

En théorie, l'effet des prestations d'assurance chômage sur la mobilité géographique est ambigu. D'une part, assurer un revenu de remplacement diminue pour un chômeur le coût d'opportunité du refus d'une offre d'emploi. C'est toujours le cas, quel que soit le lieu où l'emploi proposé est situé, mais étant donné que la mobilité a un coût, les personnes qui sont convenablement assurées contre le risque de chômage seront, en principe, moins incitées à changer de résidence pour retrouver un emploi (voir par exemple Hassler *et al.*, 2001). D'autre part, comme on l'observera ci-après, l'accès à des revenus de remplacement peut favoriser la mobilité si le versement de prestations est associé à une aide à la recherche d'un emploi et à une obligation de mobilité. La garantie de revenu peut en

particulier atténuer les contraintes financières associées à la recherche d'un emploi et au coût d'un déménagement et partant, favoriser la mobilité, notamment des chômeurs faiblement qualifiés. En outre, les dispositifs de remplacement de revenu peuvent aider à améliorer l'adéquation entre les offres et les demandes d'emploi et faire en sorte que davantage de travailleurs soient employés dans des activités dans lesquelles ils pourront exploiter leur avantage comparatif, contribuant ainsi à l'efficacité allocative (Marimon et Zilibotti, 1999). À l'évidence, l'effet net des prestations dépendra de la conception des dispositifs en termes de conditions d'admissibilité, de niveau et de durée de versement des prestations. Leur impact sur le comportement en matière de recherche d'emploi sera également fonction des groupes concernés – leur effet désincitatif étant sans doute plus important pour les demandeurs d'emplois à bas salaires (Carone et al., 2003).

Dans une certaine mesure, il s'agit là d'un problème empirique. La plus grande générosité des prestations d'assurance chômage dans les pays d'Europe (continentale) a souvent été présentée comme un facteur expliquant la plus faible mobilité de la main-d'œuvre en Europe par rapport à celle observée aux États-Unis. De même, au Canada, depuis 1971, les conditions d'admissibilité à l'assurance chômage (dont le nom est désormais assurance emploi) sont plus souples dans les régions qui enregistrent un niveau de chômage élevé, ce qui a peut-être diminué les incitations à se rendre dans les régions où le chômage est faible<sup>31</sup>.

Il n'existe pas de corrélation claire entre les taux de remplacement nets de l'assurance chômage et les taux bruts de migration dans l'ensemble des pays. Des études empiriques récentes ayant tenté d'évaluer le lien entre l'assurance chômage et la mobilité géographique sont parvenues à la même conclusion. S'appuyant sur les données relatives aux ménages concernant l'Allemagne, l'Espagne, la France et le Royaume-Uni pour la période 1994-2001, Tatsiramos (2004) observe que la perception de prestations de chômage ne réduit pas la probabilité de changer de résidence, sauf en Allemagne. Il en est de même pour le taux de remplacement brut dans la régression figurant dans l'encadré 2.2.

En règle générale, il s'agit de veiller à ce que les prestations destinées à compenser la perte de revenu favorisent la recherche d'emploi et ne créent pas d'obstacle à la mobilité. Dans la majorité des pays de l'OCDE, les critères d'admissibilité au bénéfice de prestations de chômage prévoient une obligation de mobilité géographique. Cette obligation existe en principe en Allemagne, en Norvège et en Suède, mais elle est souvent formulée de manière imprécise dans la législation et le risque d'être contraint d'accepter un emploi à l'autre bout du pays est sans doute très restreint (OCDE, 2000). Les règles relatives à la durée du trajet domicile-travail, à la différence de celles concernant la mobilité géographique, sont en général plus précises dans la plupart des pays, prévoyant des déplacements allant de deux heures au Royaume-Uni à quatre heures en Belgique (tableau 2.7). Certains pays, comme la France et le Japon, n'ont fixé aucune règle à cet égard, tandis que d'autres, comme l'Autriche, la Norvège et la Suède, exigent en principe des chômeurs qu'ils acceptent un emploi où que ce soit dans le pays. La majorité des pays prévoient cependant certaines dérogations en ce qui concerne l'obligation d'accepter un emploi à ces conditions, le plus souvent dans le but de ne pas porter atteinte à la vie familiale, mais il est rare qu'elles soient précisément définies. D'une façon générale, il est difficile d'évaluer la façon dont ces règles sont appliquées dans la pratique.

Tableau 2.7. **Conditions dans lesquelles un chômeur est tenu d'accepter un emploi nécessitant des déplacements domicile-travail**

	Longueur et/ou durée du trajet domicile-travail	Dérogations pour raisons familiales ou autres	Sanction en cas de refus
Australie	Durée de trajet maximum de 90 minutes du trajet entre le domicile et le lieu de travail, ou trajet effectué régulièrement par un certain nombre de personnes de la même localité; coût inférieur à 10 % du salaire.	–	Première fois : 18 % de réduction des prestations pendant 26 semaines; deuxième fois : 24 % pendant 26 semaines; autres fois : inadmissibilité aux prestations pendant 8 semaines.
Autriche	Mobilité totale si elle ne menace pas la vie de famille n'est pas menacée.	Oui	Suspension des prestations pendant 8 semaines.
Belgique	Après 6 mois, durée de trajet maximum de 4 heures ou absence du domicile supérieure à 12 heures : ces critères ne jouent pas pour une distance inférieure à 25 km.	Non	–
République tchèque	Pas de conditions précises; la recherche d'emploi doit s'exercer au-delà des limites de la région de résidence, à moins que des raisons familiales graves justifiées s'y opposent.	Oui	Déchéance du droit aux prestations et éventuellement radiation de la liste des demandeurs d'emploi.
Danemark	Durée de trajet maximum de 3 heures au cours des trois premiers mois; davantage par la suite. Les travailleurs titulaires au minimum d'un diplôme d'enseignement supérieur ne peuvent refuser d'effectuer un temps de transport, si le poste vacant ne peut être pourvu d'une autre façon.	Oui	Première fois : suspension des prestations pendant trois semaines; déchéance du droit aux prestations en cas de refus à deux reprises en 12 mois.
Finlande	Les emplois dans la région de résidence et les régions voisines doivent être acceptés; les célibataires sans enfant doivent même accepter un emploi en dehors de ces régions.	Oui, en fonction d'une liste spécifiée de critère (santé, temps de travail, obligation de garde d'enfants, etc.).	Suspension des prestations pendant 60 jours; 90 jours en cas de refus réitérés.
France	Pas de spécifications.	–	–
Allemagne	Durée de trajet maximum de deux heures et deux heures et demie pour des temps de travail quotidiens respectivement inférieurs et supérieurs à 6 heures. Peut être dépassée en cas de trajets particulièrement longs. Il peut aussi être demandé aux chômeurs de changer de résidence pour prendre un emploi à moins que des raisons importantes et/ou des coûts importants les en empêchent.	Oui, en cas de changement de résidence.	Suspension des prestations pendant trois semaines la première fois, six semaines la deuxième fois ou 12 semaines pour toute autre fois, la période d'indemnisation étant réduite d'autant.
Irlande	Mobilité totale dans la limite de distances raisonnables.	Non	Suspension des prestations pendant 9 semaines.
Islande	Conditions évaluées pour chaque chômeur.	Non	Suspension des prestations pendant 8 semaines.
Italie	Trajet maximum de 50 km.	Non	Perte des avantages liés à l'ancienneté.
Japon	Pas de spécifications.	–	–
Pays-Bas	Durée maximum de trajet quotidien de trois heures par les transports publics.	Non	Déchéance du droit aux prestations.
Norvège	Mobilité totale à l'intérieur du pays.	Pour les travailleurs âgés ou pour des raisons sociales importantes, y compris la charge d'enfants; pas d'obligation si le salaire est inférieur aux prestations de chômage.	Suspension des prestations pendant 8 semaines la première fois, 12 semaines la deuxième fois en 12 mois, six mois en cas de trois refus dans l'année.
Portugal	Mobilité totale en absence de préjudice grave pour le chômeur ou sa famille.	Oui	Déchéance du droit aux prestations.
Espagne	Trajet inférieur à 30 km sauf si le temps du trajet dépasse 25 % du temps de travail quotidien; coût inférieur à 20 % du salaire, le salaire diminué des frais de transport ne devant pas être inférieur au salaire minimum.	Oui	Suspension des prestations de trois mois la première fois, à 6 mois la deuxième fois.
Suède	Mobilité totale à l'intérieur du pays après les 100 premiers jours de chômage.	Oui pour certaines raisons familiales, pour des raisons médicales, le manque ou le coût élevé de moyens de transport ou des difficultés à trouver un logement; pas d'obligation si le salaire est inférieur à 90 % des indemnités journalières de chômage.	Réduction de 25 % des prestations pendant 40 jours la première fois, de 50 % pendant 40 jours la deuxième fois et déchéance du droit aux prestations la troisième fois.

Tableau 2.7. **Conditions dans lesquelles un chômeur est tenu d'accepter un emploi nécessitant des déplacements domicile-travail (suite)**

	Longueur et/ou durée du trajet domicile-travail	Dérogations pour raisons familiales ou autres	Sanction en cas de refus
Royaume-Uni	Durée de trajet maximum d'une heure dans chaque sens.	Oui, pour des raisons religieuses ou d'objection de conscience ou des problèmes de santé.	Entre 1 et 26 semaines de suspension des prestations.
États-Unis	Les conditions relatives à la longueur des trajets varient selon la région; les frais de déplacement peuvent être pris en compte dans certains États.	–	Déchéance du droit aux prestations dans la plupart des États; suspension (pendant 1 à 10 semaines) dans quelques États, et parfois réduction du montant des prestations à l'issue de la période de suspension.

Source : OCDE, d'après le ministère danois des Finances (2004), critères de disponibilité dans 25 pays.

### ***Des politiques actives du marché du travail efficaces peuvent stimuler la recherche d'emploi en général et peuvent inclure des aides à la mobilité***

Certains pays, comme la Finlande et la Suède, ont adopté des politiques actives du marché du travail (PAMT) dans le but explicite de réduire le chômage dans les régions où celui-ci est élevé (pour un examen général du rôle des PAMT, voir le chapitre 4). Cela étant, des craintes ont été exprimées quant au fait que des programmes ciblés sur des régions à fort chômage puissent avoir un effet défavorable sur les ajustements régionaux en maintenant les travailleurs victimes de suppressions d'emplois dans des régions en déclin, ce qui aurait pour effet de faire persister les disparités régionales en matière de chômage. Par définition, les programmes destinés à agir sur la demande tels que les programmes d'emplois publics ou les programmes de subventions salariales assurent des emplois au niveau local et s'opposent donc à la mobilité pendant la participation aux programmes, mais il ne s'agit pas d'un problème en soi. Cela étant, participer à un programme permet souvent d'acquérir de nouveaux droits à prestations, lesquels risquent d'inhiber à plus long terme la recherche d'emploi et la mobilité des intéressés.

Plusieurs études empiriques fondées sur des données microéconomiques et concernant essentiellement la Finlande et la Suède ont tenté de vérifier le lien entre les PAMT et la mobilité. Fredriksson et Johansson (2003) observent que la participation à des programmes de création d'emplois et à des programmes de formation au cours des années 1993-1997 en Suède, a réduit les reprises d'emplois en dehors de la région d'origine, résultat lié essentiellement au fait que la participation à ces programmes diminue les perspectives d'emploi en général. En revanche, Lindgren et Westerlund (2003), se fondant sur d'autres séries de données couvrant la période 1993-1995, concluent à l'importance du type de programmes suivi : les participants à des programmes de formation font preuve ultérieurement d'une plus grande mobilité que les participants à des programmes visant à stimuler la demande de travail; ils sont également plus mobiles que les chômeurs ne participant à aucun programme. Ce dernier constat renvoie à une plus forte probabilité de migrations alternantes et à une probabilité moindre de migration permanente. En ce qui concerne la Finlande, Hämäläinen (2002) observe que l'obligation d'accepter un emploi et les mesures relatives aux jeunes ont accru la probabilité que les chômeurs migrent vers une autre région en période de fort chômage, encore que les effets des PAMT restent modérés par rapport à d'autres facteurs tels que les liens familiaux et le niveau de ressources.

Un certain nombre de pays assurent aux chômeurs un soutien financier destiné à les aider à changer de résidence pour des raisons professionnelles. Des dispositifs à cet effet

existent depuis au moins le milieu des années 80 en Autriche, en Finlande, en Norvège et en Suède et, depuis 1990, en Suisse. La France a institué un soutien à la mobilité en 2002. Le budget affecté aux dispositifs de ce type est très restreint, représentant entre 0.1 % (France, Norvège et Suisse) et 0.5 % (Autriche, Allemagne et Suède) des dépenses totales afférentes aux PAMT. L'aide à la réinstallation, destinée à aider un demandeur d'emploi à accepter une offre d'emploi dans un lieu différent, constitue aussi un type de soutien accessible aux chômeurs d'Australie dans le cadre de l'« Active Participation Model » mis en place en 2003. Le Canada a supprimé progressivement un dispositif d'aide à la mobilité. Quelques pays, comme l'Autriche et le Royaume-Uni, ont également créé des dispositifs visant à couvrir les frais de voyage et/ou d'hébergement encourus à l'occasion d'entretiens d'embauche, lorsque le lieu de travail se situe au-delà d'une certaine distance. Au Royaume-Uni, une évaluation du système de remboursement des frais de déplacement liés aux entretiens d'embauche a mis en évidence que celui-ci est en général utilisé par les personnes recherchant des emplois auxquels sont associés des niveaux de qualification et des salaires relativement élevés. Il n'est pas possible de dire si l'aide assurée permettrait d'élargir la recherche d'emploi au-delà de la région de résidence<sup>32</sup>.

### **C. Promouvoir la création d'emplois au niveau local**

Les moyens de supprimer les obstacles à la mobilité des travailleurs ont été examinés à la section précédente. La présente section aborde les mesures qui ont été adoptées dans le but spécifique d'amener des emplois dans les régions en stagnation. Il s'agit notamment de programmes ciblés, prévoyant des subventions, des avantages fiscaux et d'autres mesures de soutien au développement économique local.

Bien qu'il n'existe que très peu d'évaluations portant sur ce type de politiques, il est possible d'identifier, *a priori*, certains critères qui conditionnent l'efficacité de l'introduction d'une dimension locale aux politiques de l'emploi. Premièrement, les mesures visant à soutenir l'emploi dans les régions en déclin devraient être conçues de manière à ne pas décourager la mobilité des demandeurs d'emploi vers les régions en expansion. Ce point est particulièrement important lorsque les autorités locales perçoivent des financements indexés sur la taille de la population locale, sans autres considérations sur leur capacité à réintégrer les chômeurs dans l'emploi – en effet, dans un tel contexte, les autorités locales n'auraient que peu d'incitations financières à faciliter la mobilité. Deuxièmement, il devrait être tenu compte du fait que les gouvernements locaux risquent de transférer les prestations dont le financement est à leur charge (par exemple l'assistance sociale dans un certain nombre de pays) vers des prestations financées dans le cadre des programmes que les gouvernements centraux décentralisent (comme certaines mesures actives). Troisièmement, et plus fondamentalement, il est essentiel de compléter les mesures locales pour l'emploi par des initiatives s'attaquant directement aux causes des déséquilibres locaux, tels que des problèmes de gouvernance ou d'insuffisance des infrastructures.

#### ***Programmes ciblés : l'exemple des zones d'entreprises***

Les administrations centrales peuvent intervenir en ciblant des mesures et des dépenses sur des régions en proie à des problèmes de chômage importants. Ce ciblage géographique peut favoriser directement la création d'emplois moyennant l'octroi aux entreprises de subventions à l'emploi dans certaines régions défavorisées mais, dans de nombreux cas, il vise à promouvoir le développement économique en général au moyen d'un ensemble de mesures en faveur d'investissements productifs, plutôt que l'emploi en particulier.

Les zones d'entreprises ont constitué l'une des premières initiatives à s'inscrire dans cette optique (OCDE, 1998a). Elles ont été initialement créées au Royaume-Uni, au début des années 80, afin de stimuler l'aménagement foncier ainsi que les investissements industriels et commerciaux dans certaines régions, en supprimant ou en allégeant certaines charges fiscales pour les entreprises, principalement les taxes locales et les taxes sur les investissements, de même qu'en simplifiant les procédures administratives et en réformant certaines dispositions légales, telles que les réglementations en matière d'aménagement territorial. Ces incitations ne valaient que pour les zones proprement dites, lesquelles ne bénéficiaient d'un statut particulier que pendant une durée limitée. Le concept de zone d'entreprise a été repris dans un certain nombre d'autres pays de l'OCDE, dont les États-Unis et plusieurs pays européens.

L'idée sur laquelle repose ce type de mesures est que l'emploi local peut être stimulé au moyen d'allègements fiscaux et d'autres subventions à la création d'entreprises et d'emplois. D'après certaines études, des emplois auraient effectivement été créés dans les zones d'entreprise au Royaume-Uni et aux États-Unis. Cela étant, il subsiste certains doutes quant à l'effet net sur l'emploi de mesures semblables, et ce, pour plusieurs raisons :

- Certains des nouveaux emplois auraient été créés, même en l'absence des dispositifs à cet effet (ce que l'on appelle l'effet d'aubaine).
- Certaines entreprises qui se sont installées dans les zones d'entreprises venaient en fait de régions voisines (déplacement géographique), d'où des gains nets limités pour le marché du travail local dans son ensemble.
- Dans certains cas, les nouveaux emplois (véritablement) créés ont été pourvus par des travailleurs venus d'autres régions.

En définitive, à moins que les zones d'entreprises ne permettent de s'attaquer aux causes sous-jacentes de la stagnation économique, elles pourront difficilement contribuer à améliorer sensiblement les perspectives d'avenir. Ainsi, le manque d'infrastructures et de services administratifs locaux – qui explique souvent les problèmes économiques locaux – n'est pas réglé par la création de zones d'entreprises.

### ***Décentralisation des programmes pour l'emploi***

Plusieurs pays se sont orientés vers une organisation plus décentralisée de la politique de l'emploi. Bien que cette démarche réponde souvent à des considérations sociopolitiques, l'idée selon laquelle une approche plus décentralisée contribuerait à réduire les disparités régionales n'a pas été étrangère à son adoption. Une plus forte décentralisation de la gestion des programmes pour l'emploi peut s'inscrire dans une stratégie visant à renforcer l'efficacité globale de la politique de l'emploi, qui peut donc améliorer la situation de l'emploi dans l'ensemble des régions. En outre, la décentralisation des politiques de l'emploi peut aider à la conception de programmes en fonction des besoins locaux des régions en crise et être ainsi à l'origine d'un dynamisme économique et d'une création d'emplois de plus grande ampleur dans ces régions. Diverses options sont possibles :

- Dans quelques pays de l'OCDE, la conception et la mise en œuvre des politiques sont totalement transférées aux autorités régionales. On trouve cette forme de décentralisation dans certains pays à régime fédéral (Belgique, Canada, États-Unis, Mexique et Suisse), de même qu'en Italie et en Espagne – voir Giguère (2003), OCDE (2003, p. 15). Certains de ces pays ont récemment procédé à des transferts de responsabilités asymétriques, déléguant davantage de compétences à certaines régions en fonction de leurs capacités

administratives et de leur volonté d'assumer des responsabilités dans le domaine de la politique du marché du travail.

- Les syndicats et les organisations d'employeurs peuvent également contribuer à définir les programmes pour l'emploi à l'échelon régional. Ainsi, en Autriche et au Danemark, les enjeux régionaux relèvent d'une instance décisionnelle unique regroupant des représentants des entreprises, des syndicats et des pouvoirs publics. Ces conseils régionaux sont chargés de concevoir ou de mettre en œuvre des programmes au niveau régional, en appliquant des directives ou en se situant dans un cadre d'action définis à l'échelon national.
- Selon OCDE (2001), les partenariats locaux peuvent stimuler les taux de participation aux programmes mis en place au niveau central, et adapter leur mise en œuvre aux besoins locaux.

Il est difficile de savoir quelle approche aboutit aux meilleurs résultats et dans quelles conditions. Rares, en effet, sont les évaluations dans ce domaine. Il semble, cependant, que les caractéristiques des mécanismes de financement peuvent contribuer à l'efficacité de la décentralisation des programmes pour l'emploi. De fait, la principale source de financement des programmes actifs du marché du travail et des prestations de chômage est en général une administration centrale. Il convient donc, dans un souci de transparence, de notifier les résultats des mesures mises en œuvre à l'échelon régional à l'administration centrale. Même dans le cas d'une délégation totale des compétences décisionnelles, les administrations régionale et centrale doivent convenir d'un cadre d'imputabilité des résultats qui fixe nécessairement des objectifs aux politiques d'emploi régionales.

Le Canada offre à cet égard un exemple intéressant du dilemme entre obligation de rendre compte des résultats et la flexibilité en matière de gestion des politiques que peut susciter le financement central d'initiatives régionales. Face à celui-ci, le Canada a mis sur pied un cadre d'imputabilité qui prévoit d'établir des objectifs de résultats en fonction des besoins et des priorités des marchés du travail locaux et régionaux (voir encadré 2.5).

Les mécanismes de financement axés sur les résultats, bien qu'utiles, ont parfois soulevé certaines préoccupations en ce qui concerne une éventuelle inadéquation entre les responsabilités déléguées à des niveaux d'administration inférieurs et le niveau des ressources financières transférées. De fait, les problèmes d'emplois peuvent être plus ou moins importants selon les régions et il est donc nécessaire d'adapter ces mécanismes en conséquence.

Pour résumer, adapter les programmes pour l'emploi aux besoins régionaux peut stimuler les initiatives locales et renforcer l'efficacité des politiques. Cela étant, une telle approche doit s'inscrire dans un cadre commun convenu entre l'administration centrale et les collectivités régionales. En outre, les mécanismes de financement doivent être axés sur les résultats tout en tenant compte des disparités régionales quant à l'ampleur des problèmes d'ajustement. Il s'agit là d'un domaine qui appelle davantage d'évaluations.

## Conclusions

Ce chapitre montre que les problèmes d'emploi observés dans beaucoup de pays de l'OCDE présentent sans doute une dimension régionale. La persistance de disparités au niveau régional – et, surtout, la coexistence de régions à fort chômage et de régions proches du plein emploi – doivent retenir l'attention des pouvoirs publics. Une telle situation

### Encadré 2.5. **Décentralisation de la politique de l'emploi au Canada**

En 1996, le gouvernement fédéral a donné aux provinces la possibilité de concevoir et de mettre en œuvre elles-mêmes des mesures d'activation en faveur des bénéficiaires de l'assurance emploi par le biais d'Ententes sur le développement du marché du travail, tout en se réservant le pouvoir de décider des niveaux généraux de financement et des conditions d'éligibilité des bénéficiaires (voir Rymes, 2003). Toutes les provinces ne se sont pas montrées intéressées par cette proposition et en conséquence, deux types résolument distincts d'accords ont été établis : des accords de déconcentration totale, sous contrôle fédéral en ce qui concerne le financement et les conditions d'éligibilité, et des accords de cogestion, dans le cadre desquels les provinces se voient attribuer un rôle important au titre de la planification de mesures actives du marché du travail, tandis que la responsabilité de la mise en œuvre des programmes est laissée au gouvernement fédéral. Dans les deux cas, les provinces sont tenues de réaliser sept objectifs, les mesures d'activation mises en place – sur lesquelles sont fondées les Ententes sur le développement du marché du travail – devant :

- Être axées sur des résultats.
- Intégrer une évaluation des résultats.
- Promouvoir la coopération et les partenariats entre les intervenants sur le marché du travail.
- Faire appel à la participation des décideurs locaux.
- Supprimer les chevauchements et doubles emplois inutiles.
- Inciter les individus à s'investir personnellement dans la recherche d'un emploi.
- Assurer au public des services dans les langues officielles, s'il existe une demande suffisante des intéressés.

Les objectifs étant ainsi définis au niveau fédéral, les accords négociés, qu'ils soient de déconcentration ou de cogestion, prévoient des mécanismes visant à assurer leur réalisation. Tous les accords prévoient des cibles chiffrées annuelles en ce qui concerne le nombre de prestataires bénéficiant de mesures d'activation et les économies effectuées au titre de l'assurance emploi (dans les cas où les prestataires retrouvent un travail plutôt que prévu). En d'autres termes, grâce à ce ciblage, les programmes actifs du marché du travail mis en œuvre au niveau provincial sont effectivement axés sur les résultats, en ce sens qu'ils réduisent la dépendance à l'égard de l'aide publique.

suggère que des facteurs régionaux pourraient, dans une certaine mesure, peser sur le processus de création d'emplois.

Cependant, afin de mieux évaluer la nature précise des actions à mettre en œuvre, il convient d'étudier davantage les facteurs sous-jacents en jeu. En particulier, le rôle relatif des restrictions qui s'exercent sur la demande (par exemple le fait que les salaires ne reflètent pas les différentiels de productivité), par rapport aux contraintes auxquelles est soumise l'offre, notamment des infrastructures locales insuffisantes ou des problèmes de gouvernance locaux, mérite d'être examiné plus avant. En outre, un grand nombre des facteurs censés pouvoir corriger les déséquilibres régionaux s'influencent mutuellement, et il y a lieu d'en tenir compte. Il existe par exemple des liens entre l'ajustement des salaires, les migrations géographiques et les prix des logements qu'il faut examiner dans un cadre d'« équilibre général » – ce qui est malheureusement impossible actuellement, en

raison du manque de données régionales sur les rémunérations et les prix des logements ainsi que d'autres indicateurs pertinents.

Enfin, il existe peut-être des liens entre les migrations internes (objet de ce chapitre) et l'immigration internationale. De fait, face aux pénuries de main-d'œuvre que connaissent des régions dynamiques, l'immigration internationale peut se substituer aux migrations internes.

## Notes

1. Il est naturellement tout aussi possible que les schémas régionaux observés reflètent des facteurs à la fois nationaux et régionaux, ce qui nécessite alors une action aux deux niveaux.
2. De même, les taux de chômage sont généralement plus bas dans les régions à fort taux d'emploi que dans les régions à faible taux d'emploi. De fait, le coefficient de corrélation entre taux d'emploi et taux de chômage au niveau régional est généralement fort et significatif, supérieur à -0.8 dans une majorité de pays (voir tableau 2.A2.1 de l'annexe dans OCDE, 2005c).
3. L'évolution des inégalités régionales est mesurée à partir de l'évolution de l'indice de Theil. Celui-ci représente la moyenne pondérée des performances régionales relatives, et est très proche qualitativement d'un coefficient de variation pondéré (par exemple, lorsqu'on calcule un indice de Theil et un coefficient de variation pondéré pour chaque pays, la corrélation entre ces deux indices de dispersion régionale est positive et très forte). Il est égal à zéro lorsque tous les revenus régionaux sont identiques, puis augmente avec les disparités régionales. En outre, l'indice de Theil des inégalités permet de décomposer les disparités régionales globales en disparités entre pays et disparités à l'intérieur des pays.

Prenons une zone géographique Z comportant n régions ( $i = 1$  à n), elles-mêmes situées dans K pays ( $j = 1$  à k). L'indice de Theil des disparités régionales de taux d'emploi, pour l'ensemble de la zone géographique Z, est obtenu par la formule :

$$T = \sum_{i=1}^n \frac{P_i}{P} \times \ln \left( \frac{ER}{ER_i} \right) = \underbrace{\sum_{j=1}^k \frac{P_j}{P} \times \ln \left( \frac{ER}{ER_j} \right)}_{\text{disparités entre pays}} + \underbrace{\sum_{j=1}^k \frac{P_j}{P} \times T_j}_{\substack{\text{disparités moyennes} \\ \text{à l'intérieur des pays}}} \quad \text{With} \quad T_j = \sum_{i=1}^n \frac{P_i}{P_j} \times \ln \left( \frac{ER_j}{ER_i} \right)$$

dans laquelle  $ER$ ,  $ER_j$  et  $ER_i$  représentent, respectivement, le taux d'emploi moyen dans la zone Z, le pays j et la région i.  $P$ ,  $P_j$  et  $P_i$  correspondent, respectivement, à la population en âge de travailler dans l'ensemble de la zone Z, le pays j et la région i.  $T_j$  est l'indice de Theil des différences régionales en matière de taux d'emploi pour le pays j. S'agissant des taux de chômage, l'indice des disparités régionales est obtenu en remplaçant simplement les taux d'emploi par les taux de chômage dans la formule précédente, et la population en âge de travailler par la population active.

4. Même en cas de corrélation positive entre le taux d'emploi d'une région donnée et celui des régions du même pays qui en sont éloignées géographiquement, cette corrélation tend à être moins marquée qu'avec les régions voisines. S'agissant des résultats par pays, voir tableau 2.A2.3 de l'annexe dans OCDE (2005c).
5. La Belgique et la Nouvelle-Zélande sont les principales exceptions à cette situation d'ensemble : ces dix dernières années au moins, les changements démographiques semblent avoir été, dans ces deux pays, la principale cause des disparités régionales en matière de taux d'emploi. En ce qui concerne la Grèce, les résultats s'expliquent avant tout par la situation en Attique, qui regroupe plus du tiers de la population en âge de travailler du pays, et où le taux d'emploi est resté, en 2003, légèrement inférieur à la moyenne nationale, en dépit d'une croissance relativement forte de l'emploi au cours de la décennie écoulée.
6. Dans tous les autres pays, le taux moyen de chômage dans les régions qui affichaient, en 2003, des taux d'emploi inférieurs à la moyenne nationale est souvent de 20 % plus élevé que celui des régions bénéficiant d'un taux d'emploi relativement élevé; dans la plupart des cas, en revanche, le taux d'activité moyen est inférieur de moins de 10 % – voir les deux dernières colonnes du tableau 2.3.
7. Dans le tour d'horizon de la littérature que fait Elhorst (2003, tableau 3), l'impact sur les taux régionaux de chômage des proportions d'emploi dans l'industrie et dans les services varie d'une étude à l'autre, étant soit positif, soit négatif.

8. C'est ainsi que Clark (1998) a tenté de quantifier le rôle des chocs nationaux, régionaux et sectoriels sur la croissance de l'emploi au niveau régional, aux États-Unis. L'analyse, menée sur la période 1947-90, portait sur neuf régions et huit secteurs. Elle montre qu'une proportion pouvant atteindre 40 % de la variance de la croissance de l'emploi peut provenir de la composante régionale spécifique. La composition sectorielle n'interviendrait que pour 20 %, le reste étant imputable au cycle conjoncturel au niveau national. (Voir également Meunier et Mignolet, 2003, ou Toulemonde, 2001, pour la Belgique; Rissman, 1999, pour les États-Unis; Mitchell et Carlson, 2005, pour l'Australie).
9. La structure par âge compte pour 10 à 20 % dans les différences en termes de taux d'emploi entre les régions qui obtiennent les moins bonnes performances et celles qui obtiennent les meilleures performances en France, aux Pays-Bas, en Norvège et en Suède, et pour 30 à 40 % en Corée et en Irlande. Voir tableau 2.A2.4 de l'annexe dans OCDE (2005c).
10. Il existe également des externalités négatives associées à la concentration géographique et notamment des effets de congestion qui en limitent le développement. C'est ainsi que le prix des terrains et des bâtiments a incité certaines entreprises manufacturières à quitter les grandes villes pour s'implanter dans des zones où le coût de l'immobilier est plus accessible.
11. Les flux migratoires transfrontières ne sont pas pris en compte.
12. Pour les pays européens, les taux de migration sont calculés à partir de données transversales de l'EFT (tableau 2.A1.3 de l'annexe) fondées sur une question rétrospective, les individus étant sélectionnés en fonction de leur lieu de résidence; la méthode d'échantillonnage est telle qu'elle permet d'éviter tout biais de sélection par rapport aux migrations. Mais l'utilisation de ces données peut se révéler problématique pour réaliser une analyse longitudinale.
13. On ne dispose pas de données sur les migrations internes au niveau régional pour la Norvège, mais d'après un rapport récent sur la mobilité générale de la main-d'œuvre utilisant des chiffres plus désagrégés (correspondant à des régions plus petites), les migrations internes ont contribué à la croissance nette de l'emploi au cours des années 90, à un degré moindre toutefois vers la fin de la période (Stambøl, 2005).
14. Voir par exemple Verkade et Vermeulen (2004) pour les Pays-Bas. Entre 1998 et 2003, la proportion de migrants journaliers a augmenté d'environ 3.2 points de pourcentage aux Pays-Bas (niveau 1), de 0.2 point de pourcentage en Espagne (niveau 1), de 0.6 point de pourcentage en France (niveau 2), et de 1.2 point de pourcentage en Allemagne.
15. Ce n'est pas le cas aux États-Unis, mais les flux de migrants journaliers au niveau des États ne sont pas très parlants, compte tenu de la taille de ces derniers. Les taux de migrations quotidiennes sont nettement plus élevés à une échelle régionale plus fine. C'est ainsi que Shields et Swenson (2000) relèvent qu'au niveau du « county », ces taux peuvent atteindre 30 % en Pennsylvanie.
16. Même si la durée des trajets dépend à l'évidence de la taille des régions, le fait de passer d'une région à une autre risque d'impliquer un temps de déplacement relativement long.
17. Les Pays-Bas constituent une exception à cet égard : van Leuvensteijn et Koning (2000 et 2004) observent que la propriété du logement réduit la probabilité d'être au chômage. Cela étant, cette situation pourrait tenir à l'importance des aides au logement et du secteur locatif social, qui implique que la perte de revenu associée à la perte de l'emploi et partant, l'incitation à trouver rapidement un nouvel emploi, sont beaucoup plus élevées pour les propriétaires que pour les locataires.
18. Un autre facteur structurel à la base des différences observées entre les proportions de logements occupés par leurs propriétaires d'un pays à l'autre est l'accès aux marchés du crédit hypothécaire. Des systèmes efficaces de financement de l'achat de logements, tels que ceux qui existent au Canada, au Danemark, en Finlande, en Irlande, au Royaume-Uni et aux États-Unis, abaissent le coût des emprunts et, toutes choses égales par ailleurs, permettent plus facilement aux ménages d'accéder à la propriété. Cependant, le lien entre l'évolution des marchés du crédit hypothécaire et l'accès à la propriété n'est pas toujours franc. En Italie et en Espagne, par exemple, des transferts intergénérationnels importants ont permis à des ménages de surmonter le développement relativement limité des marchés du crédit hypothécaire et les difficultés de financement en découlant (voir Guiso et Japelli, 1998; et Chiuri et Japelli, 2001). Il reste que la capacité des marchés du crédit hypothécaire influe sur le profil d'âge des accédants à la propriété, au nombre desquels figurent désormais des ménages jeunes.
19. Voir OCDE (2004b) pour une illustration du cas des Pays-Bas.
20. Glaeser et Shapiro (2002) soulignent deux aspects de cet investissement. Tout d'abord, la valeur d'un logement est liée aux attraits offerts par la collectivité, ce qui incite les propriétaires à agir et

- à voter en faveur d'éléments qui renforcent ces attraits. Ensuite, les propriétaires sont enclins à prendre davantage soin de leurs logements que les locataires.
21. Cependant, on ne connaît pas exactement la mesure dans laquelle les données dans ce domaine rendent bien compte des avantages qu'offre la propriété du logement par rapport à d'autres caractéristiques des ménages.
  22. Voir, par exemple, Hubert (2003) et Laferrère (2005).
  23. Au Danemark, la libéralisation a même été limitée à certains secteurs du parc locatif neuf.
  24. En France, cette situation est particulièrement bien illustrée par le cas des « notaires », qui sont titulaires d'une charge et dont les interventions, qui sont obligatoires, sont facturées à hauteur de 0.8 % de la valeur de la transaction immobilière.
  25. Voir *The Economist*, 3 septembre 1998. Les données se réfèrent uniquement aux coûts de transaction hors impôts, mais les taxes sur les transactions immobilières sont faibles au Royaume-Uni. C'est également le cas en Australie (Nouvelle-Galles-du-Sud), mais les droits de timbre y sont plus élevés (3 %; voir Flatau *et al.*, 2004). D'après les données relatives à 1993 figurant dans MacLennan *et al.* (1999), les coûts de transaction sont très élevés en France et en Espagne, plus faibles mais encore importants en Allemagne, en Italie et aux États-Unis et particulièrement faibles au Royaume-Uni.
  26. Oswald (1999) souligne aussi un certain nombre d'effets « indirects ». Les régions dans lesquelles les taux de propriété du logement sont élevés font en général l'objet de lois d'aménagement et de restrictions en matière d'interventions foncières plus nombreuses (les propriétaires souhaitant protéger la valeur de leurs biens), ce qui décourage la création de nouvelles entreprises; elles connaissent également des problèmes de circulation plus importants engendrés par les déplacements domicile-travail plus longs dans le cas des propriétaires que des locataires, ce qui accroît les coûts liés à l'exercice d'un emploi.
  27. Ce n'est pas le cas aux États-Unis, où les loyers des logements sociaux sont indexés sur les niveaux de revenu.
  28. Néanmoins, en tant que prestations imposables, elles peuvent contribuer à la création de pièges à inactivité. Pour une personne célibataire passant de l'inactivité à un emploi à temps plein, à un niveau de salaire égal à 67 % du salaire de l'ouvrier moyen, le taux d'imposition marginal effectif sur les allocations de logement est de près de 30 % en Allemagne, en Irlande, en République slovaque, en Suède et en Suisse. Pour un couple avec un seul apporteur de revenu (dont le salaire équivaut à 67 % du salaire de l'ouvrier moyen) et deux enfants, il est proche de 30 % en Suède, en Suisse et en Irlande. Voir le chapitre 3 du présent volume des Perspectives de l'emploi.
  29. Voir [www.cohesionsociale.gouv.fr/pop\\_up\\_pcs.html](http://www.cohesionsociale.gouv.fr/pop_up_pcs.html).
  30. Le projet s'intitule « Housing Employment and Mobility Services ». Il a été présenté en avril 2004 et doit être mis en œuvre au début de 2005.
  31. Day et Winer (2001) observent que les variations des conditions d'admissibilité entre différentes provinces canadiennes au cours de la période allant du milieu des années 70 au milieu des années 90 n'ont pas sensiblement modifié les tendances migratoires, ou, en d'autres termes, n'ont pas engendré de migrations fondées sur des raisons financières. Cela étant, il est probable que ces différences ont contribué à ralentir l'immigration à partir de régions dont l'activité était en déclin (par exemple, Terre-Neuve, avec la fermeture des pêcheries de morue), freinant ainsi l'ajustement structurel.
  32. La plupart des bénéficiaires ont déclaré qu'ils auraient présenté leur candidature à l'emploi considéré, même s'ils n'avaient pu bénéficier du remboursement de leurs frais de déplacement au titre de l'entretien d'embauche. Cette évaluation a été menée en 2000. Voir [www.dwp.gov.uk/jad/2001/esr93sum.pdf](http://www.dwp.gov.uk/jad/2001/esr93sum.pdf).

## ANNEXE 2.A1

## Sources et définitions des données relatives aux marchés du travail régionaux

### 1. Définition des unités régionales

Le tableau 2.A1.1 contient des informations sur le type, la population, la superficie et la densité démographique des unités territoriales considérées dans l'analyse. Le tableau 2.A2.7 (voir OCDE, 2005c) donne les noms de toutes les unités territoriales de chaque pays.

### 2. Notes détaillées par pays

#### **Australie, Canada, Corée, États-Unis et Japon**

Les données sont présentées par État et territoire en ce qui concerne l'Australie, par province pour le Canada (les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut et le Yukon ont été exclus de l'analyse car les données disponibles ne sont pas suffisamment robustes) et par État pour les États-Unis, pour le niveau 1. En ce qui concerne le Japon et la Corée, les données se réfèrent aux régions administratives (respectivement les préfectures et les provinces et les villes) pour le niveau 2.

#### **Pays de l'Union européenne**

Les données sont classées en deux catégories d'unités territoriales, NUTS 1 et NUTS 2, suivant la Nomenclature des unités territoriales statistiques d'Eurostat. Eurostat (1999a) dénomme aussi « régions de base », les régions de niveau NUTS 2 et considère que c'est à ce niveau que doivent être appréhendés les problèmes régionaux/nationaux, tandis que « c'est au niveau NUTS 1 (grandes régions socioéconomiques regroupant les régions de base) que devraient être étudiés les problèmes régionaux communautaires, comme les conséquences de l'intégration économique sur des espaces immédiatement inférieurs aux espaces nationaux ».

Pour la France, les Départements d'Outre-mer (DOM) sont exclus de l'analyse. Pour la Finlande, les Îles Åland sont exclues. En ce qui concerne l'Italie, les deux régions autonomes du Trentin et de Bolzano ont été regroupées en une seule région. En Espagne, la région de Ceuta et la région de Melilla ainsi que les Canaries sont exclues. Pour ce qui est du Portugal, les Açores et Madère sont exclues.

Au Royaume-Uni, la réorganisation des pouvoirs publics locaux de 1995 à 1998 a donné lieu, à compter de 1995, à une réorganisation complète de la classification NUTS. Le

Tableau 2.A1.1.1. Caractéristiques des unités territoriales retenues dans l'analyse<sup>a</sup>

NIVEAU 1										
Type	Nombre de régions	Population moyenne (1 000)	Population minimale (1 000)	Population maximale (1 000)	Superficie moyenne (km <sup>2</sup> )	Superficie minimale (km <sup>2</sup> )	Superficie maximale (km <sup>2</sup> )	Densité moyenne	Densité minimale	Densité maximale
Australie	8	1 983	143	5 341	962 673	2 352	2 531 000	17.7	0.1	108.3
Autriche	3	1 791	1 152	2 271	27 953	23 554	34 384	65.8	44.5	96.4
Belgique	3	2 264	654	3 952	10 173	161	16 844	1 492.2	129.7	4 054.4
Canada	10	2 525	113	9 784	547 084	5 684	1 357 743	7.0	1.2	19.9
République tchèque	1	7 167	-	-	78 860	-	-	90.9	-	-
Danemark	1	3 548	-	-	43 094	-	-	82.3	-	-
Finlande	2	1 733	17	3 448	152 265	1 527	303 003	11.3	11.2	11.4
France	8	4 736	2 663	7 453	67 996	12 012	145 645	146.7	36.0	620.4
Zones économiques d'aménagement du territoire										
Allemagne	16	3 418	432	11 834	22 314	404	70 548	455.8	52.5	2 713.7
Grèce	4	1 682	655	2 631	32 906	3 808	56 457	197.7	26.3	691.0
Groupes of development regions										
Hongrie	3	2 278	1 935	2 791	31 010	6 918	49 497	131.2	56.4	279.7
Irlande	2	1 342	700	1 983	35 137	33 276	36 997	37.3	21.0	53.6
Gruppi di regioni	5	7 739	4 446	10 239	60 267	49 793	73 275	127.5	89.3	176.7
Italie	9	11 832	1 032	33 896	40 679	5 803	83 452	331.9	57.6	1 054.5
Japon	1	36 345	-	-	99 601	-	-	364.9	-	-
Corée	32	1 986	304	9 357	61 227	1 525	245 962	179.7	4.1	3 895.6
Mexique	4	2 735	1 134	5 119	8 468	7 093	9 741	324.4	135.8	588.9
Pays-Bas	4	2 735	1 134	5 119	8 468	7 093	9 741	324.4	135.8	588.9
Landsdelen										
Nouvelle-Zélande	1	3 028	-	-	41 166	-	-	73.6	-	-
Norvège	1	3 234	-	-	260 374	-	-	12.4	-	-
Pologne	1	26 041	-	-	312 685	-	-	83.3	-	-
Portugal	1	6 705	-	-	88 797	-	-	75.5	-	-
République slovaque	1	3 733	-	-	49 035	-	-	76.1	-	-
Espagne	6	4 402	2 751	7 737	82 925	7 995	215 025	128.4	16.0	462.8
Agrupación de comunidades autónomas										
Suède	1	5 817	-	-	410 934	-	-	14.2	-	-
Suisse	1	4 944	-	-	41 284	-	-	119.8	-	-
Turquie	7	6 987	3 845	13 512	96 863	62 120	159 510	74.4	39.6	116.2
Statistical regions										
Royaume-Uni	12	3 268	1 107	5 321	20 318	1 584	78 132	435.4	43.0	3 251.9
Government Office Regions + Wales, Scotland, Northern Ireland										
États-Unis	51	3 121	279	19 866	179 591	159	1 477 288	79.8	0.2	2 096.1

Tableau 2.A1.1. Caractéristiques des unités territoriales retenues dans l'analyse<sup>a</sup> (suite)

NIVEAU 2										
Type	Nombre de régions	Population moyenne (1 000)	Population minimale (1 000)	Population maximale (1 000)	Superficie moyenne (km <sup>2</sup> )	Superficie minimale (km <sup>2</sup> )	Superficie maximale (km <sup>2</sup> )	Densité moyenne	Densité minimale	Densité maximale
Australie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Autriche	9	597	183	1 067	9 318	415	19 173	334,3	36,0	2 571,7
Belgique	11	617	161	1 092	2 774	161	4 440	567,5	36,3	4 054,4
Canada	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
République tchèque	8	896	789	1 144	9 858	496	17 616	286,8	46,8	1 683,2
Finlande	5	693	17	1 737	60 906	1 527	133 580	15,6	3,1	42,5
France	22	1 722	110	7 453	24 726	8 280	45 348	88,3	12,6	620,4
Allemagne	36	1 519	356	3 413	9 917	404	29 477	303,8	52,5	2 713,7
Grèce	13	517	118	2 631	10 125	2 307	18 811	83,4	17,7	691,0
Hongrie	7	976	667	1 935	13 290	6 918	18 314	89,5	47,1	279,7
Irlande	2	1 342	700	1 983	35 137	33 276	36 997	37,3	21,0	53,6
Italie	20	1 935	81	6 274	14 756	3 263	25 703	119,7	25,0	284,2
Japon	47	2 266	517	10 104	7 790	1 861	83 452	547,8	57,6	4 806,7
Corée	15	2 423	396	8 036	6 570	501	19 025	1 821,3	71,6	13 273,2
Mexique	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Pays-Bas	12	912	244	2 329	2 823	1 363	4 983	328,3	119,0	812,3
Nouvelle-Zélande	12	252	74	909	3 412	1 264	6 952	109,3	14,0	588,3
Norvège	7	421	234	673	43 750	5 014	107 327	27,5	2,8	134,1
Pologne	16	1 628	633	3 221	19 543	9 412	35 598	88,3	39,3	258,3
Portugal	5	1 341	267	2 532	17 759	2 575	31 199	193,8	15,7	727,4
République slovaque	4	933	445	1 307	12 259	2 053	16 243	106,9	57,4	216,6
Espagne	16	1 651	182	5 052	31 095	5 014	94 193	93,6	14,2	462,8
Suède	8	727	246	1 224	51 367	6 490	154 312	42,8	2,2	188,5
Suisse	7	863	261	1 393	5 898	1 729	11 521	227,1	74,0	610,8
Turquie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Royaume-Uni	37	1 060	299	3 068	6 590	321	39 777	531,6	9,0	6 497,5
of unitary authorities or Local Enterprise Company areas	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
États-Unis	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..

.. Données non disponibles.

- Sans objet.

a) Les données se réfèrent à la population totale âgées de 15 à 64 ans, sauf pour l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande et la Turquie (population totale âgée de 15 ans ou plus en 2003), pour la Corée et le Japon (population totale âgée de 15 ans ou plus en 2000) et pour la Norvège (population totale âgée de 16 à 74 ans en 2003).

principal changement à signaler est le remplacement des niveaux du comté et du district par des « zones unitaires » dans certaines parties du pays. Il en est résulté certaines modifications aux niveaux NUTS 1 et NUTS 2. Il n'a pas été possible de faire le lien entre les séries chronologiques fondées sur l'ancienne classification et la nouvelle, et on ne dispose donc pas de données antérieures à 1995. Des modifications administratives mineures sont également intervenues en Finlande, en Irlande, en Allemagne orientale et en Suède, mais l'on a pu, dans ces cas, éviter tout hiatus dans les séries chronologiques.

Il n'existe pas pour le Danemark et le Luxembourg de ventilation régionale aux niveaux 1 et 2, et il n'y a pas non plus de ventilation régionale au niveau 1 pour l'Irlande.

### **Nouvelle-Zélande**

Le niveau 1 de décomposition territoriale n'est pas considéré. Les unités territoriales de niveau 2 correspondent aux zones de compétence de 12 conseils régionaux, définies selon divers critères tels que localisation des collectivités régionales, bassin hydrographique, gestion des ressources naturelles, aménagement du territoire et questions d'environnement. Pour les besoins du présent chapitre, la petite taille de l'échantillon a conduit à regrouper certaines de ces zones.

### **Turquie**

La décomposition territoriale correspond aux régions statistiques de niveau 1 définies dans l'enquête turque sur la population active. Il n'y a pas de hiérarchie des régions statistiques car les frontières des provinces ne correspondent pas nécessairement aux régions statistiques.

Tableau 2.A1.2. Sources des données et définitions

	Main-d'œuvre régionale		PIB régional	
	Source	Définition	Source	Définition
Australie	Australian Bureau of Statistics (ABS), Enquête sur la population active.	Toute personne âgée de 15 ans et plus par lieu de résidence.	Australian Bureau of Statistics (ABS).	Produit brut de l'État, indices chaînés en volume (l'année de référence pour les indices chaînés en volume est 2001-2002). Ces indices sont calculés indirectement à partir d'un indice de la composante dépense des séries concernées.
Canada	CANSIM, Enquête sur la population active.	Toute personne âgée de 15 ans et plus par lieu de résidence. Ventilation par sexe uniquement.	CANSIM, Comptes économiques provinciaux.	Produit intérieur brut provincial, prix constants 1997 (sur la base des dépenses).
Japon	Recensement de la population.	Toute personne âgée de 15 ans et plus par lieu de résidence.	Département des Comptes nationaux, Institut de recherche économique et sociale, Cabinet Office.	Produit intérieur brut des préfectures, sur la base des dépenses, au coût des facteurs.
Corée	Enquête mensuelle sur la population économiquement active.	Toute personne âgée de 15 ans et plus par lieu de résidence.	Office national de statistique coréen, base de données statistiques KOSIS.	Produit intérieur brut régional à prix constants en 1995 et indices chaînés pour 2000.
Mexique	Données fondées sur l'Enquête nationale sur l'emploi.	Toute personne âgée de 15 à 64 ans par lieu de résidence.	INEGI. Système de comptabilité nationale du Mexique.	Produit intérieur brut par entité fédérative, 1993, prix constants.
Nouvelle-Zélande	Enquête sur la population active, auprès des ménages, 2 <sup>e</sup> trimestre.	Toute personne âgée de 15 ans et plus par lieu de résidence.	–	–
Norvège	Enquête sur la population active.	Toute personne âgée de 16 à 74 ans par lieu de résidence.	Statistics Norway; comptabilité nationale par comté.	Produit intérieur brut régional (PIBR) à prix courants.
Suisse	Recensement de la population.	Toute personne âgée de 15 ans et plus par lieu de résidence.	–	–
Turquie	Enquête sur la population active auprès des ménages.	Toute personne âgée de 15 ans et plus par lieu de résidence.	SIS	Produit intérieur brut par région et province à prix constants, 1987.
États-Unis	Current Population Survey.	Toute personne âgée de 15 à 64 ans par lieu de résidence.	Bureau of Economic Analysis (BEA).	Des séries d'indices chaînés (1996) en dollars sont calculés en multipliant l'indice chaîné en volume par la valeur des séries correspondantes en dollars courants en 1996, divisée par 100.
Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni et Suède	Union européenne, Enquête sur les forces de travail.	Toute personne âgée de 15 à 64 ans par lieu de résidence.	Base de données REGIO d'Eurostat, Système européen de comptes économiques intégrés SEC79 et SEC95.	Le PIB aux prix du marché est le résultat final de l'activité de production des unités de production résidentes.

Tableau 2.A1.2. Sources des données et définitions (suite)

	Migrations internes		Déplacements domicile-travail	
	Source	Définition	Source	Définition
Australie	Australian Bureau of Statistics (ABS), Census of Population and Housing.	Nombre de personnes (de tous âges) qui ont changé de lieu de résidence habituel en se rendant dans un État ou un territoire donné ou nombre de personnes qui ont changé de lieu de résidence habituel en quittant cet État ou ce territoire.	–	–
Canada	CANSIM, Recensement de la population.	On entend par migration inter-provinciale le passage d'une province à une autre impliquant un changement de résidence permanent. Les données se rapportent aux personnes âgées de 15 à 64 ans.	–	–
Italie	Données recueillies auprès des bureaux de l'état-civil.	Inscription et désinscription en cas de changement de région de résidence. Les données portent sur la population totale.		
Japon	Enquête sur les migrations internes.	Migrations en provenance et à destination d'autres préfectures ; personnes âgées de 5 ans et plus.	Recensement de la population.	Actifs occupés âgés de 15 ans et plus travaillant dans une préfecture différente.
Nouvelle-Zélande	Recensement de la population.	Personnes âgées de 15 ans et plus qui ont changé de lieu de résidence habituel depuis 5 ans.	–	–
Suisse	Statistique de l'état annuel de la population (ESPOP).	Migrations internes par canton pour les personnes âgées de 15 à 64 ans.	Recensement fédéral de la population.	Personnes occupées âgées de 15 ans et plus par catégorie de déplacement.
États-Unis	Current Population Survey, mars (supplément démographique).	Toute personne âgée de 15 à 64 ans, par lieu de résidence actuel et lieu de résidence 12 mois plus tôt.	Recensement de la population : Journey to Work and Place of Work.	Personnes occupées âgées de 16 ans et plus par lieu de résidence actuel et lieu de travail actuel.
Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie (migrations alternantes uniquement), Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni et Suède	Union européenne, Enquête sur les forces du travail.	Toute personne âgée de 15 à 64 ans, par lieu de résidence actuel et lieu de résidence 12 mois plus tôt.	Union européenne, Enquête sur les forces du travail.	Toute personne âgée de 15 à 64 ans par lieu de résidence actuel et lieu de travail actuel.

Tableau 2.A1.2. Sources des données et définitions (suite)

Emploi par secteur d'activité		
	Source	Définition
Australie	Australian Bureau of Statistics (ABS).	Personnes occupées de 15 ans et plus par État, répartition régionale selon la division de l'ANZSIC, ABS, à un chiffre (agriculture, sylviculture et pêche; industries extractives; construction; industries manufacturières; production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau; transport et entreposage; services de communications; commerce de gros; commerce de détail; hébergement et services de restauration; services financiers et d'assurances; services immobiliers et services aux entreprises; services culturels et récréatifs; éducation; services de santé et services collectifs; services personnels et autres; administration publique et défense).
Canada	CANSIM, Enquête sur la population active.	Personnes occupées âgées de 15 à 64 ans, par Province, selon le Système de classification type des industries canadiennes à un chiffre (foresterie, exploitation forestière et activités de soutien; extraction minière et extraction de pétrole et de gaz; construction; fabrication; services publics; transport et entreposage; commerce de gros; commerce de détail; hébergement et services de restauration; finance et assurances; services immobiliers et services de location et de location à bail; arts, spectacles et loisirs; services d'enseignement; soins de santé et assistance sociale; autres services (sauf les administrations publiques); administrations publiques; services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement; industrie de l'information et industrie culturelle; gestion de sociétés et d'entreprises; services professionnels, scientifiques et techniques).
Japon	Recensement de la population.	Personnes occupées âgées de 15 ans et plus, par lieu de résidence et selon les 13 grands groupes de la Classification type par industrie (agriculture; sylviculture; pêche; industries extractives; construction; industries manufacturières; production et distribution d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau; transport et communications; commerce de gros et de détail et lieux de restauration; activités financières et d'assurances; activités immobilières; services; services administratifs non classés ailleurs).
Corée	Office national de statistique, Enquête sur les caractéristiques de base des établissements.	Personnes occupées âgées de 15 ans et plus par lieu de travail et branche d'activité (agriculture et sylviculture; pêche; activités extractives; construction; activités manufacturières; production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau; transport; postes et télécommunications; commerce de gros et de détail; hôtels et restaurants; institutions financières et activités d'assurances; services immobiliers et services de location et de location à bail; activités commerciales; activités récréatives, culturelles et sportives; éducation; activités sanitaires et sociales; autres activités de services collectifs, de services de réparation et de services personnels; administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire).
Nouvelle-Zélande	Enquête trimestrielle sur la population active.	Personnes occupées âgées de 15 ans et plus par lieu de travail et selon l'ANZSIC à un chiffre (agriculture, sylviculture et pêche; industries extractives; construction; industries manufacturières; production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau; transport et entreposage; services de communications; commerce de gros; commerce de détail; hébergement et activités de restauration; activités financières et activités d'assurances; services immobiliers et services aux entreprises; services culturels et récréatifs; éducation; santé et services collectifs; services personnels et autres; administration publique et défense).
Norvège	Enquête par sondage sur la population active.	Personnes occupées âgées de 16 à 74 ans par lieu de travail et branche d'activité (écloseries et exploitations piscicoles; production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'eau chaude; extraction de pétrole brut et de gaz naturel etc.; industries manufacturières et extractives; construction; commerce de gros et hôtels et restaurants; transport, entreposage et télécommunications; intermédiation financière; activités immobilières; administration publique et défense).
Turquie	Enquête sur la population active auprès des ménages.	Personnes occupées âgées de 15 ans et plus par lieu de résidence et branche d'activité (agriculture, sylviculture et pêche; industries extractives; construction; industries manufacturières; électricité, gaz et eau; transport, communications et entreposage; commerce de gros et de détail, restaurants et hôtels; services financiers, services d'assurances, services immobiliers et services aux entreprises; services collectifs, sociaux et personnels).
États-Unis	Current Population Survey.	Personnes occupées âgées de 15 à 64 ans par lieu de résidence et selon le SCIAN à un chiffre (agriculture; industries extractives; construction; industries manufacturières; transport; communications; services publics et services sanitaires; commerce de gros; commerce de détail; services financiers, services d'assurances et services immobiliers; ménages privés; services aux entreprises, services automobiles et services de réparation; services personnels, à l'exception des services aux ménages privés; services de divertissement et services récréatifs; hôpitaux; services médicaux, à l'exclusion des hôpitaux; services éducatifs; services sociaux; autres services professionnels; sylviculture et pêche; administration publique).
Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni et Suède	Union européenne, Enquête sur les forces de travail.	Personnes occupées âgées de 15 à 64 ans par lieu de résidence et branche d'activité à un chiffre de la NACE Rev 1. (agriculture, chasse et sylviculture; pêche; industries extractives; industries manufacturières; production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau; construction; commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques; hôtels et restaurants; transports, entreposage et communications; intermédiation financière; immobilier, location et services aux entreprises; administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire; éducation; santé et action sociale; autres activités de services collectifs, sociaux et personnels; services domestiques aux ménages privés; organismes extraterritoriaux).

## Bibliographie

- Ball, M. (2003), « European Housing Review 2004 », Royal Institute of Chartered Surveyors (RICS), Irlande.
- Barcelo, C. (2003), « Housing Tenure and Labour Mobility: a comparison across European countries », CEMFI Working Paper n° 0302, Madrid, janvier (<ftp://ftp.cemfi.es/wp/03/0302.pdf>).
- BCE (Banque centrale européenne) (2003), « Structural Factors in the EU Housing Markets », Allemagne, mars ([www.ecb.int/pub/pdf/other/euhousingmarketsen.pdf](http://www.ecb.int/pub/pdf/other/euhousingmarketsen.pdf)).
- Boehm, T.P. et A.M. Schlottmann (2001), « Housing and Wealth Accumulation: Intergenerational Impacts », Low Income Homeownership Working Paper n° 01-15, Joint Center for Housing Studies, Harvard University, octobre ([www.jchs.harvard.edu/publications/homeownership/liho01-15.pdf](http://www.jchs.harvard.edu/publications/homeownership/liho01-15.pdf)).
- Böheim, R. et M. Taylor (1999), « Residential Mobility, Housing Tenure and the Labour Market in Britain », University of Essex, Royaume-Uni.
- Blanchard, O. et L. Katz (1992), « Regional Evolutions », *Brookings Papers on Economic Activity*, vol. 1992, n° 1, pp. 1-75.
- Brunello, G., C. Lupi et P. Ordine (2001), « Widening Differences in Italian Regional Unemployment », *Labour Economics*, vol. 8, pp. 103-129.
- Cameron, G. and J. Muellbauer (1998), « The Housing Market and Regional Commuting and Migration Choices », *Scottish Journal of Political Economy*, vol. 45, n° 4, pp. 420-446.
- Cannari, L., F. Nucci et P. Sestito (2000), « Geographic Labour Mobility and the Cost of Housing: Evidence from Italy », *Applied Economics*, vol. 32, pp. 1899-1906.
- Carone, G., A. Slaomäki, H. Immervoll et D. Paturot (2003), « Indicators of Unemployment and Low-wage Traps (marginal effective tax rates on labour) », *European Economy Economic Papers*, n° 197, Bruxelles, décembre (<http://econwpa.wustl.edu/eps/lab/papers/0409/0409007.pdf>).
- Catte, P., N. Girouard, R. Price et C. André (2004), « Housing Markets, Wealth and the Business Cycle », Documents de travail du Département des affaires économiques, n° 394, OCDE, Paris, juin ([www.oilis.oecd.org/oilis/2004doc.nsf/linkto/eco-wkp\(2004\)17](http://www.oilis.oecd.org/oilis/2004doc.nsf/linkto/eco-wkp(2004)17)).
- Chan, S. (2001), « Spatial Lock-in: Do Falling House Prices Constrain Residential Mobility? », *Journal of Urban Economics*, n° 49, pp. 567-586.
- Choy, W.K., D. Maré et P. Mawson (2002), « Modelling Regional Labour Market Adjustment in New Zealand », *New Zealand Treasury Working Paper* n° 02-01, Nouvelle-Zélande ([www.treasury.govt.nz/workingpapers/2002/twp02-01.pdf](http://www.treasury.govt.nz/workingpapers/2002/twp02-01.pdf)).
- Chiuri, M.C. et T. Japelli (2001), « Financial Market Imperfections and Home Ownership: A Comparative Study », CEPR Discussion Paper n° 2717, Londres, mars ([www.cepr.org/pubs/new-dps/dplist.asp?dpno=2717](http://www.cepr.org/pubs/new-dps/dplist.asp?dpno=2717)), Londres.
- Clark, T. E. (1998), « Employment Fluctuations in the US Regions and Industries: The Roles of National, Region-Specific, and Industry-Specific Shocks », *Journal of Labour Economics*, pp. 202-229.
- Commission européenne (2002), *L'emploi en Europe*, Bruxelles.
- Davies, S. et M. Hallet (2001), « Policy Responses to Regional Unemployment: Lessons from Germany, Spain and Italy », *European Commission Economic Papers* n° 161, décembre.
- Day, K.M. et S. Winer (2001), « Policy-induced Migration in Canada: an Empirical Study », HRSDC, Canada, novembre ([www.carleton.ca/economics/cep/cep01-08.pdf](http://www.carleton.ca/economics/cep/cep01-08.pdf)).
- Debelle, G. et J. Vickery (1999), « Labour Market Adjustment: Evidence on Interstate Labour Market Mobility », *Australian Economic Review*, vol. 32, n° 3, pp. 249-263.
- Decressin, J. et A. Fatas (1995), « Regional Labor Market Dynamics in Europe », *European Economic Review*, vol. 39, pp. 1627-1655.

- De Koning, J., R. Layard, S. Nickell et N. Westergaard-Nielsen (2004), « Policies for Full Employment », Department for Work and Pensions, Londres.
- Delcours, N. et N.G. Miller (2002), « International Residential Estate Brokerage Fees and Implications for the US Brokerage Industry », *International Real Estate Review*, vol. 5, n° 1, pp. 12-39 (<http://ideas.repec.org/a/ire/issued/v05n012002p12-39.html>).
- Ditch, J., A. Lewis et S. Wilcox (2001), « Social Housing, Tenure and Housing Allowance: an International Comparison », In-house Report n° 83, Department for Work and Pensions, Royaume-Uni ([www.dss.gov.uk/asd/asd5/IH83.pdf](http://www.dss.gov.uk/asd/asd5/IH83.pdf)).
- Durant, G. et D. Puga (2004), « Micro-Foundations of Urban Agglomeration Economies », in H. Vernon et J. Thisse (dir. pub.), *Handbook of Urban and Regional Economics*, Elsevier-North-Holland, Amsterdam.
- Earley, F. (2004) « What Explains the Differences in Homeownership Rates in Europe », *Housing Finance International*, vol. 19, septembre.
- Elhorst, J.P. (2003), « The Mystery of Regional Unemployment Differentials: Theoretical and Empirical Explanations », *Journal of Economic Surveys*, vol. 17, n° 5, pp. 709-748.
- Ellison, G. et E. Glaeser (1999), « The Geographic Concentration of an Industry: Does Natural Advantage Explain Agglomeration », *American Economic Association Papers and Proceedings*, vol. 89, n° 2, pp. 311-316.
- European Mortgage Federation (2002), « The Cost of Housing Study », Allemagne, septembre, polycopié.
- Eurostat (1999), *Nomenclature of Territorial Units for Statistics – NUTS*, Luxembourg.
- Flatau, P., P. Hendershott, R. Watson et G. Wood (2004), « Housing Careers? An Examination of the Role of Labour Market, Social and Economic Determinants », AHURI, Australie, septembre ([www.ahuri.edu.au/global/docs/doc722.pdf](http://www.ahuri.edu.au/global/docs/doc722.pdf)).
- Fredriksson, P. et P. Johansson (2003), « Employment, Mobility, and Active Labour Market Programs », IFAU Working Paper 2003:3, Uppsala, janvier ([www.ifau.se/swe/pdf2003/wp03-03.pdf](http://www.ifau.se/swe/pdf2003/wp03-03.pdf)).
- Gardner, J., G. Pierre et A. J. Oswald (2001), « Moving for Job Reasons », Département d'économie, Université de Warwick, septembre ([www2.warwick.ac.uk/fac/soc/economics/staff/faculty/oswald/gpoeconomica01.pdf](http://www2.warwick.ac.uk/fac/soc/economics/staff/faculty/oswald/gpoeconomica01.pdf)).
- Giguère, S. (2003), « Managing Decentralisation and New Forms of Governance », *Managing Decentralisation – A New Role for Labour Market Policy*, OCDE, Paris.
- Glaeser, E.L. et J.M. Shapiro (2002), « The Benefits of Home Mortgage Interest Deduction », NBER Working Paper n° 9284, Cambridge, Mass., octobre ([www.nber.org/papers/w9284.pdf](http://www.nber.org/papers/w9284.pdf)).
- Gobillon, L. (2001), « Emploi, logement et mobilité résidentielle », *Économie et Statistique*, n° 9/10, pp. 77-98 ([http://laurent.gobillon.free.fr/articles/gobillon\\_2001\\_ecostat.pdf](http://laurent.gobillon.free.fr/articles/gobillon_2001_ecostat.pdf)).
- Green, R.K. et P.H. Hendershott (2001), « Home-ownership and Unemployment in the US », *Urban Studies*, vol. 38, n° 9, pp. 1509-1520.
- Guiso, L. et T. Japelli (1998), « Private Transfers, Borrowing Constraints and the Timing of Homeownership », CEPR Discussion Paper n° 2050, Londres, décembre.
- Hämäläinen, K. (2002), « Unemployment, Selective Employment Measures and Inter-regional Mobility of Labour », *Papers in Regional Science*, vol. 81, pp. 423-441.
- Hassler, J., J.V. Rodríguez Mora, K. Storesletten et F. Zilibotti (2001), « A Positive Theory of Geographic Mobility and Social Insurance », CEPR Discussion Paper n° 2964, Londres, septembre.
- Henley, A. (1998), « Residential Mobility, Housing Equity and the Labour Market », *Economic Journal*, n° 108, pp. 414-427.
- HM Treasury (2003), « Housing, Consumption and EMU », EMU Study, Royaume-Uni ([www.hm-treasury.gov.uk/documents/the\\_euro/assessment/studies/euro\\_assess03\\_studdorset.cfm](http://www.hm-treasury.gov.uk/documents/the_euro/assessment/studies/euro_assess03_studdorset.cfm)).
- Hubert, F. (2003), « Rent Control: Academic Analysis and Public Sentiment », *Swedish Economic Policy Review*, vol. 10, pp. 61-81 ([www.ekradet.konj.se/sepr/SEPRvol10Nr1/Hubert.pdf](http://www.ekradet.konj.se/sepr/SEPRvol10Nr1/Hubert.pdf)).
- Laferrère, A. (2005), « La politique du logement : les enseignements de l'expérience française », à paraître in *Actes de la journée d'études sur La crise du logement à Bruxelles : problème d'accès ou de pénurie*, Nicolas Bernard éd., éditions Bruylant, Bruxelles ([www.crest.fr/pageperso/dr/laferrere/AideLogement-Journee%2023%20avril%2004.pdf](http://www.crest.fr/pageperso/dr/laferrere/AideLogement-Journee%2023%20avril%2004.pdf)).
- Laferrère, A. et D. le Blanc (2004), « How do Housing Allowances Affect Rents? An Empirical Analysis of the French Case », *Journal of Housing Economics*, n° 20, pp. 36-67.

- Lindgren, U. et O. Westerlund (2003), « Labour Market Programmes and Geographical Mobility: migration and commuting among programme participants and openly unemployed », IFAU Working Paper 2003:6, Uppsala, février ([www.ifau.se/swe/pdf2003/wp03-06.pdf](http://www.ifau.se/swe/pdf2003/wp03-06.pdf)).
- MacLennan, D., J. Muellbauer et M. Stephens (1999), « Asymmetries in Housing and Financial Market Institutions and EMU », CEPR Discussion Paper, n° 2062, Londres, janvier.
- Marimon, R. et F. Zilibotti (1999), « Unemployment vs. Mismatch of Talents Reconsidering Unemployment Benefits », *Economic Journal*, vol. 109, n° 455, avril, pp. 266-291.
- Martin, J.P. (2003), « Public Policies and Economic Geography », in B. Funk et L. Pizzati (dir. pub.), *European Integration, Regional Policy and Growth*, Banque mondiale, Washington DC.
- Meunier, O. et M. Mignolet (1995), « Regional Employment Disparities in Belgium: Some Empirical Results », in D. Felsenstein et B. Portnov (dir. pub.), *Regional Disparities in Small Countries*, Springer-Verlag Series: « Advances in Spatial Science », Heidelberg.
- Mitchell, W. et E. Carlson (2003), « Regional Employment Growth and the Persistence of Regional Employment Disparities », CofFEE Working Papers n° 03-07, Université de Newcastle, Australie.
- Nahuis, R. et A. Parikh (2002), « Factor Mobility and Regional Disparities: East, West, Home's Best? », CPB Discussion Paper n° 004, université de East Anglia, Royaume-Uni, janvier ([www.cpb.nl/eng/pub/discussie/4/disc4.pdf](http://www.cpb.nl/eng/pub/discussie/4/disc4.pdf)).
- Newell, A. (2003), « Structural Supply and Demand Factors in the Regional Distribution of Unemployment in Poland », Discussion Paper in Economics n° 93, Université de Sussex à Brighton, février ([www.sussex.ac.uk/Units/economics/dp/Newell93.pdf](http://www.sussex.ac.uk/Units/economics/dp/Newell93.pdf)).
- OCDE (1989), *Perspectives de l'emploi*, Paris ([www.oecd.org/dataoecd/63/53/3888243.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/63/53/3888243.pdf)).
- OCDE (1990), « L'offre et la demande sur les marchés du travail régionaux : croissance démographique, mouvements migratoires, activité et disparité des gains », *Perspectives de l'emploi*, Paris ([www.oecd.org/dataoecd/47/37/4153090.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/47/37/4153090.pdf)).
- OCDE (2000), « Conditions d'attribution des indemnités de chômage », *Perspectives de l'emploi*, Paris ([www.oecd.org/dataoecd/10/46/2079577.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/10/46/2079577.pdf)).
- OCDE (2001), *Des partenariats locaux pour une meilleure gouvernance*, Paris.
- OCDE (2002), « Prendre la mesure du travail temporaire », *Perspectives de l'emploi*, Paris ([www.oecd.org/dataoecd/36/8/17652675.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/36/8/17652675.pdf)).
- OCDE (2003), *Managing Decentralisation – A New Role for Labour Market Policy*, Paris.
- OCDE (2004a), « La fixation des salaires : aspects institutionnels et résultats », *Perspectives de l'emploi*, Paris.
- OCDE (2004b), *Études économiques de l'OCDE : Pays-Bas*, Paris.
- OCDE (2005a), « Panorama des régions de l'OCDE – Partie 1 », Document GOV/TDPC(2004)7/PARTIE1, Paris.
- OCDE (2005b), *Études économiques de l'OCDE : République tchèque*, Paris.
- OCDE (2005c), Informations complémentaires au chapitre 2 des *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2005* disponibles sur [www.oecd.org/els/perspectivesemploi](http://www.oecd.org/els/perspectivesemploi).
- Oswald, A.J. (1999), « The Housing Market and Europe's Unemployment: A Non-technical paper », université de Warwick, Royaume-Uni, mai ([www2.warwick.ac.uk/fac/soc/economics/staff/faculty/oswald/homesnt.pdf](http://www2.warwick.ac.uk/fac/soc/economics/staff/faculty/oswald/homesnt.pdf)).
- Overman, H. et D. Puga (2002), « Unemployment Clusters across Europe's Regions and Countries », *Economic Policy*, pp. 117-147, avril.
- Puga, D. (2002), « European Regional Policy in Light of Recent Location Theories », *Journal of Economic Geography*, vol. 2, n° 4, pp. 372-406.
- Realtor (2004), *Existing Single-Family Homesales*, Chicago ([www.realtor.org/Research.nsf/Pages/EHSdata](http://www.realtor.org/Research.nsf/Pages/EHSdata)).
- Rissman, E. (1999), « Regional Employment Growth and the Business Cycle », *Economic Perspectives*, vol. 23, Federal Reserve Bank of Chicago, pp. 21-39.
- Rosenthal, S.S. et W.C. Strange (2004), « Evidence on the Nature of Agglomeration Economics », in H. Vernon et J. Thisse (dir. pub.), *Handbook of Urban and Regional Economics*, Elsevier-North-Holland, Amsterdam.

- Rymes, D. (2003), « Canada: Partnerships across Levels », *Managing Decentralisation – A New Role for Labour Market Policy*, OCDE, Paris.
- Scanlon, K. et C. Whitehead (2004), « International Trends in Housing Tenure and Mortgage Finance », CML Research, Londres, novembre ([www.cml.org.uk/servlet/dycon/zt-cml/cml/live/en/cml/pdf\\_pub\\_resreps\\_51full.pdf](http://www.cml.org.uk/servlet/dycon/zt-cml/cml/live/en/cml/pdf_pub_resreps_51full.pdf)).
- Sestito, P. (2004), « Economic Convergence across and within Europe: is there a Puzzle », communication présentée lors du Forum économique de Bruxelles, 22-23 avril 2004 ([http://europa.eu.int/comm/economy\\_finance/events/2004/bx10404/doc12en.pdf](http://europa.eu.int/comm/economy_finance/events/2004/bx10404/doc12en.pdf)).
- Shields, M. et D. Swenson. (2000), « An Industry-level Analysis of Commuting Response to Employment Growth », *Journal of Regional Analysis and Policy*, vol. 30, n° 2, pp. 81-94.
- Spiezia, V. (2002), « Geographic concentration of production and unemployment in OECD countries », OCDE, Paris ([www.oecd.org/dataoecd/43/0/15179780.doc](http://www.oecd.org/dataoecd/43/0/15179780.doc)).
- Stambøl, L. S. (2005), « Urban and Regional Labour Market Mobility in Norway », *Statistics Norway Social and Economic Studies*, n° 110, janvier.
- Susin, S. (2002), « Rent Vouchers and the Price of Low-Income Housing », *Journal of Public Economics*, n° 83, pp. 109-152.
- Tatsiramos, K. (2004), « Geographic Labour Mobility and Unemployment Insurance in Europe », IZA Discussion paper n° 1253, Allemagne, août.
- Toulemonde, E. (2001), « Actual Versus Virtual Employment in Belgium », *Regional Studies*, vol. 5, n° 6, pp. 513-518.
- US Census Bureau (2001), « Housing Characteristics: 2000 », Washington DC, octobre ([www.census.gov/prod/2001pubs/c2kbr01-13.pdf](http://www.census.gov/prod/2001pubs/c2kbr01-13.pdf)).
- Van Leuvensteijn, M. et P. Koning (2000), « The Effects of Home-ownership on Labour Mobility in the Netherlands: Oswald's theses Revisited », CPB Research Memorandum n° 173, Université de East Anglia, Royaume-Uni, décembre.
- Van Leuvensteijn, M. et P. Koning (2004), « The Effect of Home-ownership on Labour Mobility in the Netherlands », Utrecht School of Economics Discussion Paper n° 04.01, Pays-Bas, janvier.
- Van Ommeren, J.N. (1996), « Commuting and Relocation of Jobs and Residences », Thèse de doctorat, Tinbergen Institute Research Series, Pays-Bas.
- Verkade, E., et W. Vermeulen (2004), « The CPB Regional Labour Market Model: a tool for a long-term scenario construction », Université de East Anglia, Royaume-Uni, décembre ([www.cpb.nl/eng/research/sector5/RLM-model.pdf](http://www.cpb.nl/eng/research/sector5/RLM-model.pdf)).